

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

RELATIONS AU TERRITOIRE ET CONFLIT ÉCOLOGIQUE TERRITORIALISÉ : LE CAS DU TERRAIN
VAGUE D'HOCHELAGA

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

MAITRISE EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

PAR

JORIS MAILLOCHON

SEPTEMBRE 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Le processus d'écriture est un travail solitaire, cependant, je n'aurais jamais terminé la rédaction de ce mémoire sans les nombreux encouragements et soutiens que j'ai reçu. Mes doutes, accompagnés d'un certain syndrome de l'imposteur, ont rendu le parcours de réalisation de ce mémoire relativement long et sinueux. Si les réflexions et les rencontres issues du processus de recherche ont été un réel plaisir, transformer ces apprentissages en écrits académiques s'est avéré un véritable défi. Il est donc important pour moi de remercier les personnes qui ont rendu possible l'écriture de ce mémoire.

Je remercie tout d'abord ma famille, les personnes qui partagent mon quotidien. Merci, Anaïs, de supporter mes doutes et de canaliser mes digressions. Plus d'une fois, la discussion de l'abandon a eu lieu, et tu m'as toujours soutenu malgré les difficultés. Tes relectures attentives et critiques intransigeantes ont été d'une grande aide. Je suis chanceux de partager ma vie avec une femme aussi forte et inspirante que toi. Merci à toi et aux enfants de me ramener au concret de la vie et de me nourrir de bonheur au quotidien. Mes enfants, vous êtes une véritable bouffée d'air et de réalité, qui me donne de l'espoir et me rapporte toujours à ce qui est important dans la vie. Merci !

Merci également à la famille élargie qui a soutenu sans jugement, malgré les doutes, ce drôle de projet de vie basé sur l'implication bénévole et la précarité étudiante. Merci d'être des parents, des grands-parents, des frères et sœurs, des oncles et tantes présent-es, votre aide et soutien dans la vie quotidienne a rendu ce mémoire possible. Un merci particulier à Chantal pour la relecture et la correction consciencieuse dans le rush la dernière ligne droite d'écriture.

Évidemment, les ami-es ont aussi été très important-es. Les nombreuses discussions autour d'un verre, d'un thé, d'un café, d'un bon repas ou d'un feu de camp ont nourri mes réflexions et permis d'adoucir le quotidien. Merci pour ces moments. Un merci particulier à Estelle pour tes relectures, les longues marches matinales sur le Terrain Vague et tes pistes et commentaires toujours pertinents.

Je remercie également ma direction de recherche, Sylvain A. Lefèvre et Juan-Luis Klein. Merci pour votre patience et votre accompagnement. Que ce soient des suggestions de lecture ou simplement une écoute attentive de mes doutes, vous avez été présents, vous avez su m'orienter et me donner confiance. Vous avez toujours souligné avec intérêt ce que je vous exprimais et m'avez encouragé à écrire ce que je vous

racontais : « Bravo. C'est très intéressant, mais écris-le maintenant! » est la phrase que je retiens de nos rencontres. C'est écrit maintenant, enfin !

Le parcours de ma maîtrise m'a permis de découvrir quelques facettes du milieu de la recherche, avec ses hauts et ses bas. La compétitivité et la productivité du milieu de la recherche restent problématiques. La précarité étudiante également. Heureusement, certain·es, dans ce cadre, résistent à cette vision purement utilitariste, rentable et extractiviste de la recherche. Merci à mes acolytes de la maîtrise en sciences de l'environnement Marie et Louis-Philippe et Pauline pour avoir permis de rigoler et d'avoir du plaisir durant la première session intense de retour aux études en pleine pandémie et d'avoir continué les liens d'amitiés par la suite!. Ça a également été un plaisir de faire partie des étudiant·es du CRISES, et notamment d'avoir pris part à la communauté étudiante avec le RéCRISES. Créer des lieux de partage et d'échange bienveillants, via les colloques étudiants annuels et l'organisation de cohortes de rédaction, a permis de trouver du beau et du soutien dans ce parcours. Merci également à Laurence Brière et Virginie Bachand-Lavallée et au Centr'ERE pour la confiance et m'avoir offert la possibilité de présenter le Terrain Vague comme un cas d'étude des relations entre l'être humain, la société et la nature

Plus connecté au terrain, il est possible de faire autrement dans le monde universitaire. Expérimenter la création et la transmission de savoirs hors de l'université fut un réel plaisir. Merci aux ami·es et collègues qui m'ont permis de participer à la création d'espaces permettant de sortir la recherche des universités. Merci Estelle, Annabelle et Sami de m'avoir embarqué dans l'aventure de l'organisation du colloque *Les mondes du terrain vague – Usages et résistances*. Merci Cécile, Pavel, Luca d'avoir permis la réalisation de l'atelier de recherche *L'école de la friche à défendre* avec le réseau Inter-friches. Merci à l'Upop pour l'invitation à proposer un cours portant sur le Terrain Vague, et d'avoir notamment permis l'organisation, avec Charlet et le collectif Mu, de l'évènement *Fêter un autre monde*. Ces moments, aux croisements de la vie quotidienne, de la recherche et du militantisme, sont de merveilleux souvenirs.

Ma recherche n'aurait pas été possible sans les personnes qui sont aux cœurs du conflit que j'étudiais. Merci aux personnes, aux acteurs industriels et institutionnels qui ont accepté de me rencontrer. J'espère avoir été fidèle à votre confiance.

Évidemment, avec une recherche ancrée au sein d'un mouvement et d'une mobilisation citoyenne, ma recherche n'aurait aucun sens sans les personnes qui sont et qui font ce mouvement. Merci à toutes les personnes avec qui je milite à travers Mobilisation 6600. À vous qui plantez des arbres, à vous qui

participez à l'action et la réflexion, à vous qui avez mené les blocages, à vous qui participez aux consultations et concertations, à vous qui observez le vivant, qui fabriquez les jardins, qui écrivez les tracts et les zines, à vous qui faites de l'éducation populaire, à vous qui incarnez la diversité des tactiques, à vous qui racontez la lutte, à vous qui persistez et résistez pour continuer de fleurir, à vous toutes et tous qui avez participé à la lutte à un moment ou un autre et avez influencé le cours des choses, merci. Dans le désordre et forcément de manière non-exhaustive, merci à Paule, Luc, Julien, Amélie, Elisabeth, Anne-Marie, Anaïs, Estelle, Cassandre, Gabrielle, Marie-Ève, Josée, Patricia, Marc-André, Julie, Alex, Marie-Josée, Hélène, Claire, Julien, François, Marie-Claude, Julia, Jérôme, Ève, Louis-Philippe, Matt, Sami, Gogo, Lylou, Quentin, Sandrine, Jacob, Geneviève, Clément, Maggy, Gala, Marie Hélène, David, Simon, Hélo, Tristan, Jean-Félix, Yoakim, Simon, Lou, Mathias, Zaël, René, Roxanne, Annabelle, Nico, Arnaud et les autres que j'oublie mais qui se reconnaissent. Sans vous, sans vos réflexions et votre engagement, ce mémoire n'existerait pas. Merci aux enfants de la friche Clovis, Felix, Isis, Augustin, Esteban, Sasha, Rose, Valier, Leila, Antoine, Jack, Charlie, Mila, Romy, Abi, Léonie, Raphaëlle, Madeleine, Charles... d'emplir le Terrain Vague de vos jeux, de vos rires, de vos curiosités et de votre engagement.

Merci donc à toutes les personnes qui s'impliquent, de près ou de loin, dans la défense du Terrain Vague, et plus largement, contre la transformation du territoire en un simple objet au service du développement économique. Merci Renard Frak pour la transmission et la vulgarisation de tes connaissances extrêmement importantes. Merci à celles et ceux qui ont écrit des textes inspirants pour la défense et la mémoire du Terrain Vague. Merci à celles et ceux qui organisent des événements au Terrain Vague. Vos actions et votre lutte pour un territoire vivant, habitable et en santé est nécessaires et inspirantes. Votre diversité d'actions et de points de vue est nourissante. Merci Mobilisation 6600 d'être un mouvement inspirant, multiple et rassembleur.

Pour finir, je me dois de remercier le Terrain Vague lui-même. Il a transformé ma vie et mes relations. Sans ce lieu, je n'aurais pas eu la chance de rencontrer beaucoup des ami-es et des personnes qui m'inspirent aujourd'hui.

Initialement attiré dans ce programme de maîtrise pour approfondir mon intérêt pour l'agriculture urbaine comme outil de lutte pour l'émancipation et la réappropriation territoriale, j'en ai changé l'orientation première. Happé par ce territoire et ses tensions, incapable de résister, j'ai choisi d'étudier la relation au territoire à partir du Terrain Vague. Ce territoire a créé une véritable communauté de vie : on s'y chicane,

on s’y entraid, on y prend soin, on s’y énerve, on s’y émerveille, on s’y amuse et, surtout, on y résiste et l'on y fleurit. Merci donc au Terrain Vague d’avoir créé cette communauté, de nous sortir de la pureté idéologique et de nous montrer la beauté et la complexité des enchevêtrements de la vie. Merci à ses phragmites qui accueillent les labyrinthes et les carouges à épauettes. Merci aux usines fantômes qui ont ressuscité le ruisseau en piscine. Merci aux pluviers Kildir qui nichent dans les rails désaffectés. Merci aux renards et aux cerfs de nous donner envie de suivre leurs traces dans des sentiers inconnus. Merci aux communautés qui résistent et qui fleurissent. Merci aux nombreux refuges pour la vie qui permettent d’habiter collectivement les ruines du capitalisme, au Terrain Vague et ailleurs.

AVANT-PROPOS

« Pas une semaine sans que ne sorte une nouvelle alarmante concernant le climat. La planète court à sa fin. C'est entendu. C'est tellement entendu que la plupart du temps on n'y porte même plus attention. Pourtant, parfois l'information se glisse jusqu'à notre cerveau et on est pris-e de panique. Il faut faire quelque chose. Il faut agir, on ne peut pas juste attendre que tout s'écroule autour de nous. Mais ces élans de panique ne vont jamais bien loin. On ne manque pourtant pas de motivation : quoi de plus motivant que d'espérer continuer à vivre? Mais c'est tellement gros ce qui nous fait face. Un genre d'hydre à un milliard de têtes. »

- Des mondes à détruire, des mondes à créer, anonyme, 2019

Voici ce qu'on pouvait lire sur le tract *Des mondes à détruire, des mondes à créer* distribué anonymement durant l'année 2019. L'année des grandes manifestations pour le climat où nous étions des centaines de milliers dans la rue. L'année où la solidarité avec le peuple Wetsuwet'en était à son paroxysme et que la défense du Yintah éduquait tout un pan du mouvement écologiste aux réalités autochtone.

Le Yintah, signifie « territoire » en langue Wet'suwet'en. Il est, selon certaines cosmovisions autochtones, ce qui nous permet de vivre. Le porteur de vie duquel nous naissons. C'est le territoire, cet espace porteur de vie que l'hydre à un milliard de têtes menace. Chez les Wet'suwet'en, l'hydre se manifeste en pipeline de gaz naturel pour faire circuler toujours plus d'énergie nécessaire à la croissance et au mode vie colonial, extractiviste et capitaliste. À Notre Dame des landes l'hydre était un aéroport « et son monde », à Rouyn-Noranda c'est une fonderie empoisonneuse, au fjord du Saguenay c'est un gazoduc et un port méthanier, en Gaspésie c'est Junex qui souhaitait forer le territoire pour brûler toujours plus de pétrole, à Sainte-Soline c'est une mégabassine qui symbolise l'accaparement et la privatisation de l'eau pour les intérêts privés de l'industrie agroalimentaire, à Saint-Basile le grand et McMasterville, c'est l'entreprise Northvolt, porter par un rêve de solution technologique, qui saccage le territoire en pensant que la crise climatique est une opportunité économique d'ouverture de « nouveau marché » ... La liste de menace sur le territoire engendrée par *l'hydre à un milliard de têtes* pourrait encore être très longue. Dans ce mémoire, je choisis d'en présenter un qui, résonnant avec ces exemples, me touche particulièrement.

J'ai rencontré en 2013 un territoire où se déploie l'une des têtes de l'hydre auxquels nous devons faire face. Un territoire meurtri, blessé ou contaminé comme disent les scientifiques. Pour beaucoup c'était un territoire abandonné et vide, pourtant une communauté de vie s'y épanouissait.

« C'était un lieu vivant, sans obligation, où de l'eau propre (ou qu'on aimait croire propre) avait, on ne sait plus comment, trouver les tuyaux et rempli d'anciens réservoirs gros comme de petite piscine creusée ou des bancs de poissons rouges et blancs vivaient, mystérieusement, été après été. Pour s'y rendre, il fallait aller jusqu'au bout de la rue Ontario, puis plus loin encore, puis dépasser les tracks de chemin de fer. Les graminées sauvages dépassaient les 2 mètres. Il n'y avait de béton que quelques îlots de graffitis par ci par là, et partout d'ailleurs c'était de l'herbe et des buissons coupants et ces arbres en hauteur dont les feuilles parlent fort en été. Dans les réservoirs, on se baignait même si un été sur deux, l'eau irritait la peau. La nuit on faisait des feux avec les branches mortes des grands arbres. Dans l'herbe longue, on s'endormait, triste et seul ou entouré d'amis et ivre de soleil. »

- Le jeu de la musique, Stéphanie Clermont, 2021, p. 13

Quand j'ai rencontré le Terrain Vague, seul, en famille ou avec mon chien, je ne connaissais pas une grande partie de la vie qui se déroulait sur ce territoire. J'en voyais cependant les traces. J'en devinais et imaginais les usages. À travers mon parcours académique, à travers ma recherche j'ai été incroyablement impressionné du nombre d'écrits à son sujet et du nombre de personnes qui le connaissent et ont des souvenirs divers et variés de ce lieu. Défendre et étudier ce territoire m'a permis de mieux connaître le Terrain Vague et rencontrer une grande diversité d'usages qui m'était alors inconnus.

Personnellement, je me rappelle la destruction progressive du Terrain Vague. Quand j'ai perdu la forêt dans laquelle nous venions faire des pique-niques avec les enfants. Quand la prairie fleurie, que j'appelais le wild'chlag, a disparue. J'observais et subissais ces destructions sans connaître les plans de réindustrialisation. Il y a eu aussi l'aplanissement du terrain, enterrant par le fait même les fondations accueillants les vestiges d'un ruisseau, les grenouilles et les poissons rouges qui y vivaient mystérieusement et entraîna la destruction d'un petit skate park qui était apparu comme par magie.

*« Les lumières ont tué la nuit
Les pelles mécaniques ont tout aplani
La surface de la terre, en quadrillé
Enfants de l'enfer, nous attendons le brasier
Les lumières ont tué la nuit, il ne nous reste aucun lieu de pénombre
Pas de place pour la magie sous le régime des nombres
C'est la fin des grands récits qui se terminent dans les décombres
On n'sait plus quoi faire de nos vies et de ces rêves qui nous encomrent »*

- Les lumières ont tué la nuit, Claude l'Anthrope, 2021

C'était le début de la fin du Terrain Vague. Mais la menace de destruction s'est accompagnée d'un mouvement de résistance encore bien vivant 10 ans plus tard.

Si le Terrain Vague tel que je l'ai rencontré n'est plus, son souvenir demeure. Il s'est transformé, il a évolué mais sa symbolique et ses communautés restent. Passant de lieu secret, de refuge, d'espace de liberté hors du contrôle urbain, il devient une friche à défendre, connue et reconnue dont il faut prendre soin et à partir duquel il faut se battre pour un/des autre-s monde-s.

Si j'ai perdu mon Terrain Vague, qui me permettait d'avoir des moments de pauses dans la frénésie du monde moderne capitaliste, j'ai trouvé une communauté d'ami-es et de lutte, un espace concret pour tenter l'élaboration d'un monde meilleur. Le conflit qui se joue au Terrain Vague, sa destruction progressive, a permis d'en dépasser les frontières spatiales et d'en faire un lieu symbolique de défense contre la destruction du vivant, de réflexion, de création de communauté et d'élaboration d'autres manières de vivre. Au Terrain Vague, j'y ai rencontré une communauté extraordinaire. Une communauté vivante et politique qui permet l'espérance en transformant le rapport au territoire et en luttant contre l'inacceptable.

« Sur les terrains vagues et les terrains d'essai, on expérimente des armes, des alliances, des récits. On peut y inventer l'avenir et y reconstruire le passé - mais c'est toujours le présent qu'on y raconte.

Entre le futur du béton et celui des herbes hautes il y a une myriade de sentiers et d'intersections sur lesquels on s'avance à tous les jours. C'est une carte complexe tracée de détour et de raccourci, d'accélération et d'impasse, de tragédie et d'espoir. On y respire un temps saturé d'à-présent, où chaque instant renferme la possibilité de faire éclater le béton. »

- Agenda 2025, Collectif d'impression et d'édition La guillotine, 2025

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
AVANT-PROPOS.....	vi
LISTE DES FIGURES.....	xiii
LISTE DES TABLEAUX.....	xiv
LISTE DES ENCADRÉS.....	xv
RÉSUMÉ.....	xvi
ABSTRACT.....	xvii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 LE TERRAIN VAGUE D’HOCHELAGA — CONTEXTUALISATION ET QUESTIONNEMENTS	6
1.1 De la paroisse Saint-François-d’Assise-de-la-Longue-Pointe à un arrondissement marqué par son passé industriel.....	6
1.2 La planification institutionnelle récente du territoire	10
1.3 De la Cité de la logistique à l’Écoparc industriel de la Grande Prairie : des visions de développement du secteur contestées.....	14
1.4 Le territoire Assomption Sud aujourd’hui.....	18
1.4.1 Le boisé Steinberg.....	18
1.4.2 Le terrain de Ray-Mont Logistiques	20
1.4.3 Le terrain de l’administration portuaire de Montréal (APM)	21
1.4.4 La friche ferroviaire.....	21
1.4.5 Le boisé Vimont	21
1.5 Le mouvement de contestation.....	22
1.5.1 2016 à 2020 : genèse de Mobilisation 6600, une première vague de contestation.....	22
1.5.2 En 2021, <i>Résister et Fleurir</i> : un nouveau souffle pour le mouvement de contestation.....	24
1.5.3 Une mobilisation aux multiples répertoires d’action.....	29
1.6 Les conflits socio-territoriaux au croisement de différentes relations au territoire et de discours de la transition : questions et hypothèses.	32
1.6.1 Les conflits socio-territoriaux : des conflits de relations au territoire?	32
1.6.2 Les conflits socio-territoriaux : des conflits de discours de la transition?.....	33
CHAPITRE 2 LES DISCOURS ENVIRONNEMENTAUX, TOURNANT ONTOLOGIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - CADRE CONCEPTUEL.....	35
2.1 Les discours environnementaux	35
2.1.1 Le courant conservationniste : préserver la Nature	36

2.1.2	Le courant hygiéniste : avoir un environnement sain.....	38
2.1.3	Les courants radicaux : changer le système	39
2.2	Le Développement durable : paradigme des années 1990.....	41
2.3	La transition écologique comme nouveau paradigme.....	42
2.3.1	Six facteurs d'analyse des discours de la transition.....	44
2.3.1.1	L'échelle d'action	45
2.3.1.2	Le processus de transition	45
2.3.1.3	La finalité de la transition	45
2.3.1.4	Les acteurs de la transition.....	45
2.3.1.5	La relation à la Nature	45
2.3.1.6	La relation au capitalisme.....	46
2.4	Le tournant ontologique en anthropologie de la nature	46
2.4.1	L'ontologie définit ce qui « est »	46
2.4.2	Les ontologies bâtissent des mondes	46
2.4.3	Le grand partage Nature/Culture	47
2.4.3.1	La Nature comme un objet : Le monde selon l'ontologie moderne naturaliste	48
2.4.3.2	Le vivant et les existants non humains comme des sujets : le monde selon l'ontologie relationnelle	50
2.4.3.3	La nature-altérité : la part sauvage du monde	51
2.5	Le droit au territoire	54
2.5.1	Le territoire comme « espace pour être »	54
2.5.2	La production de l'espace : Espace conçu, vécu et approprié.....	54
2.5.3	Aménager ou ménager le territoire.....	55
CHAPITRE 3 POSTURE ENGAGÉE ET ENQUÊTE DE TERRAIN - MÉTHODOLOGIE.....		57
3.1	Une posture de recherche engagée.....	57
3.2	Certification éthique	59
3.3	Évolution et limite du projet de recherche	60
3.4	Les entretiens semi-dirigés.....	61
3.4.1	Les citoyen-nés.....	63
3.4.2	Les acteurs du monde entrepreneurial	63
3.4.3	Les acteurs gouvernementaux.....	63
3.4.4	Synthèse des entretiens semi-dirigés	64
3.5	La recherche documentaire	65
3.6	L'analyse des données	69
CHAPITRE 4 RELATIONS AU TERRITOIRE, USAGES ET GOUVERNANCE — RÉSULTATS.....		71
4.1	Relations au territoire	71
4.1.1	Le sentiment d'attachement au territoire.....	71
4.1.1.1	De l'attachement au territoire à la lutte	73
4.1.1.2	De la lutte à l'attachement au territoire	75
4.1.2	Connaissances et lectures du Terrain Vague	76

4.1.2.1	Les connaissances historiques	76
4.1.2.2	Les connaissances expertes	78
4.1.2.3	Les connaissances expérientielles.....	79
4.1.3	Perceptions du territoire	80
4.1.3.1	Le territoire vécu.....	80
4.1.3.2	Le territoire conçu.....	81
4.2	Potentiels du territoire pour une transition écologique et sociale	86
4.2.1	Une biodiversité à préserver	86
4.2.2	Des gaz à effet de serre (GES) à diminuer	89
4.2.3	Les arguments socioéconomiques.....	90
4.2.3.1	Une communauté d’usages.....	91
4.2.3.2	Une communauté économique	92
4.2.3.3	Un développement économique pour la communauté locale.....	93
4.3	Deux postures face au territoire : le ménagement et l’aménagement du territoire	95
4.3.1	Faire avec le territoire : La résurgence du ruisseau	95
4.3.2	Faire avec le territoire : la bioremédiation.....	98
4.3.3	Faire avec le territoire : la féralité du lieu	98
4.3.3.1	Faire sans le territoire	99
4.4	Les enjeux démocratiques.....	101
4.4.1	L’accès à l’information	101
4.4.2	Les rapports de force	104
4.5	Synthèse des résultats	108
4.5.1	Positionnement des acteurs industriels.....	109
4.5.2	Positionnement des acteurs gouvernementaux.....	110
4.5.3	Positionnement des citoyen·nes.....	111
CHAPITRE 5 CONFLITS DE RELATION AU TERRITOIRE ET CONFLITS DE TRANSITION - DISCUSSION.....		112
5.1	Une confrontation des relations au territoire	113
5.1.1	Le territoire-objet économique	113
5.1.2	Le territoire-objet socioécologique.....	114
5.1.3	Processus de subjectivation du territoire.....	115
5.2	Deux visions de transition	117
5.2.1	Un territoire à aménager : une transition climatique hors-sol.....	117
5.2.2	Un territoire à ménager: une transition socioécologique territorialisée.....	118
CONCLUSION		120
ANNEXE A Certificat d’approbation éthique		124
ANNEXE B Guide d'entretien - acteurs gouvernementaux		125
ANNEXE C Guide d'entretien - acteurs entrepreneuriaux		126
ANNEXE D Guide d'entretien - citoyen·nes		127

BIBLIOGRAPHIE.....	128
--------------------	-----

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 Frise chronologique de l'évolution du secteur Assomption Sud.....	10
Figure 1.2 Secteur d'emplois identifiés au chapitre de l'arrondissement MHM du plan d'urbanisme	11
Figure 1.3 Actions recommandées pour le secteur Dickson	12
Figure 1.4 Délimitation des secteurs Assomption Sud et Assomption Nord	13
Figure 1.5 Délimitation du terrain de Ray-Mont Logistiques	14
Figure 1.6 Frise chronologique de la planification institutionnelle du territoire	17
Figure 1.7 Délimitation des sous-secteurs de Assomption Sud	18
Figure 1.8 Évolution des projets prévus au boisé Steinberg	20
Figure 1.9 Affiches de la mobilisation avec les illustrations de Clément de Gaulejac collées sur un mur du quartier	26
Figure 1.10 Affiches Résister et Fleurir avec l'image de la statue Starfox de l'artiste Junko collé en vis-à-vis de la place Valois dans MHM	26
Figure 1.11 Couverture du roman graphique Résister et Fleurir avec la statue Forest Spirit de l'artiste Junko	27
Figure 1.12 Programme de la semaine d'action de Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM de 2021	28
Figure 2.1 Les 6 facteurs d'analyse de discours de la transition.	44
Figure 4.1 Illustration : C'est mon endroit préféré.....	74
Figure 4.2 Évolution de la relation entre élu-es municipaux et la mobilisation citoyenne de 2016 à 2021	107
Figure 4.3 Synthèse des positions relatives des 3 groupes d'acteurs en 2021	109
Figure 5.1 Illustration "nous sommes terre à terre" réalisée par Clément de Gaulejac pour Mobilisation 6600.....	119

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1 Caractérisation des groupes d'acteurs.....	62
Tableau 3.2 Synthèse des entretiens semi-dirigés	64
Tableau 3.3 Liste des documents par acteurs	65

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1 Au-delà des profils type, la stratégie de la composition.....	31
Encadré 2 François Plourde : Vulgarisateur du patrimoine naturel et historique de l’Est de Montréal.....	77
Encadré 3 Les phragmites du Terrain Vague.....	88
Encadré 4 La déclaration conjointe pour développement économique à échelle humaine.....	93
Encadré 5 : Le droit d’initiative et la consultation publique de l’OCPM.....	102

RÉSUMÉ

Le Terrain Vague d'Hochelaga est la scène d'une confrontation de vision du territoire. Dans l'est de Montréal, depuis 2016, un conflit oppose les citoyen·nes regroupés sous la bannière Mobilisation 6600 Parc-Nature Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à des acteurs industriels et gouvernementaux. Ce terrain en friche fait l'objet de projets de réindustrialisation portés par les institutions publiques et privées. En réaction, une mobilisation citoyenne axée sur la protection des milieux naturels, la justice environnementale et la défense des usages libres du lieu a émergé. Partant de l'hypothèse que le Terrain Vague est un espace où l'ontologie moderne naturaliste est remise en question, avec une posture engagée en participant directement à la mobilisation citoyenne, je propose d'approfondir le conflit de relation au territoire à travers les cadres conceptuels des discours environnementaux, de la transition écologique, du tournant ontologique en anthropologie de la Nature et du droit au territoire. Enrichie de mon expérience au sein du mouvement, basé sur une enquête menée de 2021 à 2025, les résultats témoignent de la construction de deux visions qui s'opposent : celle, technocentrée et gestionnaire, qui conçoit le territoire comme une ressource à aménager pour répondre aux impératifs climatiques en se concentrant sur la réduction des gaz à effet de serre, et celle, plus relationnelle et située, portée par les habitant·es, qui envisagent l'espace comme un territoire à ménager, porteur d'usages sociaux, écologiques et symboliques. Si les acteurs industriels et gouvernementaux favorisent une transition écologique technique hors sol, les citoyen·nes mobilisé·es expérimentent une transition socioécologique territorialisée, où les enjeux environnementaux s'entrelacent aux luttes sociales et au droit au territoire. Bien que la mobilisation se heurte à des rapports de pouvoir asymétriques, à une planification fermée et à un imaginaire dominant du progrès basé sur la croissance économique, en valorisant les savoirs expérientiels, la réappropriation collective de l'espace, cette mobilisation propose une autre manière d'habiter. Le cas du Terrain Vague d'Hochelaga illustre ainsi les tensions profondes entre deux visions du territoire. Celle de l'aménagement du territoire conçu comme un objet à exploiter impliquant sa privatisation et sa marchandisation, et celle du ménagement du territoire, résonnant avec une ontologie relationnelle, considérant le territoire comme un sujet à ménager pour habiter.

Mots clés : Discours environnementaux, Discours de la transition, Transition écologique, Lutte territoriale, Conflit socio-territorial, Territoire, Ontologie relationnelle, Tournant ontologique, Ménagement du territoire, Aménagement du territoire

ABSTRACT

Hochelaga's Terrain Vague is the scene of a confrontation between different visions of the territory. In the east end of Montreal, since 2016, a conflict has pitted citizens grouped under the banner Mobilisation 6600 Parc-Nature Mercier-Hochelaga-Maisonneuve against industrial and government players. This wasteland is the subject of reindustrialization projects by public and private institutions. In response, a citizens' movement has emerged to protect the natural environment, promote environmental justice and defend the free use of the site. Based on the hypothesis that Terrain Vague is a space where modern naturalist ontology is called into question, with a committed posture through direct participation in citizen mobilization, I propose to explore the conflict of relationship to territory through the conceptual frameworks of environmental discourse, ecological transition, the ontological turn in the anthropology of Nature and the right to territory. Enriched by my experience within the movement, based on a survey carried out from 2021 to 2025, the results bear witness to the construction of two opposing visions: the technocentric and managerial one, which sees space as a resource to be developed to meet climate imperatives by focusing on reducing greenhouse gases, and the more relational and situated one, carried by residents, who see space as a territory to be cared for, carrying social, ecological and symbolic uses. While industrial and governmental players are promoting an above-ground technical ecological transition, mobilized citizens are experimenting with an anchored socio-ecological transition, where environmental issues are interwoven with social struggles and the right to territory. Although the mobilization is coming up against asymmetrical power relations, closed planning and a dominant imaginary of progress based on economic growth, by valuing experiential knowledge and the collective reappropriation of space, this mobilization is proposing a different way of living. The case of Terrain Vague d'Hochelaga illustrates the profound tensions between two visions of the territory. That of land-use planning, conceived as an object to be exploited, implying its privatization and commodification, and that of land management, resonating with a relational ontology, considering the territory as a subject to be managed in order to inhabit it.

Keywords : Environmental studies, Transition studies, Ecological transition, Territorial conflict, Territory, Relational ontology, Ontological turn

INTRODUCTION

Ce qu'il faut rétablir, ce n'est pas le climat, mais notre attachement au monde.
Collectif dispositions, 2020

Reçu lors d'un évènement au terrain vague d'Hochelaga, le texte *Rattachements : Pour une écologie de la présence* du Collectif dispositions oppose une *écologie de l'absence* à une *écologie de la présence*. Pour le collectif, *l'écologie de l'absence* est basée sur une vision fantasmée de la Nature qui suppose une gestion administrative de la crise environnementale avec des cibles mesurables et techniques. En opposition, *l'écologie de la présence* propose de changer notre mode d'habiter et de repenser notre rapport au territoire afin de rétablir *notre attachement au monde*. Depuis 2020, année de pause pandémique planétaire, la lecture de ce texte et le confinement sanitaire aidant, je me pose personnellement la question de ce que signifie être attaché au monde. Immigré au Québec, déraciné du territoire qui m'a vu naître, l'attachement n'est pas ce qui me caractérise de prime abord. Je me suis pourtant déjà senti attaché à la vie, à l'environnement, à la nature... En France, où j'ai grandi, je me suis toujours considéré comme un écologiste, un militant pour la défense de l'environnement, un citoyen écoresponsable. Me considérant relativement politisé, pour moi l'écologie était de gauche et permettait à toutes et tous de sauver la planète et de vivre une vie paisible dans un environnement sain. J'ai étudié les sciences de la Nature pour mieux comprendre l'environnement. Je voulais préserver l'environnement, sauver la Nature, la planète, le climat, la biodiversité... un vaste programme ! Plusieurs options ont été envisagées pour participer à ce projet salvateur : travailler comme éducateur en environnement pour que tout le monde soit au courant de l'urgence écologique et agisse pour sauver la planète, travailler dans l'agriculture urbaine pour relocaliser la consommation et créer des communautés nourricières solidaires et évidemment m'impliquer dans le mouvement écologiste. Si toutes ces positions ne sont pas inintéressantes en soi, je suis aujourd'hui forcé de constater qu'elles sont insuffisantes. Un des angles morts est que je ne me pensais pas « attaché au monde ». Je l'étais d'une certaine manière, mais le ralentissement des modes de vie imposés par la pandémie m'a offert la possibilité de prendre du recul et de prendre le temps de m'impliquer plus activement pour la défense du Terrain Vague d'Hochelaga à Montréal. Un territoire en lutte m'a alors happé et il a fallu que je l'étudie pour comprendre un peu mieux le sens de l'expression : *notre attachement au monde*. Sans pour autant avoir maintenant une position complète et parfaite, quatre années d'implications et de réflexions m'ont permis de clarifier quelques angles morts sur mes positions d'environnementaliste blanc relativement privilégié économiquement et culturellement.

C'est de cette position et avec ce bagage de départ, qu'à partir d'un terrain vague, j'ai choisi d'étudier les relations au territoire qui se confrontent. Le terrain vague d'Hochelaga est le lieu de confrontation entre un mouvement écologiste et un projet de réindustrialisation. Son cas fait écho aux nombreuses luttes territorialisées où des mouvements écologistes font face à de grands projets d'infrastructure. Si, dans ces cas de luttes territorialisées, le projet planifié n'est pas systématiquement présenté comme un projet environnemental ou de transition, les luttes et mouvements qui font face à ces *grands projets inutiles et imposés* (Camille, 2015 ; Des plumes dans le goudron, 2018 ; Grisoni, 2015) s'inscrivent dans des discours écologistes pour faire valoir leurs oppositions. Ces grands projets sont souvent justifiés par des volontés de revitaliser le territoire, de moderniser les infrastructures, de développer une attractivité territoriale, de construire des territoires résilients... Cependant, on se retrouve avec des projets de développement du territoire qui, même lorsqu'ils sont présentés comme étant des projets verts et de transition, comme des champs d'éoliennes, des fermes solaires, des écoquartiers ou un développement portuaire carboneutre, ces derniers font face à des mouvements de résistance s'inscrivant dans les discours écologistes. La question du développement du territoire se retrouve donc au cœur des enjeux écologistes. On y retrouve le point de contact entre plusieurs discours environnementaux et écologistes qui s'affrontent. Comme en témoigne le Réseau Québécois des Groupes Écologistes (RQGE) en soulignant deux tendances du mouvement environnemental apparues dans les années 1970 que sont *l'écologisme radical et l'environnementalisme réformiste* (Réseau Québécois des Groupes Écologistes, 2023), la distinction entre environnementalisme et écologisme est bien présente au sein des mouvements sociaux et de la pluralité des discours environnementaux. L'environnementalisme, influencé par le conservationnisme, serait attaché essentiellement à la conservation de l'environnement et se caractériserait par la mise en place de campagnes ciblées traitant les problématiques en silo, une à une, sans les lier ensemble. Le mouvement environnementaliste proposerait des solutions techniques compatibles avec la philosophie libérale tandis que l'écologisme dépasserait la simple question environnementale en proposant une vision systémique des problématiques et supposerait donc une transformation radicale de l'organisation des sociétés (Roussopoulos, 1994). Actuellement, le discours qui est la figure de proue du mouvement environnemental est celui de la transition. Ce dernier, se divisant également en plusieurs tendances (Audet, 2015 ; Fressoz, 2022 ; Laigle, 2013 ; Oudot et de l'Estoile, 2020), fait face à de vives critiques (Bécot *et al.*, 2022; Fressoz, 2022 ; Izoard, 2024). J'aborderais donc l'analyse de mon cas d'étude à partir des théories autour des discours environnementaux et de la transition afin d'éclairer une partie des points de tension émanant des discours qui se retrouvent dans les luttes territoriales.

Par ailleurs, les luttes territoriales, si elles sont effectivement nombreuses et de plus en plus présentes dans les mouvements écologistes, ne sont pas nouvelles. Les luttes pour le territoire sont l'essence même des luttes portées par les peuples autochtones et les Premières Nations luttant contre la colonisation. J'ai donc choisi d'inscrire mes réflexions en intégrant d'autres regards sur le territoire que celui porté par la vision moderne coloniale. Pour cela, je ferai appel à l'anthropologie et particulièrement au champ de l'anthropologie de la Nature. Dans *Idée pour retarder la fin du monde*, Ailton Krenak se questionne :

Comment envisager un point de contact entre ces mondes, qui ont tant d'origines communes, mais qui sont aujourd'hui si éloignés qu'on peut trouver, à un extrême, des gens qui vivent avec un fleuve dont ils honorent l'esprit et, de l'autre, des gens qui le considère comme une ressource, le consomment et l'exploitent ? (Ailton Krenak, 2017, p 42)

Cette interrogation met bien en valeur deux manières opposées de se rapporter à la Nature et au territoire. Ces visions du monde, ces cosmologies sont décrites et théorisées par les philosophes et anthropologues qui se questionnent sur nos rapports au monde et au territoire. Avec cette enquête, à partir de l'étude de cas du Terrain Vague d'Hochelaga, je souhaite donc vérifier quels types de relations au territoire existent et comment ces dernières s'articulent et se confrontent au sein des discours de la transition.

Pour explorer les liens avec le territoire, dans la première partie, je vais m'attarder à présenter l'évolution des usages du territoire dans lequel se déploie le cas que j'étudie : le Terrain Vague d'Hochelaga, que je nommerai le Terrain Vague. Aujourd'hui, au cœur de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM), depuis sa colonisation, ce territoire a connu plusieurs cycles d'usages. De territoire de vie, de rencontres et de rassemblements des Premières Nations avant la colonisation, ce territoire aura un usage agricole et de villégiature par les premiers colons. Cet usage cèdera sa place aux industries durant les deux guerres mondiales au XXe siècle et sera doté d'infrastructures symboliques de la modernité et de la mondialisation dans les années soixante (stade et village olympique, autoroute, développement industrialo-portuaire...). Finalement, lors de la désindustrialisation globale des pays du Nord, le déclin de l'industrie pétrolière et la fermeture des usines dans les années 1990 et 2000 laisseront sur place des terrains vagues portant les stigmates de l'industrialisation, notamment les ruines industrielles et les sols contaminés. Cela me permettra de placer dans son contexte historique la situation actuelle du terrain vague qui se caractérise comme un territoire en transition dans lequel la nature a repris ses droits et où des usages libres se sont déployés, mais où il est prévu de mettre en œuvre un grand projet d'infrastructure industrialo-portuaire. Entre un territoire qui se renaturalise et qui accueille des usages

libres et la planification d'une réindustrialisation, portée par Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM et la communauté d'usage du Terrain Vague, cette confrontation sera le point de départ de mon enquête.

Dans la deuxième partie, je présente les outils conceptuels que je mobiliserai pour analyser les rapports au territoire qui se confrontent et leurs articulations avec les discours environnementaux. Je vais donc, dans un premier temps, m'attarder sur les grandes tendances et évolutions des discours environnementaux en définissant tout d'abord les courants hygiéniste et conservationniste et leurs critiques. J'aborderais ensuite les deux grands concepts hégémoniques qui ont plus récemment émergé au sein des discours environnementaux : le développement durable et les discours de la transition. Tous deux, très larges et relativement flous au premier abord, ont conquis les discours d'un grand nombre d'acteurs, allant des industries aux mouvements sociaux en passant par les gouvernements. Il sera donc question d'exposer rapidement les limites et critiques qui leur sont adressées et de clarifier, à partir de différents facteurs d'analyse, les différents types de discours. Afin de situer les discours environnementaux par rapport aux différents rapports au territoire et au monde, je vais ensuite présenter les manières de penser la Nature et de se penser dans le monde à partir de l'anthropologie de la Nature et du concept d'ontologie. Si ce concept de Nature, qui permet de mettre tout ce qui nous entoure dans un grand tout extérieur à l'Humain, est un des piliers de l'ontologie moderne, sa remise en cause impose la renégociation de nos rapports avec ce qui nous entoure. Je finirai par présenter les concepts de droit au territoire, de l'aménagement et du ménagement qui me permettront de conceptualiser deux types de rapports au territoire.

Le cœur de mon enquête sera présenté dans le troisième et quatrième chapitre. Ces chapitres me permettront dans un premier temps d'exposer ma posture et ma méthodologie. À partir d'une position engagée sur mon terrain d'étude et d'acteur dans la confrontation, je vais présenter les outils d'enquêtes que j'ai utilisés pour mener à bien ma recherche. À partir de mes connaissances personnelles en tant qu'acteur directement lié au terrain d'étude, mais aussi avec la réalisation d'entretiens semi-dirigés, d'une recherche documentaire et d'une analyse textuelle des entretiens réalisés, j'ai pu déterminer les thèmes principaux et tensions qui se retrouvent dans la confrontation de visions du territoire au terrain vague d'Hochelaga. Allant au-delà de la simple confrontation de relation au territoire, les entretiens semi-dirigés ont permis de faire émerger les thèmes de la gouvernance du territoire, des enjeux démocratiques et des relations de pouvoir qui y sont liés.

Finalement, dans le dernier chapitre, je vais présenter comment la confrontation de relation au territoire mène à une confrontation de visions de transition. Le processus d'objectification du territoire mise en place par l'ontologie moderne mène à une vision utilitariste et fonctionnelle cependant, la communauté habitante, en se liant au territoire qu'elle défend, transforme sa relation au territoire. On se trouve donc avec un processus de subjectivation de territoire qui, à partir d'une perspective ancrée et relationnelle, propose une vision de transition socio-environnementale territorialisée face à une transition climatique hors-sol.

CHAPITRE 1

LE TERRAIN VAGUE D'HOCHELAGA — CONTEXTUALISATION ET QUESTIONNEMENTS

Dans ce chapitre, je présente l'évolution globale du territoire étudié après la colonisation à partir des années 1700 jusqu'à aujourd'hui. L'objectif est de proposer une vue d'ensemble à partir de plusieurs moments déterminants pour l'évolution de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) et du secteur qui est actuellement nommé Assomption Sud - Longue-Pointe (ASLP) par les institutions gouvernementales. Cela me permet d'exposer la succession des usages du territoire et notamment la destruction d'un usage habitant au profit d'un usage industriel et du développement des infrastructures militaires et de transport. De l'industrialisation à la désindustrialisation, cette confrontation passée entre l'usage habitant et l'usage industriel du territoire se rejoue actuellement. Elle est symbolisée aujourd'hui par le mouvement Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, qui milite contre la réindustrialisation du secteur pour la préservation d'un terrain vague où la *nature a repris ses droits*¹ et des usages. Ce mouvement écologiste territorialisé permet de problématiser l'aménagement et le développement du territoire. La mobilisation citoyenne met en exergue les rapports de force existant en critiquant le processus de décision d'aménagement ainsi que les objectifs visés par la volonté d'aménagement du territoire.

1.1 De la paroisse Saint-François-d'Assise-de-la-Longue-Pointe à un arrondissement marqué par son passé industriel

Le territoire que j'étudie est au cœur de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM). Avec une superficie de 25 km², celui-ci est l'un des plus grands de Montréal (Agglomération de Montréal, 2021). Cette caractéristique explique la présence dans l'arrondissement de plusieurs quartiers aux caractéristiques historiques, physiques et sociologiques bien distinctes. Cependant, malgré des profils très différents, l'industrialisation qui s'est déroulée durant les années 1900, suivie de la désindustrialisation de la fin des années 1970 au début des années 2000, est une caractéristique commune aux différents quartiers de l'arrondissement. De plus, étant un arrondissement dont la limite sud est le fleuve Saint-

¹ Expression régulièrement utilisée par les personnes impliquées dans Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM qui ne fait pas directement références aux questions juridiques des droits de la nature.

Laurent, ses 10 km de rives et d'accès au fleuve ont fortement influencé l'aménagement du territoire. C'est autour de cette situation géographique particulière et de l'industrialisation et de la désindustrialisation que je vais articuler la description de mon terrain d'étude.

Si aujourd'hui l'arrondissement subi un processus de gentrification avec l'arrivée d'une nouvelle population plus privilégiée, une population paupérisée et les inégalités sont encore bien présentes. Le quartier Hochelaga-Maisonneuve notamment, fait face à des enjeux de pauvreté et de santé publique. L'espérance de vie y est de 6 ans plus basse que la moyenne montréalaise et les maladies cardiorespiratoires y sont surreprésentées (La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, 2019). Cependant, ce quartier, cet arrondissement et le terrain que j'étudie n'ont pas toujours été défavorisés.

Situé à l'est de Montréal, le territoire actuel de l'arrondissement MHM était composé de nombreuses paroisses. Je vais particulièrement m'intéresser à la paroisse Saint-François-d'Assise de La Longue-Pointe, car c'est sur son territoire historique que se confrontent actuellement le projet industriel et le mouvement de contestation qui l'accompagne. Cette contestation n'est pas la première bataille prenant place sur le territoire qui nous intéresse.

En 1775, de courte durée, mais tout de même significative, la bataille de la Longue-Pointe s'est déroulée directement sur le territoire que j'étudie. Opposant un bataillon étasunien qui voulait envahir Montréal contre les troupes anglaises, cette bataille peut être considérée relativement anecdotique, mais, en plus d'illustrer l'histoire du lieu, elle témoigne de sa position stratégique. Ce terrain est assez éloigné, tout en étant assez proche du centre de Montréal, pour être une porte d'entrée internationale stratégique. Cet épisode historique permet aussi de connaître les caractéristiques de ce territoire où habitait le fermier Pierre-Joseph Picard, puisque l'officier étatsunien Ethan Allen et ses troupes se sont réfugiés et ont été arrêtés dans sa ferme. Le territoire était donc un lieu habité et agricole (Plourde, 2018b ; Radio Canada, 2017).

Malgré l'existence de plusieurs paroisses, ce territoire de l'est de Montréal est resté relativement peu peuplé jusqu'à la deuxième moitié du 19e siècle alors que la Ville de Montréal prend de l'ampleur et devient le cœur économique du Canada. Le territoire de la Ville étant saturé, des promoteurs et industriels voient dans les terrains à l'est de Montréal un potentiel économique de développement pour les industries et le port. Cette volonté de développer économiquement ce territoire en tant que banlieue de Montréal va faire naître les villes ouvrières de Hochelaga et Maisonneuve, dont le développement sera très rapide.

Durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, plusieurs terres d'Hochelaga sont achetées par des entrepreneurs visionnaires qui prévoient le développement vers l'est du port de Montréal. L'occasion est belle pour y installer des entreprises en expansion. Au bord du fleuve, les résidences cossues et les institutions religieuses cèdent leur place et leurs terrains au développement industriel et portuaire. (Musée numérique du Canada et Musée du château Dufresne, 2023)

La municipalité d'Hochelaga est fondée en 1870 et est annexée à la Ville de Montréal en 1883. Cependant, ce n'est pas l'intégralité du territoire d'Hochelaga qui y est annexée. La partie la plus à l'est du quartier restera indépendante et deviendra la Ville de Maisonneuve, portée par une volonté de créer une ville nouvelle, prospère et industrielle. Surnommée la Pittsburgh du Canada, la cité Maisonneuve deviendra la cinquième ville industrielle du Canada avant de faire faillite et d'être annexée à Montréal en 1918. En plus de la situation de crise liée à la guerre mondiale, la faillite est généralement attribuée aux trop grandes dépenses en matière de construction de bâtiments d'envergure, tels que les bains Morgan, le Marché Maisonneuve et la création du parc Maisonneuve.

Parallèlement, jusque dans les années 1940, plus à l'est d'Hochelaga et de la cité de Maisonneuve, le village Longue-Pointe devient un haut lieu de villégiature. L'ouverture de routes et de chemins publics favorise l'implantation de grandes institutions dans la paroisse Saint-François d'Assise autour de l'asile Saint-Jean-de-Dieu.

Pour rompre avec le rythme de la vie urbaine, des familles bourgeoises possèdent des villas « à la campagne », c'est-à-dire sur le pourtour de l'île de Montréal. [...]. Le parc Dominion, ouvert de 1906 à 1937, est un important pôle de divertissement sur le territoire de la Longue-Pointe. (Musée numérique du Canada et Musée du château Dufresne, 2023)

Malgré cette fonction de villégiature, l'industrialisation de l'est de la Longue-Pointe est arrivée au début du 20^e siècle avec l'installation de la Montréal Locomotive Works, le chantier naval de la Canadian Vickers et la Canadian Steel Foundries (CSF). C'est finalement l'avènement du transport routier et le développement des autoroutes qui auront raison du village historique de Longue-Pointe qui sera détruit en 1964 lors du chantier de construction du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine . On peut lire sur le site internet des archives de Montréal que :

Cette décision entraîne l'expropriation de plus de 300 familles, certaines comme les Vinet ou les Robert enracinées depuis deux siècles. Des habitations datant de la Nouvelle-France, comme celle habitée par la famille Chartrand sur la rue de Boucherville, l'épicerie de Philias Robert et de son fils Paul implantée à la fin du XIX^e siècle ou l'église Saint-François d'Assise construite en 1914, tombent les unes après les autres. La population se disperse vers Tétraultville, Anjou, ou recrée

une nouvelle paroisse Saint-François-d'Assise un peu plus à l'est. En 1964, on n'arrête pas le progrès... » (Robert, 2014)

Cette expropriation correspond à la destruction de l'usage résidentiel du territoire : les habitant-es doivent quitter pour laisser place aux infrastructures de transport. Cette destruction n'est pas la seule dans l'arrondissement. En 1972 ce sont 1200 logements, soit environ 5000 personnes, qui sont expropriées pour le réaménagement du Boulevard Notre-Dame; réaménagement qui, en 2025, n'a toujours pas eu lieu et qui avait fait face à une forte mobilisation citoyenne. En 1998, après trente ans de plaintes et de mobilisation contre l'envahissement de leur quartier par les activités portuaires et industrielles, ce sont finalement les citoyen·nes des rues Caty-Bruneau qui sont exproprié-es. Ne voyant plus d'issue, le comité de résident-es, dont la mission était « de pousser les autorités municipales à apporter des améliorations générales au quartier » (Atelier d'histoire de MHM, 2022), en est venu à demander lui-même l'expropriation des habitant-es. Le quotidien était devenu si invivable que partir en obtenant un dédommagement financier représentait la seule option. Le développement industrialo-portuaire s'est ainsi fait au détriment des habitant-es du quartier.

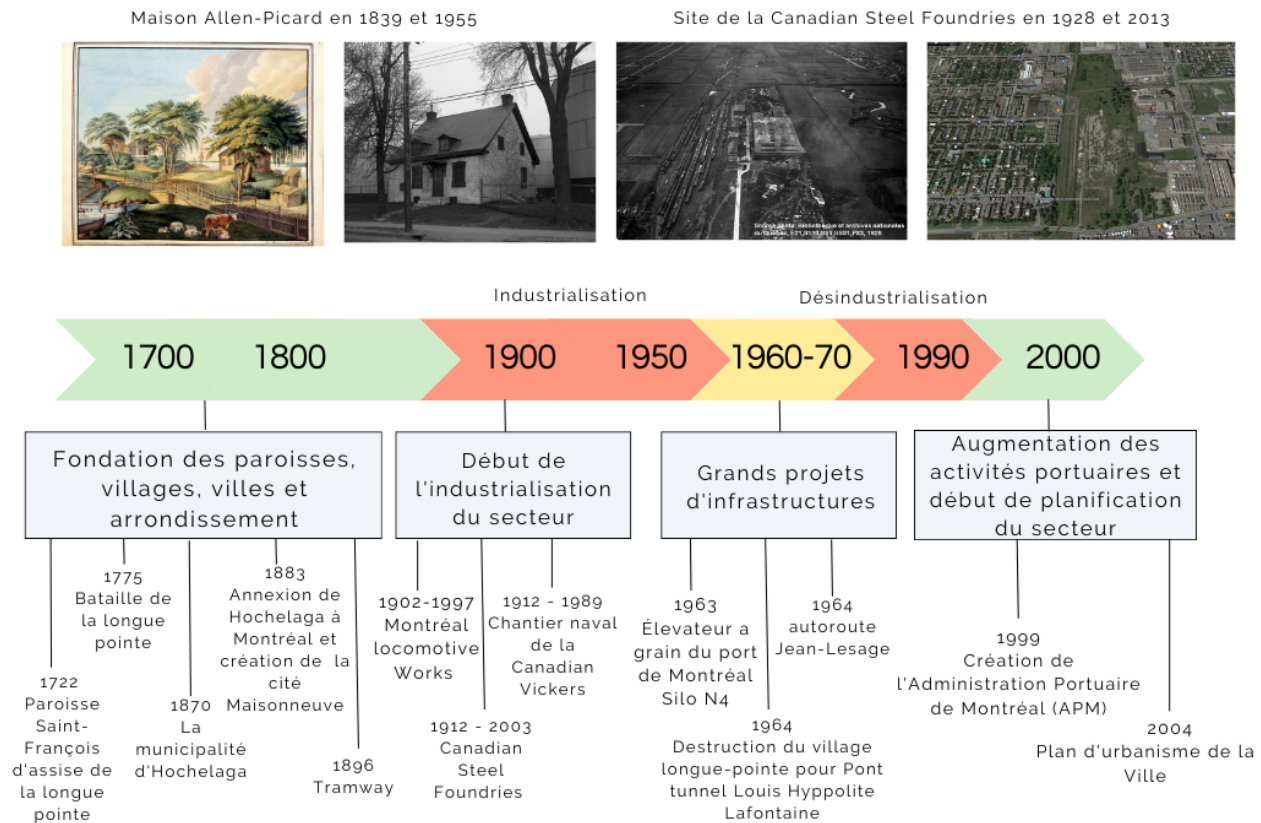
Dans les années 1980, l'arrondissement MHM n'est pas épargné par la crise économique et la désindustrialisation. Dans un contexte global de désindustrialisation des pays du Nord, la fermeture des usines laisse le quartier et ses habitant-es dans une situation de précarité menant à divers problèmes sociaux. En plus d'un profil sociodémographique caractérisé par une précarité financière, une moyenne de niveaux de diplomation plus faible que la moyenne montréalaise, une espérance de vie six ans plus basse que la moyenne montréalaise et une surreprésentation des maladies cardiorespiratoires, le legs de cette époque se matérialise aujourd'hui sur le territoire, notamment par :

- Un réseau autoroutier important
- La présence d'infrastructures ferroviaires
- Des infrastructures portuaires
- De vastes terrains vagues

L'implantation des infrastructures de transport (voies ferrées, accès autoroutier, infrastructure portuaire) place le territoire comme un point stratégique proche du centre de Montréal pouvant être une porte d'entrée internationale. Cette situation influence la planification institutionnelle récente du territoire.

Figure 1.1 Frise chronologique de l'évolution du secteur Assomption Sud

Évolution du secteur Assomption-Sud Longue-Pointe



Source : réalisée par l'auteur

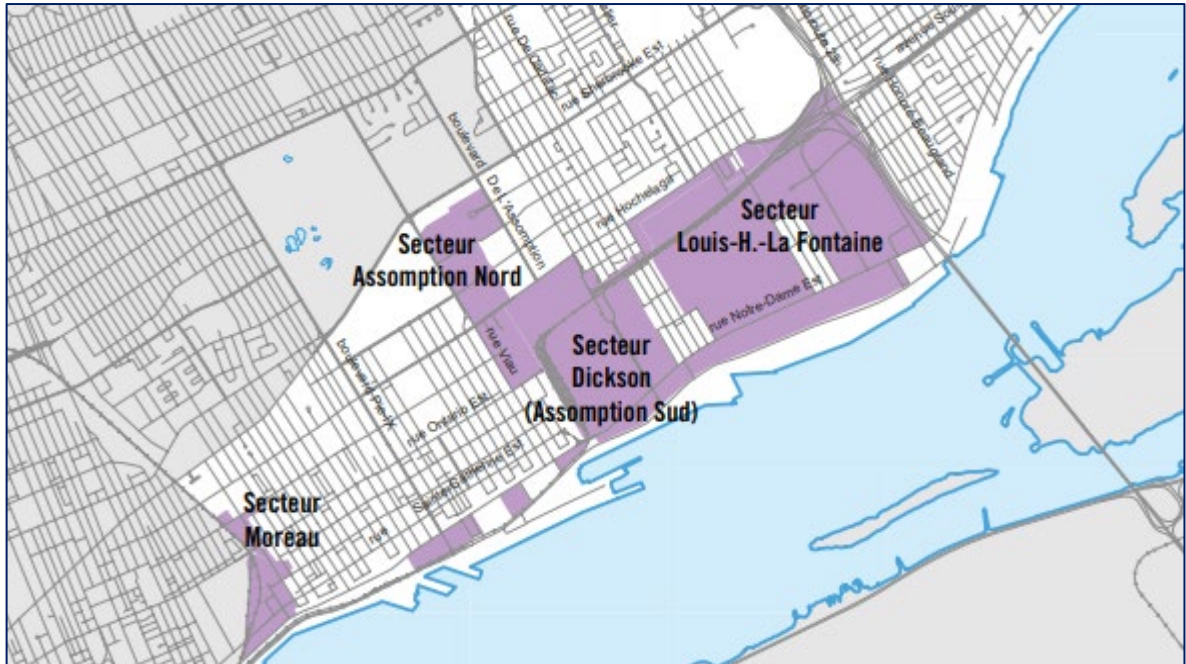
1.2 La planification institutionnelle récente du territoire

Un des éléments déclencheurs de la planification de ce secteur est le plan d'urbanisme de Montréal adopté en 2004. Le plan d'urbanisme est l'outil de planification et d'aménagement du territoire à l'échelle de la Ville de Montréal. Les grandes orientations y sont planifiées et chaque arrondissement doit y ajouter son chapitre afin de présenter les grandes orientations d'aménagement du territoire.

En 2005, dans sa contribution au plan d'urbanisme, l'arrondissement MHM mentionne les 48 hectares de terrains vacants dans Assomption Sud. Ces terrains sont identifiés comme secteurs d'emplois propices au développement économique (figure 1.2). De plus, l'augmentation de l'attractivité par la planification des

prolongements du boulevard Assomption et de l'avenue Souigny y est mis en évidence (Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, 2005).

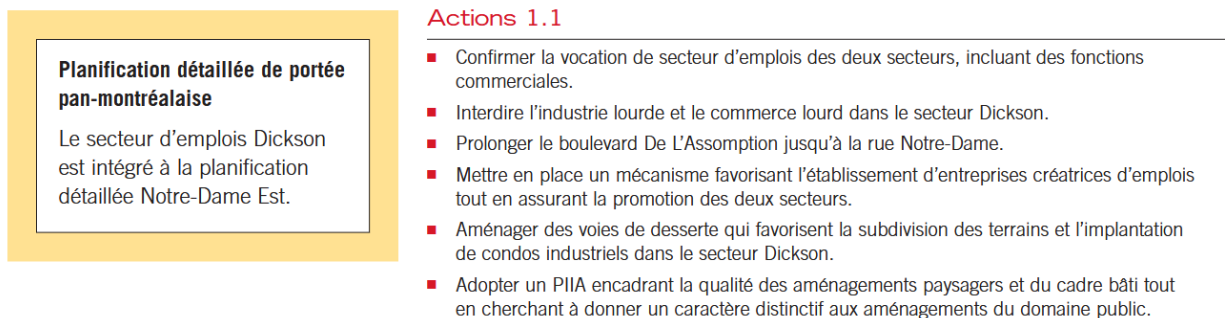
Figure 1.2 Secteur d'emplois identifiés au chapitre de l'arrondissement MHM du plan d'urbanisme



Source : Chapitre 14 du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, 2005, p.6

Le secteur est donc identifié comme secteur de développement économique et sa planification est prise en charge principalement par le service de développement économique de Montréal. Pourtant, en 2005, si le développement économique du secteur est souhaité, il était aussi mentionné « d'interdire l'industrie lourde et le commerce lourd dans le secteur Dickson » (Figure 1.3) (Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, 2005). Malgré cette recommandation qui ne sera jamais appliquée, les caractéristiques du territoire, avec la forte présence d'infrastructures portuaires, routières et ferroviaires, justifient que le secteur soit décrit comme stratégique et à développer par le Service de développement économique en 2011 et par le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en 2012.

Figure 1.3 Actions recommandées pour le secteur Dickson



Source : Chapitre 14 du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, 2005, p.7

En 2013, les consultations de l'arrondissement pour le plan de développement de Montréal (Ville de Montréal, 2013) réaffirment la volonté de création d'une zone industrielle pour les secteurs Assomption-Dickson. La vocation résidentielle pour Assomption Nord est évoquée et il est souligné la volonté de « le développer par des industries reliées au développement durable » (Ville de Montréal, 2013). L'opérationnalisation de cette vision prend forme dans le schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal de 2015.

En 2016, le rapport produit par le Service de développement économique souligne encore la volonté de développer économiquement ce secteur pour « renforcer la compétitivité de l'industrie du transport des marchandises et de la logistique » (Ville de Montréal, 2016), soulignant que les caractéristiques du secteur sont favorables. Ces conclusions sont basées notamment sur la présence des infrastructures, mais également « une main-d'œuvre abondante » et « une faible réticence sociale » (Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, 2017 ; Ville de Montréal, 2016). C'est le début de ce qui va être appelé en 2017 la Cité de la logistique pour ensuite devenir en 2019 l'Écoparc industriel de la Grande Prairie.

En 2017, le conseil de Ville adoptera une résolution qui indique la volonté de faire un pôle logistique dans le secteur Assomption. Parallèlement, un plan particulier d'urbanisme (PPU) est mis en œuvre en vue de modifier le plan d'urbanisme afin d'exclure le secteur Assomption Nord de la vision de développement industriel (figure 1.4) (Ville de Montréal, 2017). La partie au nord de la rue Hochelaga sera finalement

dédiée à la densification urbaine avec un projet basé sur le concept *Transit Oriented Développement* (TOD)²². Le secteur identifié jusqu'à présent est donc divisé en deux, Assomption Nord, au nord de la rue Hochelaga, avec une vision de développement résidentiel dense autour de la station de métro Assomption, et Assomption Sud, au sud de la rue Hochelaga, pour du développement industriel lourd.

Figure 1.4 Délimitation des secteurs Assomption Sud et Assomption Nord



Source : Plan particulier d'urbanisme Assomption Nord produit par la Ville de Montréal, 2017, p.5

Une séance de consultation sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la Cité de la logistique est tenue le 23 mars 2017. Le PIIA sera adopté deux semaines plus tard au conseil d'arrondissement de MHM.

De plus, l'année 2016 marque un tournant pour le secteur Assomption Sud. En janvier 2016, l'entreprise Gaïa QC inc. achète un terrain de 2,5 millions de pieds carrés (figure 1.5) pour l'entreprise Ray-Mont-Logistiques. Les deux entreprises sont administrées par Charles Raymond. Cette acquisition et la première

²² Le Transit Oriented Development (TOD) est un concept d'urbanisme visant à créer des quartiers densément peuplés autour de stations de transport en commun, afin de favoriser l'accès facile et pratique aux transports publics. L'objectif est de réduire la dépendance à la voiture, de promouvoir la mobilité durable et de renforcer les connexions entre les différentes zones urbaines

phase de travaux qui y sont reliés marquent le début du mouvement de contestation contre la réindustrialisation du secteur.

Figure 1.5 Délimitation du terrain de Ray-Mont Logistiques



Source : R alis  par Jos e Desmeules pour Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, 2024

1.3 De la Cit  de la logistique   l' coparc industriel de la Grande Prairie : des visions de d veloppement du secteur contest es

La premi re vision de d veloppement pour le secteur Assomption-Sud Longue-Pointe est nomm e Cit  de la logistique. C'est une vision port e par la Ville de Montr al. Ce sera le projet officiel de d veloppement du secteur en 2016 et 2018 avec comme volont  d'implanter dans le secteur une zone d'activit   conomique industrialo-portuaire li e   la logistique. Annonc  aux acteurs  conomiques en 2015 par le Maire de Montr al, Denis Coderre, le projet est  labor  par le Service de D veloppement  conomique de la Ville avec l'appui des grappes industrielles du secteur de la logistique ainsi que les chambres de commerce m tropolitaine et de l'Est de Montr al (Chambre de Commerce du Montr al M tropolitain, 2017). Pr par  depuis deux ann es en collaboration avec les acteurs  conomiques, c'est seulement en 2017, lors d'une s ance de consultation publique mandat e par l'arrondissement MHM et   la suite de l'achat d'un terrain par l'entreprise Ray-Mont Logistiques en 2016, que le projet de Cit  de la logistique devient public et que les intentions sont pr sent es. Le maire de l'arrondissement MHM, favorable   un d veloppement  conomique pour le secteur, souhaite « Recueillir les propositions de la population en mati re d'int gration et de cohabitation harmonieuses dans le secteur » (Institut du nouveau Monde,

2017) et encadrer les activités y prenant place. L'arrondissement a donc notamment adopté un règlement « modifiant les usages permis sur le territoire du secteur prohibant les activités d'entreposage extérieur » (Ibid). Ce règlement sera contesté par l'entreprise Ray-Mont Logistiques qui réclame le droit de faire de l'entreposage extérieur. Cela marquera le début d'une joute judiciaire entre la Ville de Montréal et l'entreprise.

En 2018, à la suite des élections municipales qui ont menées au changement d'administration au niveau municipal et dans l'arrondissement MHM, le projet de Cité de la logistique est abandonné par la nouvelle administration (Côté, 2019 ; Marceau, 2018). C'est en 2019 que la nouvelle administration de l'arrondissement et le service de développement économique de la Ville présente la nouvelle vision de développement du secteur nommé « Écoparc industriel de la Grande Prairie ». Annoncé comme un projet plus vert, la volonté de développement économique industrialo-portuaire est toujours présente et c'est toujours le service de développement économique de la Ville qui élabore le projet. Les orientations économiques de cette vision sont toutefois accompagnées d'une volonté de cohabitation harmonieuse entre les activités industrielles et résidentielles et une gestion écologique du territoire (Ville de Montréal, 2019). Comme mentionné dans le document d'information sur la vision de l'Écoparc industriel de la grande prairie :

« La Ville entend notamment orienter la requalification de ce secteur, qui s'inscrit par ailleurs dans la relance économique de l'Est de Montréal, par l'attraction et l'implantation d'entreprises innovantes qui répondent à des standards de qualité souhaités, le tout dans la perspective d'un développement durable. » (Ville de Montréal, 2019, p.35)

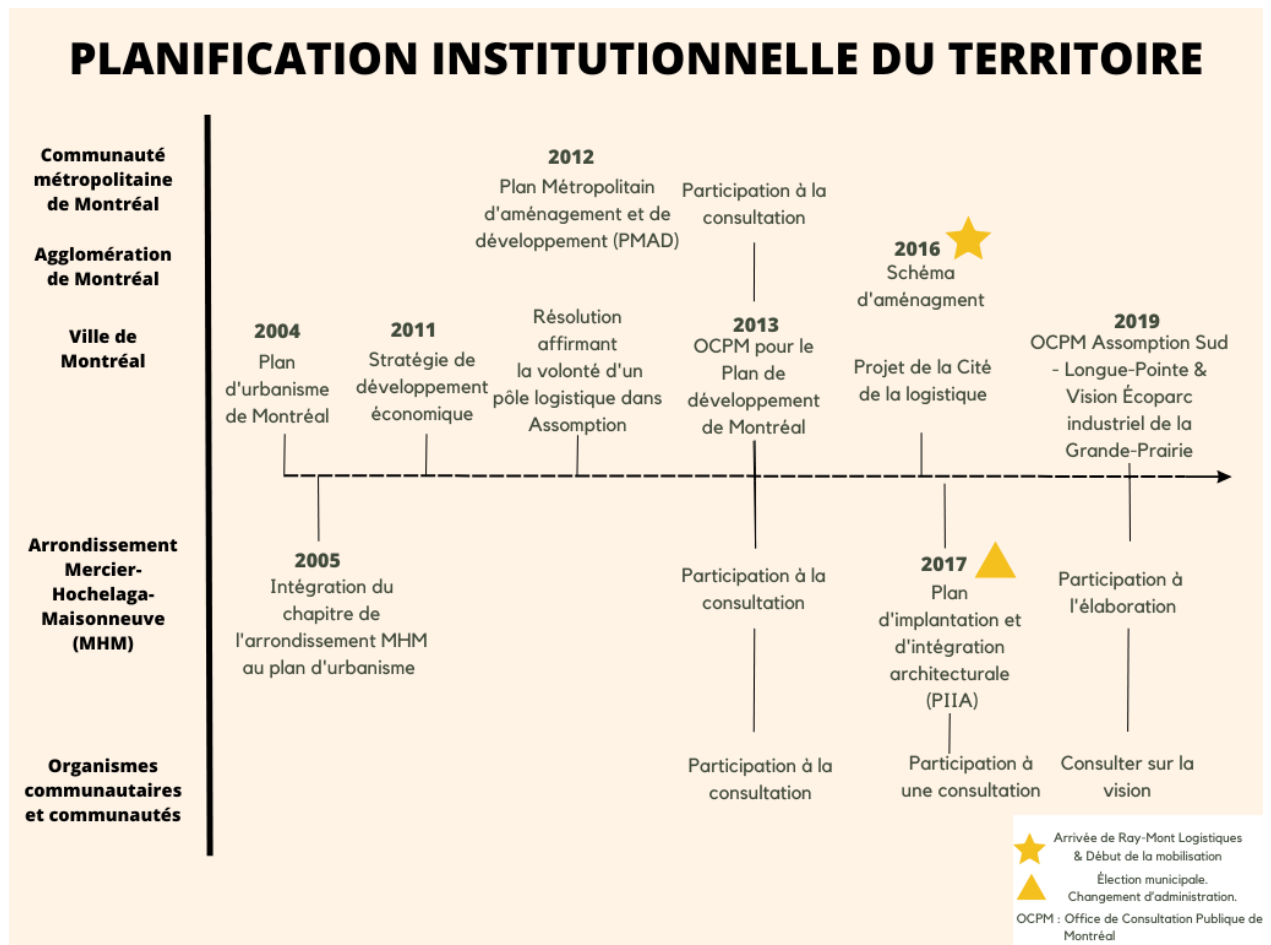
Cette vision proposée par la nouvelle administration de la Ville de Montréal, se voulant plus contraignante pour les entreprises en termes de normes environnementales et d'implantation architecturale, est cependant dépendante de la volonté des entreprises d'y adhérer et les outils réglementaires sont sujets à contestation juridique. C'est le cas notamment de la modification réglementaire faite par l'arrondissement sur le minimum d'étages requis pour obtenir un permis de construire dans le secteur. Cette modification réglementaire, qui a pour objectif de diminuer l'emprise au sol des bâtiments, est contestée par une entreprise qui entreprend une nouvelle poursuite juridique contre la Ville de Montréal (Paré, 2022).

L'Écoparc industriel de la Grande Prairie qui voulait proposer une version « développement durable » du projet de Cité de la logistique fait donc face, en plus de la mobilisation citoyenne qui conteste la réindustrialisation du secteur, à des entreprises qui ne souhaitent pas coopérer à cette vision qui serait

plus écologique. Cette non-obligation de coopération sera d'ailleurs soulignée par une représentante du Port de Montréal lors d'une séance d'information de la Direction de la Santé Publique de Montréal dans le cadre de la concertation Assomption-Sud Longue-Pointe le 6 octobre 2021 (Institut du nouveau Monde, 2022 ; Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, 2022)

La vision d'Écoparc industriel de la Grande Prairie est abandonnée en 2023. C'est à ce moment que change le porteur de projet pour élaborer une nouvelle vision. Le développement du secteur est retiré du service de développement économique de la Ville et transmis au service d'urbanisme et mobilité. En 2025, à part le terme de « coulée verte » discuté dans le cadre d'une rencontre de médiation avec les citoyen·nes et l'annonce d'un « bouclier vert » (Lecomte, 2025 ; Ouellette-Vézina, 2025) pour le secteur dans les journaux, aucune vision de développement n'est annoncée. Les annonces et le « bouclier vert » se limitent aux projets de réduction des nuisances, liées à l'implantation de Ray-Mont Logistiques et à la croissance des activités industrialo-portuaires dans le secteur.

Figure 1.6 Frise chronologique de la planification institutionnelle du territoire



Source : Réalisé par l'auteur

La Ville est donc en grande partie la promotrice de la vision de développement économique et de la réindustrialisation du Terrain Vague. La Ville n'est cependant pas seule dans l'élaboration de cette vision. Au niveau provincial, le secteur est ciblé comme zone industrialo-portuaire dans le cadre de la stratégie maritime du gouvernement du Québec (Gouvernement du Québec, 2021 ; Institut du nouveau Monde, 2017) et le prolongement routiers Assomption-Souigny figure parmi les projets visés par le projet de loi numéro 66, loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure qui sera adoptée en décembre 2020.

1.4 Le territoire Assomption Sud aujourd'hui

Plusieurs projets entrepris par différents acteurs se mettent donc en place dans le secteur Assomption Sud. Ce secteur est lui-même divisé en plusieurs sous-secteurs (Figure 1.7). Leur toponymie n'est pas officielle, mais se base sur les noms d'usage et des propriétaires de terrain.

Figure 1.7 Délimitation des sous-secteurs de Assomption Sud



Source : Réalisé par l'auteur

1.4.1 Le boisé Steinberg

Le boisé Steinberg est un nom d'usage proposé par François Plourde, également surnommé Renard Frak. Ce citoyen, passionné d'histoire et vulgarisateur, a fortement contribué à nommer et à faire connaître l'histoire de ce secteur via des reportages vidéos (Plourde, 2018a). Les noms qu'il a utilisés ont par la suite été adoptés par l'usage citoyen et repris par les journaux et instances officiels (Gelper, 2020).

Jusque dans les années 1930, cet espace était un espace agricole en friche. C'est durant la Seconde Guerre mondiale que ce terrain a été fortement minéralisé par la construction d'un entrepôt d'armement. Cet entrepôt d'armement a été agrandi par la suite pour devenir un espace de bureau et d'entreposage pour la chaîne d'épicerie Steinberg et Woolco. En 1980, ce lot était 100 % asphalté et comprenait des espaces

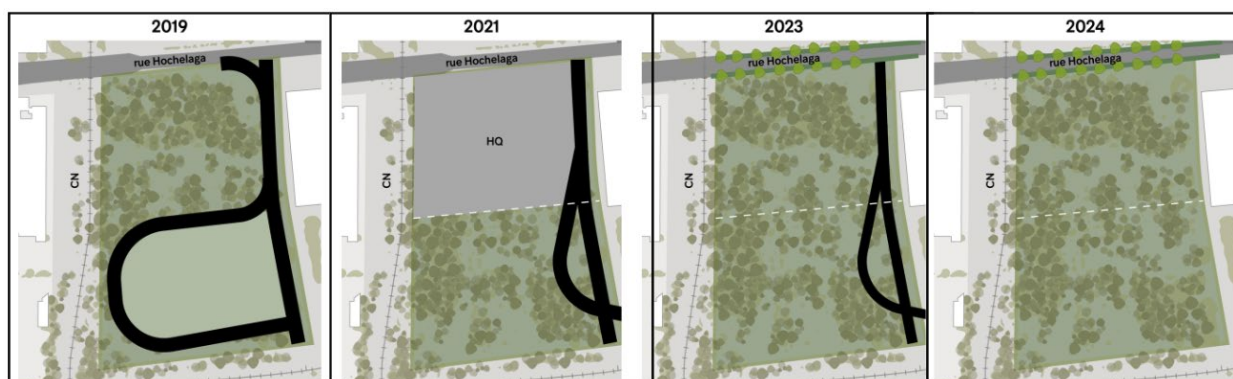
de stationnement et un bâtiment industriel. C'est un incendie majeur de l'entrepôt en 1992 qui mène à l'abandon du terrain par les entreprises. C'est en 1995, après avoir rasé et retiré tous les vestiges de l'entrepôt, que le terrain s'est de nouveau retrouvé déminéralisé.

Depuis le milieu des années 1990, le terrain a évolué de friche, à friche arbustive, pour maintenant accueillir des espaces boisés et un milieu humide certifié par l'organisme Canards Illimités. C'est un espace boisé accueillant des campements de personnes marginalisées et en situation d'itinérance, des ornithologues, botanistes et écologistes amateurs, des promeneurs, ainsi que des manifestations festives marginalisées et illégales, comme les raves et des feux de camp.

Le terrain est actuellement une propriété publique appartenant au ministère des Transports du Québec (MTQ), à la Société Québécoise des Infrastructures (SQI) et à la Ville de Montréal. Un lot couvrant un tiers du boisé appartient à Hydro-Québec et est destiné à accueillir un poste de transformation (Hydro-Québec, 2019). À la suite d'un accord en 2022, la Ville de Montréal a acheté le lot détenu par Hydro-Québec. La Ville et la mairie d'arrondissement ont mentionné que l'achat avait pour objectif la sauvegarde de cette partie du boisé Steinberg située dans le coin nord-ouest.

Sur les autres lots du boisé Steinberg, le prolongement du boulevard de l'Assomption est prévu. Le projet de construction du boulevard de l'Assomption est un projet mené par le MTQ, la Ville de Montréal et l'Administration Portuaire de Montréal (APM). De plus, le boulevard de l'Assomption fait partie des projets ciblés par la loi concernant l'accélération des projets d'infrastructure adoptée en 2020. Le projet de développement routier a évolué avec comme première proposition un échangeur aérien surplombant la moitié du Sud du terrain puis revu pour un échangeur aérien moins imposant, mais impactant toujours la portion est du boisé. Finalement, à la suite de nombreuses pressions et manifestations, la portion du prolongement Assomption-Souligny qui menaçait le boisé Steinberg est complètement annulée en 2024 et l'entièreté du boisé Steinberg est en voie d'acquisition par la Ville de Montréal à des fins de conservation de cet espace (Figure 1.8) (Ville de Montréal, 2024).

Figure 1.8 Évolution des projets prévus au boisé Steinberg



Source : Communiqué de presse de la Ville de Montréal, 2024

1.4.2 Le terrain de Ray-Mont Logistiques

Par le biais de Gaïa QC inc., l'entreprise Ray-Mont Logistiques a acheté le terrain de l'ancienne Canadian Steel Fonderie (CSF) en 2016 pour y opérer une plateforme de transbordement de marchandises spécialisée dans les produits céréaliers. En 2016, elle obtient le permis de réhabilitation environnementale du terrain par le ministère de l'Environnement du Québec. Pour permettre la réhabilitation du terrain contaminé, le permis donne le droit à l'entreprise de procéder à l'encapsulage du sol et la pose des rails. L'encapsulage du sol est une technique qui recouvre et scelle les sols contaminés sous une couche de sol « propre » qu'il faut ensuite recouvrir d'asphalte. C'est donc en 2016 que les travaux commencent et modifient considérablement le paysage. Les jeunes boisés, les espaces ouverts en friche et les milieux humides sont détruits et le terrain est partiellement nivelé. En 2017, une butte de terre est érigée sur le côté ouest du terrain faisant face au secteur résidentiel. La butte est une mesure de mitigation des nuisances exigée par le ministère de l'Environnement du Québec avec pour objectif de protéger la population riveraine du bruit et de la poussière générés par les travaux de réhabilitation.

En 2017 l'arrondissement refuse d'octroyer le permis d'opération à l'entreprise. Cela marque le début du litige judiciaire entre la Ville de Montréal et l'entreprise. L'entreprise Ray-Mont Logistiques attaque la Ville de Montréal en justice afin de forcer l'administration à lui délivrer son permis. Ray-Mont Logistiques obtiendra gain de cause. La Ville décidera d'aller en cour d'appel. L'appel est finalement rejeté et la Ville est obligée de fournir à l'entreprise le permis d'opérer en février 2021. L'entreprise décide, à la suite de cette saga judiciaire, d'intenter une nouvelle poursuite contre la Ville de Montréal pour des dommages et intérêts de 373 millions de dollars.

À terme, l'entreprise Ray-Mont Logistiques prévoit opérer 24 h/24, 7jours/7 pour accueillir quotidiennement un train de 100 wagons et 1 000 voyages de camions pour permettre l'entreposage et le transbordement de 10 000 à 15 000 conteneurs présents sur le site.

La bande ouest de son terrain est ciblé pour accueillir le prolongement de l'axe routier de Assomption-Souligny. Ce prolongement routier viendrait directement connecter l'entreprise à l'accès autoroutier et le Port de Montréal par la construction d'un viaduc.

1.4.3 Le terrain de l'administration portuaire de Montréal (APM)

Les rives du fleuve Saint-Laurent et tout le sud du secteur sont destinés aux activités portuaires. Suivant son plan de développement, l'APM a augmenté les activités du terminal Viau. Pour permettre cette croissance d'activités de transbordement de conteneurs prévue pour le secteur, l'APM met en œuvre en 2021 la construction d'un viaduc routier, à côté du viaduc ferroviaire abandonné. Situé au-dessus de la rue Notre-Dame, ce viaduc routier connectera avec le prolongement Assomption-Souligny prévu pour connecter le Port et Ray- Mont Logistiques à l'autoroute 25.

1.4.4 La friche ferroviaire

La friche ferroviaire appartient au Canadien National (CN). Depuis la fin des activités de la Canadian Steel Foundries (CSF), les voies sont relativement abandonnées et la végétation en a envahi la majorité. Jusqu'en 2017, certaines voies étaient utilisées pour des travaux de manutention. Ces activités d'entreposage et d'entretien ont cessé et il ne reste qu'un seul client actif nécessitant l'utilisation des voies pour un train hebdomadaire d'environ 6 à 9 wagons. Ce client est l'entreprise Cascades. La partie sud des rails est complètement inutilisée et, malgré de rares opérations de débroussaillage-désherbage via l'épandage de pesticides, la végétation a envahi la majorité des rails donnant lieu à une friche arbustive.

1.4.5 Le boisé Vimont

Le boisé Vimont est nommé ainsi, car il est en arrière de la rue Vimont. Il appartient au CIUSS de l'Ouest, qui administre le CHSLD Grace Dart sur le même lot foncier. C'est le boisé le plus ancien du secteur avec de nombreux arbres matures. Étant collé directement au secteur résidentiel nommé Viauville, il est le plus fréquenté et il est souvent décrit comme la porte d'entrée vers le reste du secteur Assomption-Sud par les personnes fréquentant ces espaces en renaturalisation. Il a été protégé par l'arrondissement qui en a changé le zonage en 2021.

1.5 Le mouvement de contestation

Je le présenterais plus précisément dans la prochaine partie, mais, sur ce territoire nommé Assomption Sud par les institutions gouvernementales ou le terrain vague par les usager·ères, plusieurs sous-espaces existent (carte 3). Le boisé Steinberg, le boisé Vimont, la friche ferroviaire et l'ancien terrain de la Canadian Steel Fonderie (CSF), aujourd'hui acquis pour y implanter le projet de Ray-Mont Logistiques, sont le théâtre d'un mouvement de contestation contre la réindustrialisation prévue par la planification institutionnelle récente.

1.5.1 2016 à 2020 : genèse de Mobilisation 6600, une première vague de contestation

À l'arrivée de l'entreprise Ray-Mont Logistiques et au début de ses travaux en 2016, un mouvement de contestation a émergé. Les résident·es du secteur, n'ayant pas participé aux différentes étapes de la planification de ce territoire, puisqu'ils et elles n'y ont pas été sollicités et impliqués, découvrent le projet de réindustrialisation.

Un petit groupe de citoyen·nes se met en place et commence à s'informer auprès des élu·es pour mieux comprendre la teneur du projet prévu. Les rencontres avec les élu·es de l'arrondissement, la participation aux conseils d'arrondissement et une rencontre avec l'entrepreneur Charles Raymond, le PDG de l'entreprise Ray-Mont Logistiques pour qu'il présente son projet, ne rassurent pas. C'est le moment où les citoyen·nes et les élu·es découvrent l'ampleur du projet ainsi que la planification des prolongements routiers d'Assomption et Souigny (Trottier, 2016). Malgré l'annonce d'une séance de consultation sur la future Cité de la logistique (Arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, 2017), les résident·es s'organisent avec la création d'une page et d'un groupe Facebook, la mise en place de conférences d'informations et d'assemblées de cuisine (Mobilisation 6600, 2018).

Conseillé·es par les élu·es d'arrondissement, Laurence Lavigne-Lalonde et Éric-Allan Caldwell de Projet Montréal (le parti d'opposition à cette époque), les résident·es entreprennent à l'hiver 2017 des démarches pour faire valoir le droit d'initiative citoyenne afin d'obtenir une consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Cette étape marquera le début de la visibilité plus large du mouvement et forcera l'organisation afin d'obtenir une pétition de 5000 signatures manuscrites nécessaires pour faire valoir le droit d'initiative et obtenir une consultation menée par l'OCPM. Le pari est réussi, ce sont 6600 signatures qui sont récoltées. Le nom du mouvement rend hommage à cette étape fondatrice. C'est la naissance « officielle » en 2017 du mouvement citoyen Mobilisation 6600.

C'est aussi l'année où Valérie Plante, de Projet Montréal est élue mairesse de la Ville et que Pierre Lessard Blais, est élu maire de MHM sous la bannière Projet Montréal. Les élu·es et candidat·es de Projet Montréal étant à cette époque-là relativement impliqué·es dans la mobilisation, l'élection d'une administration Projet Montréal provoqua beaucoup d'espoir au sein du mouvement citoyen.

Parallèlement, en 2017, le zine³ *Le terrain vague n'est à personne* relatant les usages existants sur le territoire et s'opposant au projet de la cité de la logistique est distribué dans les milieux militants de Montréal. Cette mouvance de la contestation refuse les projets industriels et les projets de condos planifiés mais également la vision d'un parc urbain administré.

« Si nous perdions le terrain vague, nous perdrons du même coup un terrain de jeu, un espace vide, une frontière, un lieu pour pleurer et crier. Nous perdrons un de ces rares espaces n'appartenant à personne, n'ayant pas de fonction, ne prenant sens qu'à travers ceux et celles qui l'investissent. Un parc, bien éclairé et quadrillé par la police et les agent-es du CN, d'où nous sommes expulsé/es après 23h et puni/es par des contraventions pour avoir eu du plaisir, c'est pas pantoute pareil. » (Anonyme, 2017)

Dans ce discours, les personnes impliquées dans la contestation portent une critique plus large que la seule contestation du projet industriel. Elle dénonce la privatisation du territoire notamment à travers le slogan « le terrain vague n'est à personne ». La critique de la planification et de l'administration du territoire en générale est explicite dans le slogan « le terrain vague restera vague », qui sera affiché dans le quartier.

C'est également en 2017 qu'une action de sabotage de machinerie a été revendiquée par communiqué anonyme sur le site internet de nouvelles anarchistes Montréal contre-information (Anonyme, 2017b). Un répertoire d'action collective (Tilly, 1995), différent de celui de la pétition et de la participation aux instances de consultations est donc présent dès 2017.

En 2018, Une autre pétition aura lieu cette fois ci concernant le viaduc du port de Montréal. Elle récoltera plus de 2000 signatures. Elle amènera une série de consultations et concertations avec l'APM pour déterminer la meilleure option concernant le tracé du Viaduc et son intégration.

³ De format très variable, un zine est régulièrement défini comme un document édité et distribué de manière autonome. Le résultat d'une personne ou d'un groupe, les zines sont généralement publiés et distribués de manière autonome et anonyme. Depuis 2017 plusieurs zines en lien avec le terrain vague ont été produits et distribués.

L'année 2019 est importante, car c'est la tenue de la consultation publique de l'OCPM pour le secteur Assomption Sud obtenu grâce au processus du droit d'initiative. C'est l'occasion pour l'administration d'annoncer l'abandon du projet de la Cité de la logistique et de présenter la nouvelle vision pour ce territoire : l'Écoparc industriel de la Grande Prairie (Ville de Montréal et Arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, 2019). Les citoyen·nes répondent présent·es en grand nombre et proposent leurs visions à travers de nombreux mémoires. C'est à partir de ce moment, avec le mémoire des *AmiEs du parc nature du ruisseau de la grande prairie* signé par Julien Bourbeau et François Plourde, que l'idée de Parc-Nature émerge (Plourde et Bourbeau, 2019).

L'émergence de la pandémie et l'attente de la fin de la judiciarisation du projet Ray-Mont Logistiques font de l'année 2020 une année peu active au niveau de Mobilisation 6600. Cependant, le Terrain Vague, regroupant le boisé Vimont, la friche ferroviaire, le boisé Steinberg et le terrain de Ray-Mont Logistiques, voit une très grande augmentation de fréquentation et des constructions militantes s'ajoutent aux constructions des personnes marginalisées vivant sur le terrain (TVA nouvelle, 2019). Par ailleurs, des affiches appelant à la défense du Terrain Vague et diffusant les phrases « le terrain vague n'est à personne » et « Pour que le terrain vague reste vague » sont affichées dans le quartier Hochelaga.

Profitant d'une baisse des mesures sanitaires donnant le droit de se regrouper en extérieur, c'est en 2020 que la première corvée de ramassage des déchets et qu'une plantation citoyenne sont organisées dans le boisé Steinberg. C'est à cette occasion que le maire et les élu·es de l'arrondissement annoncent le retrait du scénario de l'échangeur aérien pour les prolongements d'Assomption et Souigny. Cette annonce est un premier gain partiel puisque les projets routiers sont toujours prévus. Cependant, les planificateurs du projet routier doivent retourner à la table à dessin et faire une nouvelle proposition. Cela mènera à une deuxième proposition moins imposante qui supprime l'échangeur routier en forme de boucle aérienne au-dessus de la moitié Nord du boisé Steinberg. Finalement, en 2024, la Ville annonce l'abandon de la portion qui menaçait le boisé Steinberg en 2024 (voir figure 1.8) (Ville de Montréal, 2024).

1.5.2 En 2021, *Résister et Fleurir* : un nouveau souffle pour le mouvement de contestation

Comme nous l'avons vu précédemment, c'est en février 2021 que Ray-Mont Logistiques obtient gain de cause aux tribunaux, ce qui contraint l'arrondissement à délivrer le permis d'opérer à l'entreprise. Cette décision remobilise et apporte un nouveau souffle au mouvement de contestation. La grogne s'amplifie et se manifeste de multiples façons.

Tout d’abord, plusieurs manifestations s’enchainent. Une première hivernale peu de temps après l’annonce de la victoire juridique de Ray-Mont Logistiques rassemble une centaine de personnes. Une seconde faisant converger les enjeux de destruction des espaces verts prévus par l’implantation du Réseau Express Montréal (REM) de l’Est en mai rassemble plusieurs centaines de personnes. Finalement, profitant de la période d’élection fédérale dans le quartier pour faire pression, une troisième manifestation rassemblant près d’un millier de personnes a lieu en septembre 2021. Le développement du port de Montréal dans Assomption Sud, et le projet Ray-Mont Logistiques sont incontournables dans MHM dans les campagnes électorales fédérale et municipale de cette année-là.

En 2020, les résultats de la première vague de mobilisation demandant une consultation publique prennent forme concrètement. Une table de concertation est mise en place dans le but de renouer le dialogue et de veiller à la transparence des développements et à la consultation des résident-es du secteur comme recommandé par le rapport de la consultation de l’OCPM. Par ailleurs, le boisé Vimont, qui n’était visé par aucun projet, est protégé. Cet espace boisé protégé répond à la recommandation de conserver le maximum d’espace vert possible. Bien que ce soit une petite parcelle du territoire, c’est un réel gain de la mobilisation.

L’année 2021 marque aussi l’apparition d’une nouvelle image pour la mobilisation. En plus de modifier son nom en ajoutant la mention *Parc-Nature MHM*, l’artiste Clément de Gaulejac fait trois illustrations qui deviendront des symboles et des slogans du mouvement de contestation Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM. Les slogans *Résister et Fleurir*, *Friche à défendre* et *Le Paysage est politique* s’affichent dans les fenêtres et sur les murs de l’arrondissement (Figure 1.9). À ces images et slogans s’ajoute une sculpture réalisée par l’artiste Junko Playtime sur la butte du terrain de Ray-Mont Logistiques. Elle devient également rapidement un symbole du terrain et de la contestation arborée sur des affiches et imprimée sur des vêtements vendus afin de lever des fonds pour la mobilisation. Cette statue et ce nouveau slogan sont également affichés anonymement dans le quartier (photo 1.10). Une deuxième statue faite par le même artiste suite à la disparition de la première, sera également symbolique et reprise pour illustrer la couverture du roman graphique *Résister et Fleurir* (Chénier et Bélanger, 2023)(Figure 1.11).

Figure 1.9 Affiches de la mobilisation avec les illustrations de Clément de Gaulejac collées sur un mur du quartier



Source : Photo prise par l'auteur le 6 octobre 2021

Figure 1.10 Affiches Résister et Fleurir avec l'image de la statue Starfox de l'artiste Junko collé en vis-à-vis de la place Valois dans MHM



Source : Photo prise par l'auteur le 27 juin 2021

Figure 1.11 Couverture du roman graphique Résister et Fleurir avec la statue Forest Spirit de l'artiste Junko



Source : Édition écosociété, 2023

Poursuivant les moyens de pression institutionnels et les rencontres avec les politicien·nes, une nouvelle campagne de pétition est lancée pour demander au ministre de l'Environnement du Québec, Benoit Charrette, d'intervenir pour imposer une évaluation environnementale complète menant à un Bureau d'Audience Publique en Environnement (BAPE) sur le projet Ray-Mont Logistiques. Cette pétition récoltera plus de 8000 signatures. La pétition sera portée au parlement du Québec par le député provincial d'Hochelaga-Maisonneuve, Alexandre Leduc, mais sera rejetée. Cette campagne de signatures a permis de mettre en place des campagnes de porte-à-porte et des kiosques d'informations sur les différentes places publiques de l'arrondissement durant tout le printemps 2021.

Durant ce printemps 2021, plusieurs corvées de nettoyage des boisés et de la friche ferroviaire seront organisées. Le nettoyage du boisé Steinberg prend alors une signification particulière en raison du campement de nombreuses personnes en situation d'itinérance qui s'y organisent. Le nettoyage sera donc fait en collaboration avec ces personnes et des intervenant·es du milieu communautaire spécialisé·es sur les enjeux d'itinérances. Finalement, sous l'ordre de la Ville de Montréal, le campement qui avait vu naître des prémices d'organisation collective et de solidarité sera évincé violemment par le Service de Police de la Ville de Montréal après quelques semaines et ce malgré la manifestation de soutien.

Le printemps 2021 se finit en apothéose pour la mobilisation avec l'organisation d'une semaine d'actions. Offre culturelle, éducation populaire et formation militante se côtoient durant une semaine d'occupation du terrain vague.

Figure 1.12 Programme de la semaine d'action de Mobilisation
6600 Parc-Nature MHM de 2021



**PROGRAMME SEMAINE D'ACTIONS
POUR L'AVENIR DE NOTRE QUARTIER**

LUNDI - 31 MAI 2021

18h - Lancement de la semaine d'actions
• Conférence et randonnée guidée sur les enjeux de développement des friches du quartier Par les militantes et militants de Mob6600 – Parc-Nature MHM. Rendez-vous au bout de la rue Ontario (stationnement de Frances Délices)

MARDI – 1er JUIN 2021

19h30 – Randonnée guidée des friches du quartier
Rendez-vous au Parc St-Clément

MERCREDI – 2 JUIN 2021

17h – 5 à 7 Conférence Avec Yves-Marie Abraham
Friche ferroviaire

19h30 – Randonnée guidée des friches du quartier
Rendez-vous au Parc St-Clément

JEUDI – 3 JUIN 2021

• Heure du lunch – Kiosque d'information et distribution d'affiches – Places publiques du quartier

17h – 5 à 7 Conférence
Rencontre inter-territoriale; Comment lier nos luttes contre la destruction du vivant? Boisé Steinberg
Suivi d'un BBQ du terrain vague

19h30 – Randonnée guidée des friches du quartier
Rendez-vous au Parc St-Clément

VENREDI – 4 JUIN 2021

• Heure du lunch - Kiosque d'information et distribution d'affiches – Places publiques du quartier

16h – Randonnée guidée des friches du quartier
Rendez-vous au Parc St-Clément

17h – 5 à 7 Conférence
Friches et déracinement - Conversation avec Dalie Giroux au Boisé Steinberg

19h – Lancement du zine Histoires de terrain vague et show acoustique de La fin du monde au Boisé Steinberg

SAMEDI – 5 JUIN 2021

11h – Manifestation pour un REM socialement acceptable dans Hochelaga-Maisonneuve Départ : Place Valois

14h – 19h – KERMESE DU PARC-NATURE

- Démarrage des Jardins vagues Friche ferroviaire
- Atelier de fabrication de macarons
- Terrain d'aventure éphémère pour les enfants Boisé Vimont
- Atelier de bouturage pour les enfants Boisé Vimont

17h – Pique-nique familial
Friche ferroviaire

- Animation artistique pour les enfants Friche ferroviaire

19h – Animation circassienne, échassiers
Friche ferroviaire

19h45 – Spectacle de cirque Montréal Complètement Friche !
Cirque, musique, amusement.
Rendez-vous au parc St-Clément

DIMANCHE – 6 JUIN 2021

10h30 - Musiques de la friche - Atelier d'éveil musical pour les enfants au Boisé Vimont

13h – Grand rassemblement contre Ray-Mont Logistique
Suivi du match de soccer de la friche Rendez-vous au bout d'Ontario (Stationnement de Frances Délices)

RESISTER



ET

FLEURIR

Source : Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, 2021

L'été sera marqué par une fréquentation accrue du terrain et par des alliances plus larges qui se forment notamment avec la table citoyenne Littoral Est à Québec, dont le développement, la situation et le

mouvement de contestation sont similaires (Table citoyenne Littoral Est, 2021). De plus, avec l'implication de nombreux groupes, l'invitation de chercheurs et chercheuses, la lutte pour le Terrain Vague devient le symbole d'une lutte plus grande. Cette symbolique plus grande se retrouve dans les slogans *Le paysage est politique* et dans la programmation de la semaine d'action 2021 (Figure 1.12). Ce n'est pas simplement un groupe de citoyen·nes qui se mobilisent localement pour un Parc-Nature. Pour reprendre les thèmes abordés lors des conférences programmées lors de la semaine d'actions 2021, c'est également un mouvement proposant une *enquête sur l'habiter* cherchant à comprendre *La généalogie du déracinement* (Giroux, 2019) avec Dalie Giroux et proposant de réfléchir et de mettre en action la volonté de *Sortir de l'entreprise-monde* (Abraham, 2016) avec Yves-Marie Abraham.

En plus des manifestations, l'automne sera marqué par l'arrivée de nouveaux moyens d'action, comme les blocages de chantier. Pour la première fois, Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM rayonne aussi hors du quartier et est invitée à faire un discours à la manifestation mondiale pour le climat organisé par la Coalition Étudiante pour un Virage Environnemental et Social à Montréal (CEVES). Finalement, la dernière action organisée en 2021 par Mobilisation 6600 est l'inauguration symbolique du Parc-Nature revendiqué sur le territoire Assomption Sud. Cette manifestation symbolique qui termine cette année de mobilisation exprime bien le conflit de visions du territoire entre celle portée par le développement industriel et celle portée par la communauté d'usage qui se met en place et qui s'accroît depuis plusieurs années. Pour les militant·es, le Parc-Nature existe déjà à travers sa multiplicité d'usages. La volonté derrière le parc nature c'est de proposer « *une vision pour la préservation et la mise en commun de ce territoire* » (Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, 2021).

1.5.3 Une mobilisation aux multiples répertoires d'action

Au fil des années, de nombreuses personnes se sont mobilisés et ont mobilisé leurs savoir-faire et leurs ressources pour faire grandir la mobilisation. Au sein du mouvement on retrouve divers profils sociologiques. La majorité des personnes qui s'impliquent au sein de Mobilisation 6600 sont des personnes blanches, francophones, qui résident dans l'arrondissement MHM et à proximité des terrains visées par les projets de réindustrialisation. La mobilisation regroupe des jeunes adultes, des étudiant·es universitaires, des jeunes familles et des retraitées. Si les rôles d'une personne sont parfois multiples et évoluent à travers le temps et les circonstances, et que tous ces rôles sont complémentaires et convergent, certains profils types de militant·es en fonction du type d'action privilégié peuvent tout de même se

dégager au sein du mouvement de contestation. À partir de mon expérience personnelle au sein du mouvement, j'ai pu observer quatre types d'actions.

Le premier type concerne la relation et la pression avec les politicien·nes. Dès son origine à travers la campagne 5000 signatures pour MHM, des personnes se mobilisent en relation avec les politicien·nes de l'arrondissement. Au départ, plusieurs personnes du mouvement citoyen s'impliquent dans l'association locale du parti Projet Montréal. La proximité avec ce parti de l'opposition à l'époque a permis de mobiliser des ressources et des personnes pour favoriser la démocratie participative à l'échelle locale. Certaines personnes privilégient donc un rôle de discussion et négociation avec les élu·es et candidat·es aux élections afin de faire pression et de mettre à l'agenda le dossier, comme enjeu important dans la politique institutionnelle.

Sollicitant un autre type d'action et travaillant de pair avec celui de la relation et la pression avec politicien·nes, certain·es militant·es se concentrent sur l'organisation d'évènements et d'activités de mobilisation. Si à partir de 2021, le nombre d'évènements et d'activités de sensibilisation et mobilisation citoyenne augmente, dès le début du mouvement, des militant·es se sont concentrés à mobiliser des citoyen·es pour faire grossir le mouvement. Que ce soit avec l'organisation de soirées citoyennes d'information et de débat, d'assemblées de cuisine, d'opération de porte à porte, de tenue de kiosques d'information sur les places publiques, ou même l'organisation d'évènements culturels sur les terrains défendus, un grand nombre de personnes impliquées utilisent leurs ressources matérielles, culturelles et sociales pour organiser des activités variées. Les évènements de mobilisation permettent à la fois d'informer et de recruter mais également d'occuper le terrain. L'usage de ce dernier est à la fois un moyen d'action et un argument pour sa défense.

D'autres militant·es se concentrent sur la création et la diffusion de discours. Plusieurs moyens sont utilisés. Les consultations publiques sont évidemment des moments qui ont permis la rédaction de nombreux mémoires. Ceux-ci et les pages et groupes Facebook sont très utilisés pour visibiliser un contre-discours. Par ailleurs on retrouve également des tracts et des zines distribués dans le quartier et dans le milieu militant. Cela participe à créer et visibiliser un discours contre la réindustrialisation et pour la défense des milieux naturels du quartier et du Terrain Vague. En plus de la diffusion de tracts et zines, on retrouve

plusieurs publications concernant le terrain sur les sites internet contrepoints.media, Montréal Contre-Information et infolibertaire.net⁴ ainsi que sur les pages de réseaux sociaux reliés à ces sites internet.

En plus des autres registres d'actions, dès 2017, mais de manière plus fréquente à partir de 2021, des militant·es vont utiliser des actions directes comme la perturbation des activités et des chantiers. Des blocages de chantier et du bris de matériels de chantier sont donc réalisés. Au départ organisés par la communauté militante anarchiste, des blocages ont également été revendiqués par Mobilisation 6600 et d'autres groupes. Ainsi, un groupe de femmes regroupées sous le nom Mères en colères pour Hochelaga (Nolibé, 2021) a organisé un blocage de l'entreprise Ray-Mont logistiques.

Cette diversité de répertoires d'action est issue de la rencontre entre deux tendances qui, jusqu'en 2021, formait deux groupes relativement distincts. L'une plus inspirée des traditions libertaires, anarcho-communistes et antiautoritaires propose une approche plus révolutionnaire et réfractaire aux institutions politique regroupé sous le slogan « le terrain vague restera vague ». L'autre, est issue de la politique institutionnelle classique avec une tradition réformiste. Si ces deux tendances sont encore présentes en 2025, elles communiquent et s'organisent ensemble de manière plus fluide pour ne former qu'un seul mouvement, qui malgré des horizons politiques qui peuvent être différents, élaborent ensemble des stratégies d'actions.

Encadré 1 : Au-delà de la diversité des répertoires d'action, la stratégie de la composition

Ces différents répertoires d'action, allant de la rencontre avec les élu·es à l'action directe et au sabotage, peuvent évidemment parfois créer des tensions et désaccords au sein du mouvement. Cependant, une diversité des tactiques est bien présente et le fait que les rôles se superposent et travaillent ensemble fait écho au concept de stratégie de la composition qui dépasse la simple diversité de tactiques. Évoqué par les Soulèvements de la terre (Les Soulèvements de la terre, 2024), la composition est

« [...] ce qui arrive quand on arrête de chercher avant tout à convaincre les autres que c'est sa propre forme d'intervention qui doit primer plutôt que la musicalité de l'ensemble [...] Ce que la composition

⁴ Contrepoints média est une plateforme web collaborative (active jusqu'en 2022) de diffusion d'informations, de discours et de pratiques révolutionnaires, autonomes et antiautoritaires. Montréal Contre-Information est un site internet de diffusion de nouvelles et analyses anarchistes et antiautoritaires. Infolibertaire.net est un site web qui relai automatiquement les articles issus de 408 collectifs militants à travers le monde.

a de prime abord à offrir est le dépassement des identités politiques figées [...] elle part du principe que les positions peuvent bouger et les groupes se laisser altérer » (ibid, p 256-257).

Cette définition de la composition, qui met de l'avant le fait que les identités militantes et les stratégies d'actions privilégiées évoluent, se retrouve également au sein de Mobilisation 6600 et de la défense du Terrain Vague. Au fil des années, les profils et répertoires d'actions utilisés se sont superposés, ont bougé et évolué en fonction de la situation et du contexte.

1.6 Les conflits socio-territoriaux au croisement de différentes relations au territoire et de discours de la transition : questions et hypothèses.

La contextualisation sociohistorique du territoire permet d'aborder des questions centrales à son aménagement. Pour qui le territoire est-il aménagé ? Qui a le droit de l'aménager ? Qui est inclus dans l'aménagement et donc, à l'opposé, qui en est exclu ? De plus, à l'heure d'une intensification des crises sociales et environnementales, l'aménagement du territoire devrait répondre localement au contexte planétaire. Nous considérons qu'il faut se questionner sur la façon dont le développement du territoire proposé est articulé et permet de répondre, ou non, aux enjeux socio-environnementaux actuels.

À partir de ces questions, je m'intéresserai plus précisément aux différentes relations au territoire; c'est-à-dire aux différentes manières d'agir sur et avec le territoire ainsi que les manières de le conceptualiser et de le penser qui sont révélées par l'étude du Terrain Vague. Cette situation de conflit écologie socio-territorialisé sera donc la base de mes questions de recherche.

1.6.1 Les conflits socio-territoriaux : des conflits de relations au territoire?

La première grande question aborde les différentes relations au territoire qui existent. Au-delà d'un conflit de vision de développement du territoire, je fais l'hypothèse que les conflits socio-territoriaux sont des conflits de relation au territoire. Le Terrain Vague serait donc un territoire en transition où se confrontent deux rapports au territoire. En effet, un terrain vague, une friche, un délaissé (Clément, 2004) exprime une situation foncière particulière dans le cycle de développement d'un territoire. Si les titres de propriété sont officiellement toujours présents, le non-usage de la part du propriétaire foncier laisse place à de nombreuses utilisations alternatives. Durant le temps de latence d'exploitation de la ressource foncière

que représente un terrain, d'autres formes de gouvernance, de relation et d'appropriation du territoire peuvent s'y déployer. Cependant, si les usager-ères d'un territoire souhaitent y poursuivre les usages établis, ils seront remis en cause et non considérés lorsque les promoteurs et propriétaires fonciers souhaiteront le valoriser pour leurs fins. On se retrouve face à deux types de relation à ce territoire. Par ailleurs, je postule que ce conflit territorialisé localement s'inscrit dans un contexte plus large. D'un point de vue global, la relation de propriété du territoire se retrouve également dans des dynamiques systémiques, notamment l'appropriation coloniale des territoires et leurs développements par ce que Malcom Ferdinand nomme « l'habiter colonial » (2019), qui écrase et supprime les autres manières d'être en relation avec le territoire et d'habiter la Terre. À cela s'ajoute le phénomène des enclosures qui représente la relation de propriété et de privatisation entraînant la suppression de la gestion et des usages en commun des territoires. Comment comprendre l'opposition entre ces deux types de relation au territoire, la relation propriétaire qui souhaite développer et valoriser économiquement la ressource foncière et la relation d'usage qui évolue selon les besoins de la communauté habitante ? Pour cela, mon projet de recherche propose de déterminer quels sont les types de relation aux territoires qui se confrontent.

Pour étudier les relations au territoire, je m'appuierais sur les théories de l'anthropologie de la Nature en proposant l'hypothèse que les conflits socio-territoriaux sont des conflits ontologiques de relation au territoire. Je pars avec l'hypothèse qu'une relation qui utilise le territoire comme un objet est attaché à l'ontologie moderne dualiste naturaliste, alors qu'une relation qui habite le territoire se déploie sur la base des ontologies relationnelles. À partir de cette distinction ontologique, je suppose qu'il y a donc deux postures par rapport au territoire au sein des conflits socio-territoriaux : une qui considère le territoire comme un objet à utiliser et l'autre qui le considère comme un sujet avec lequel cohabiter.

1.6.2 Les conflits socio-territoriaux : des conflits de discours de la transition?

La deuxième grande interrogation de mon projet de recherche porte sur les différents discours environnementaux et écologistes qui existent. Depuis les années 1970, une distinction est faite entre deux principaux discours : le discours environnementaliste et le discours écologiste. S'appuyant sur le travail de Dimitrios Roussopoulous (Roussopoulos, 1994), en introduction de son livre *Une perspective dissidente sur le mouvement environnemental au Québec (1982-2022)*, le Regroupement Québécois des Groupes Écologistes (RQGE) souligne la différence entre le mouvement environnementaliste et écologiste. Issu du courant naturaliste conservationniste américain qui avait pour unique enjeu la conservation des milieux

naturels, le discours environnementaliste ne prendrait pas en compte de manière systémique les enjeux et délaisserais les problématiques sociales, contrairement au discours écologiste qui articule ensemble la question sociale et environnementale dans une vision systémique. Cette tension et l'articulation de problématiques environnementales et sociales se manifestent également aujourd'hui au sein des discours de la transition écologique qui co-existent. Le territoire étant le lieu sur lequel atterrit matériellement et concrètement la mise en place de projets souhaitant répondre aux enjeux socioécologiques globaux, je pars de l'hypothèse que les conflits socio-territoriaux sont propices à la confrontation de différents discours environnementaux et que le Terrain Vague est un espace significatif pour mettre en valeur les différents discours de la transition. En effet, la situation particulière d'un terrain vague, d'une friche qui se caractérise par un moment de latence, se présente comme une brèche laissant un espace-temps pour la mise en place d'un processus de transition pour passer d'un état à un autre. Les friches et terrain vague sont donc intrinsèquement des espaces en transition, en changement. Cette pause, apportant la possibilité d'appropriation collective mais également celle de changer la vocation du terrain, représente donc un espace-temps concret de transition. Cette période de latence d'un type d'exploitation du territoire permet le processus de transition avec le choix de continuer dans la même direction ou celui de bifurquer et de se transformer. Cette transformation du territoire et particulièrement du Terrain Vague, engage un conflit socio-territorial inscrivant localement les problématique politiques et socio-écologiques globales.

Je souhaite donc m'interroger sur les discours environnementaux et écologistes qui se confrontent au sein des conflits socio-territoriaux, avec comme hypothèse que le discours attaché au mouvement pour la transition socio-écologique par le bas et à petite échelle locale se confronte à un discours de la transition par le haut, basée sur une gestion environnementale technique à grande l'échelle. Je développerai les assises conceptuelles et ontologiques entre ces différents discours de la transition dans la prochaine partie.

CHAPITRE 2

LES DISCOURS ENVIRONNEMENTAUX, TOURNANT ONTOLOGIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - CADRE CONCEPTUEL

Dans ce chapitre, je présente les concepts théoriques que je vais mobiliser afin de répondre aux questionnements de mon projet de recherche. Dans un premier temps, il est question d'aborder les différents discours environnementaux existants et leurs origines. Cela va me permettre de faire un tour d'horizon sur les différentes postures existantes face aux problèmes écologiques et environnementaux. Dans un second temps, je m'attarde sur le concept d'ontologie développé en anthropologie de la Nature. L'anthropologie de la Nature permet de contester et d'approfondir les différentes conceptions et visions du monde qui existent et qui se confrontent. Je m'attarderai d'abord principalement sur l'ontologie moderne naturaliste qui se base sur une position dualiste articulée notamment sur l'opposition entre Nature/Culture et l'établissement d'une frontière entre ces concepts avec pour conséquence de permettre une vision objectifiante de la Nature et de tout ce qui la compose. Ensuite, par opposition, je m'attarderai sur l'ontologie relationnelle dans laquelle le concept de Nature n'existe pas, mais qui permet une relation de sujet à sujet avec ce qui compose un territoire et permet d'explorer d'autres agencements socio-naturels. Finalement, à partir des travaux de Virginie Maris, une troisième voie est présentée afin sortir le concept de Nature du dualisme hiérarchisant mais également d'éviter de la négation et l'invisibilisation de la Nature. Virginie Maris propose de conceptualiser la frontière Nature/Culture comme un espace d'altérité et de relations plutôt qu'une séparation radicale. Le concept de Nature altérité, qu'elle nomme également la part sauvage du monde, confère une souveraineté et une autonomie à la part sauvage du monde et propose donc une négociation territoriale avec cette dernière. Finalement, je présenterai, en m'appuyant sur des réflexions de Virginie Maris, d'Arturo Escobar et d'Henri Lefebvre, comment j'interprète le concept de droit au territoire.

2.1 Les discours environnementaux

Le mouvement environnemental et écologiste est un mouvement diversifié qui comprend plusieurs courants de pensée bien représenté avec la carte de pensées écologiques partagé sur le média indépendant Bonpote (Wagner, 2024) . Si la racine de la lutte environnementale se retrouve dans la question d'avoir et de préserver les conditions d'habitabilité de la Terre, cette question amène plusieurs types de réponse qui voient naître différents discours.

L'objectif de cette partie est de présenter les principaux discours environnementaux passés et présents afin de les situer et d'explorer leur influence actuelle. Dans un premier temps, je vais présenter deux grandes tendances historiques, le mouvement conservationniste et le mouvement hygiéniste, avec leurs avantages et leurs limites. Ensuite, j'évoquerai rapidement les discours environnementaux plus radicaux souhaitant une transformation profonde de l'organisation socio-économique et dépassant de ce fait l'unique conservation de la nature et de la gestion des dommages environnementaux. Finalement, je m'attarderai à présenter deux grands discours qui ont émergé plus récemment, celui du développement durable (DD) et des discours de la transition.

2.1.1 Le courant conservationniste : préserver la Nature

L'écologie, comprise comme la science des organismes dans leur rapport avec leur milieu et le mouvement environnemental s'accordent généralement pour dire qu'il est indispensable de mettre en place des mesures de protection des habitats pour favoriser la biodiversité. La nature est donc comprise ici comme un habitat avec ses caractéristiques propres et mesurables permettant à une diversité d'organismes vivants d'évoluer en relation les uns avec les autres. L'habitat, ou le biome, pour reprendre le terme des sciences biologiques, est donc la base de l'existence d'une diversité d'êtres vivants : la biodiversité. Ces biomes sont généralement compris comme des milieux naturels complexes, issus de la coévolution des organismes, permettant une stabilité de la communauté biologique du biome. La stabilité de ces biomes dépend des conditions bio-physico-chimiques internes et externes. Chaque biome est donc à la fois indépendant et en relation avec ce qui l'entoure. La perturbation des conditions bio-physico-chimiques du biome vient altérer ses caractéristiques et perturber son équilibre et sa biodiversité. Suivant cette perspective, un mouvement de conservation de l'environnement se développe, qui a pour objectif de conserver les différents types de biomes dans leur climax et de les préserver de toutes activités humaines. Pour Guillaume Blanc « [...] la théorie du climax renvoie à l'idée d'un état originel (un écosystème authentique boisé) et à la notion d'équilibre (les activités humaines ont perturbé cet état originel) » (Blanc, 2023, p. 391). Cette logique de conservation des espaces naturels originels, la protection d'espaces critiques ou exemplaires est mise de l'avant dans les politiques publiques de création de parcs naturels et zones de conservation. Les avantages de cette stratégie sont effectivement de créer des zones refuges, mais de nombreux désavantages ont été également identifiés.

Le premier est d'avoir une perception figée du biome comme espace stable, autonome et à l'écart. Cette perception permet l'interprétation simpliste qu'il suffit de mettre le biome à distance et sous une « cloche

de verre » pour le préserver. Pour le courant conservationniste, il importait de préserver « les grands espaces » et la protection via la création de parcs par l'État était une stratégie de conservation du « patrimoine naturel » (Roussopoulos, 1994).

Cependant, les politiques de conservation de la nature apportent de nombreux enjeux éthiques et politiques. Quelle nature doit être conservée ? Qu'est-ce qui est naturel et ne l'est pas ? Qui décide et a le pouvoir de définir ce qui est important de préserver ou non ? Ces questions ont régulièrement été résolues de manière arbitraire et autoritaire, et ont mené notamment la mise en place de colonialisme vert et d'une écologie coloniale.

Selon le travail de Guillaume Blanc, le colonialisme vert fait référence au développement des politiques de conservation de la nature qui se sont développées en parallèle du colonialisme et du capitalisme. La logique du développement colonial capitaliste vise à accaparer des territoires afin d'en extraire les ressources. À la suite de la destruction de ces territoires par l'extraction servant les États coloniaux européens, le poids de cette destruction est porté par les populations locales, dont les usages habitants (paysannerie, habitation, chasse ou pêche traditionnelle, etc.) sont stigmatisés et interdits. À la suite de la destruction de certaines régions, la volonté de préserver des espaces naturels, allant de pair avec la logique des *enclosures*, a mené à la privatisation et l'accaparement de territoires à des fins de conservation de la Nature. Ces territoires interprétés par les Occidentaux comme une Nature vierge et originelle ont donc été privatisés et protégés, forçant le déplacement de populations locales et supprimant ou limitant les usages possibles. On retrouve donc une « naturalisation par la force, c'est-à-dire déshumanisation : interdire l'agriculture, exclure les humains, faire disparaître leurs champs et leurs pâturages pour créer un monde soi-disant naturel, où l'humain n'est pas » (Blanc, 2023, p. 390).

Ce colonialisme vert engendré par la stratégie de conservation fait écho avec « l'écologie de l'arche de Noé » définie par Malcom Ferdinand dans son livre *Une écologie décoloniale* (Ferdinand, 2019). La métaphore de l'arche de Noé exprime le fait que ce ne sont pas tous les modes de vie et populations qui sont autorisés à embarquer dans ce « vaisseau écologique » de la conservation. Reproduisant l'exclusion, le déni et la stigmatisation de certaines formes d'habitation du territoire, cette écologie de la conservation met en place une « [...] sélection violente de l'embarquement [...] [entre] ceux qui sont comptés et embarqués dans le navire, et ce et ceux qui sont abandonnés » (Ferdinand, 2019, p. 136) entraînant ce que Malcom Ferdinand nomme comme « un refus de monde » (Ferdinand, 2019, p. 143)

Tenter de mettre la nature sous une cloche de verre en voulant préserver des espaces vierges et une Nature originelle est une stratégie de plus en plus critiquée. Cette protection de la nature et ces zones de conservation ne se font pas sans impact social et de nombreuses populations se retrouvent dépossédées de leurs territoires et modes de vie pour des justifications de préservation environnementale. Ce courant conservationniste continue d'influencer et de marquer le mouvement environnemental actuel à travers des objectifs institutionnels de pourcentage de zones protégées, comme l'objectif 30/30/30 défini lors de la COP15 en 2022, qui vise à protéger 30 % des terres et 30 % des océans d'ici 2030 (ONU, 2022, p. 15). Cependant, il ne suffit pas de mettre l'humain à l'écart d'une certaine Nature, il faut également prendre en compte les enjeux politiques, sociaux et économiques qui mènent à la crise écologique et à la destruction des conditions d'habitabilité. Face au « refus de monde », Malcom Ferdinand plaide pour une écologie décoloniale acceptant la pluralité des manières d'être au monde, pluralité qui est pour le moment niée et effacée par l'hégémonie culturelle portée par l'ontologie moderne coloniale que j'approfondirai dans la seconde partie de ce chapitre.

2.1.2 Le courant hygiéniste : avoir un environnement sain

Parallèlement au mouvement conservationniste, le mouvement hygiéniste fait figure de seconde tendance primordiale du mouvement environnemental (Beraud *et al.*, 2022). Né avec la prise de conscience de l'insalubrité des villes au XIX^e siècle, l'hygiénisme est le courant qui mène aux théories de la santé environnementale. C'est également un mouvement d'urbanisme qui se concentrera sur l'aménagement urbain dans une perspective de gestion environnementale et de santé environnementale urbaine (Barles, 2010). Cette tendance s'active pour favoriser un environnement sain, préserver l'habitabilité des territoires, et pose la question de son aménagement et des règles à respecter dans une perspective de santé publique.

Les enjeux de qualité de l'air, de pollution, de bien-être et de saines habitudes de vie sont mis en avant dans ce courant. Au départ principalement ancré dans un contexte urbain, « l'hygiénisme est ainsi porteur d'un discours général dénonçant la nocivité urbaine, autant physique que morale, selon lequel il faut changer et corriger la ville » (Tozzi, 2013, p. 98). Plus largement, l'hygiénisme va se concentrer et mettre en lumière le fait que l'environnement physique est un déterminant de la santé des populations.

Un environnement sain est nécessaire pour avoir des populations saines, il faut donc mettre en place des règles et des mesures d'adaptation pour contrôler les impacts environnementaux des diverses activités

humaines, telles que l'industrialisation, l'urbanisation et le développement de l'agriculture industrielle et chimique.

Ce courant a donc un lien étroit avec l'urbanisme, l'aménagement du territoire, ainsi que les politiques de santé publique. L'objectif est de favoriser un environnement sain et une approche plus globale de la santé avec une perspective préventive de celle-ci. Elle se traduit de manière opérationnelle par la mise en place de normes et politiques publiques environnementales et le développement des infrastructures de gestion de l'eau, des déchets, des flux de populations et des marchandises. Le mouvement environnemental hygiéniste propose également une approche hygiéniste prophylactique, qui se concentre sur la prévention des maladies et la promotion de la santé par l'amélioration de l'environnement. Ce mouvement vise à réduire les risques pour la santé associés à la pollution, aux substances toxiques et aux conditions de vie insalubres. Cependant, l'hygiénisme, en se concentrant sur l'ordre, la propreté et une rationalité dans l'aménagement urbain, tend à contrôler les corps et homogénéiser et à fonctionnaliser l'espace et fait naître des critiques faisant écho avec le concept de droit à la ville d'Henri Lefebvre (Lefebvre, 1967) et notamment celui d'espace dominé à travers l'approche normative et fonctionnalisante de la ville. Questionnant un « Nouvel-hygiénisme » Laurent Matthey et Olivier Walther soulignent :

Ainsi l'hygiénisme réalisera son projet moral en s'inscrivant dans l'espace — et singulièrement l'espace urbain — et dans les corps. Il relève de ce que M. Foucault a appelé le « biopouvoir » (1976 [1994]), un pouvoir de gestion de la vie, qui circule de proche en proche, dans des procédures de normalisation intersubjectives. (Matthey et Walther, 2005, p.1-14)

Cette approche, pouvant instaurer un processus de gentrification à partir de la mise en place d'importantes transformations urbaines, tend à exclure certaines populations et certaines manières de vivre qui ne correspondent pas à une vision normative de la ville.

2.1.3 Les courants radicaux : changer le système

Les deux courants présentés précédemment, le conservationnisme et l'hygiénisme s'inscrivent dans la perspective d'une écologie politique managériale et gestionnaire. René Audet définit un courant managérial « [...]en ce sens qu'il propose qu'un tel virage [la résolution des enjeux environnementaux] puisse être géré et engendré par des politiques publiques » (Audet, 2014).

En contrepoint de ces discours environnementaliste gestionnaires et administrateurs, on retrouve ce qui est parfois nommé comme les « écologies radicales » (Massé, 2009). Plus globales, transformatrices et

intersectionnelles, ces dernières sont inspirées de modèles de pensée hors du productivisme et du capitalisme. Le mouvement pour la décroissance (Abraham, 2019 ; Ariès, 2007 ; Latouche, 2010), l'écosocialisme (Löwy, 2011), le municipalisme libertaire (Bookchin, 1991), l'écoféminisme (Hache, 2016 ; Larrère, 2016 ; Maulpoix, 2021 ; Plumwood, 1993 ; Salleh *et al.*, 2024 ; Shiva, 2016), l'écologie décoloniale (Ferdinand, 2019 ; Paroles D'Honneur, 2025), l'écologie populaire (Alier, 2014 ; Ouassak, 2023 ; Strat, 2002) en sont diverses manifestations. Ces courants ont en commun d'articuler une critique intersectionnelle questionnant les rapports de domination avec une critique plus globale du mode de vie et du système économique capitaliste, extractiviste et productiviste, porté par le mode de développement issu de l'ontologie moderne occidentale.

Les critiques apportées aux deux courants présentés précédemment soulignent l'importance d'adopter une approche inclusive et contextuelle, prenant en compte les différents rapports de domination et les dimensions de la justice sociale. Loin de ne relever que de ses caractéristiques physiques, l'environnement est également une construction sociale issue des choix politiques et économiques de modes de développement. C'est cette construction sociale qui est remise en cause par les approches plus radicales, systémiques et transformatrices. L'objectif est de changer la société, de changer le système.

Dès les années 1970, les enjeux environnementaux soulevés par le mode de développement économique font partie des débats de société. Le rapport Meadows « *Halte à la croissance* » (Meadows *et al.*, 1972), produit par le Club de Rome, est un des éléments fondateurs de l'intégration de la critique de l'organisation des sociétés occidentales capitalistes dans le discours environnemental dominant. C'est dans les mêmes années que des penseurs, comme André Gorz, Ivan Illich ou Murray Bookchin élaborent leurs propositions d'écologie politique qui appellent à transformer profondément l'organisation sociale.

Les discours écologistes dits radicaux articulent la question écologique avec les autres sphères sociopolitiques. La remise en causes du colonialisme (écologie décoloniale), du patriarcat (écoféminisme), du capitalisme (écosocialisme) et du productivisme (décroissance), est liée au souhait de bâtir une société juste et écologique. Selon ces discours, la logique du développement moderne, lié à l'extractivisme colonial et au productivisme, serait la base de la crise écologique. L'organisation sociopolitique actuelle portée par le modèle hégémonique, moderne et colonial est donc décrite comme un mode d'habiter qui perpétue les rapports de domination, tant sociaux qu'environnementaux. Il est donc, selon cette

perspective, nécessaire d'inclure dans les critiques qui fondent le mouvement environnemental la prise en compte des facteurs politiques, économiques et sociaux.

2.2 Le Développement durable : paradigme des années 1990

Le discours du développement durable, qui se popularise à la fin des années 1980 à partir du rapport Brundtland (Clément, 2004) essaie de répondre aux écueils des courants environnementaux conservationnistes et hygiénistes en adoptant une vision globale intégrant la sphère économique et sociale aux enjeux environnementaux. Le rapport Brundtland, qui définit le développement durable comme « [...] un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » (Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, 1987), intègre les notions de limite et de justice sociale et générationnelle. Les considérations d'intégration de la sphère économique et sociale aux problématiques environnementales sont donc reprises par ce concept qui va devenir un nouveau paradigme dans les années 1990.

La prise en compte des enjeux sociaux dans les discours environnementaux ne signifie pas pour autant que ces trois facteurs soient considérés sur un pied d'égalité. Bon nombre de mouvements sociaux critiquent le concept de développement durable qui, finalement, reste flou et poursuit une perspective de développement et de croissance économique.

Effectivement, dans son implantation, le développement durable appliquera finalement une vision dépolitisée et gestionnaire de la problématique environnementale en réformant le modèle de développement productiviste et capitaliste plutôt qu'en y apportant des transformations systémiques. Issue de l'ONU, organisme gestionnaire d'une politique environnementale mondiale, l'application du développement durable mènera, entre autres, à la création de normes et de grandes certifications mettant de l'avant les préoccupations des communautés de producteurs alimentaires principalement des pays du sud. Cependant, normes et certifications ne remettent pas en cause la perspective coloniale et productiviste de l'alimentation, favorisant ainsi la croissance économique et le capitalisme. Comme le souligne Lucie Sauvé, les trois sphères interpénétrées de l'économie, de l'environnement et de la société s'inscrivent dans une dynamique de développement.

« Or, si le terme développement implique l'idée d'une trajectoire, l'expression développement durable ne spécifie ni l'objet, ni le sens de cette trajectoire. Le plus souvent, l'analyse sommaire du discours montre qu'il s'agit de développement économique (uniquement ou prioritairement), de

croissance soutenue. Notons qu'en ce sens, l'expression développement durable devient un oxymoron » (Sauvé, 2007 p. 4)

Cela mènera, en termes de normes et règlements, au développement des certifications durables ou bio, du commerce équitable de type Ecocert © ou Fairtrade ©, qui peuvent être perçus comme une opportunité de verdissement de structures d'exploitation économiques coloniales productivistes et capitalistes. D'autres secteurs produisent des indicateurs de performance environnementale souvent limités à des facteurs rationalisables, sans prise en compte des rapports de domination coloniale et limité à une seule variable. On retrouve donc par exemple, comme dans le cas de la culture de bananes, des critères sur les conditions de travail et de salaire considérés sans prendre en compte l'impact environnementale de cette monoculture intensive et la structure coloniale du modèle économique. On retrouve également par exemple l'objectif de la réduction des gaz à effet de serre, sans intégrer la difficulté ou le coût matériel et financier sur les consommateurs associés à des alternatives vertes. Des critiques pointent les tendances vers un discours environnemental classiste imposant des écotaxes (Baschet, 2019) et contradictoire proposant des VUS écologiques par exemple (Notebaert et Séjeau, 2010). À partir de ces alternatives dites plus vertes et plus responsables socialement, on trouve aussi ici la genèse de l'individualisation de la problématique environnementale. Un problème systémique est considéré comme un problème individuel et le discours de responsabilité citoyenne émerge. Compris ainsi, la récupération du discours environnemental et du concept de développement durable par la sphère économique peut être caractérisée comme la base du capitalisme vert, de la croissance verte et de la perspective individualiste, moraliste et classiste des « écoGESTES » (Alier, 2014 ; Comby, 2015).

2.3 La transition écologique comme nouveau paradigme

Cette tension entre une vision gestionnaire, réformiste du système économique actuel et une vision transformatrice radicale existe encore très fortement dans le nouveau discours environnemental porté par le concept de transition. Si, dans les années 1970, Gorz nous proposait de choisir entre « leur écologie et la nôtre » à travers la question :

« Que voulons-nous ? Un capitalisme qui s'accommode des contraintes écologiques ou une révolution économique, sociale et culturelle qui abolit les contraintes du capitalisme et, par là même, instaure un nouveau rapport des hommes à la collectivité, à leur environnement et à la nature ? » (Gorz, 1974, 2020, p. 175)

Le questionnement est toujours actuel avec l'émergence et la généralisation du concept de transition. Cette distinction est remise au goût du jour et nous devons choisir quelle transition nous souhaitons (Bécot *et al.*, 2022).

Le concept de transition, bien qu'il soit souvent présenté comme un nouveau discours face aux enjeux environnementaux, n'est lui-même pas nouveau. Comme l'exprime Jean-Baptiste Fressoz, le concept est déjà fortement utilisé dans le domaine industriel et énergétique dès la crise énergétique des années 1970. C'est en premier lieu le lobby de l'énergie nucléaire qui se mobilise pour une transition énergétique. « Le lobby nucléaire exploite la situation : les coupures de courant sont le signe d'un problème plus profond, malthusien, celui d'une "crise énergétique". Et celle-ci appelle une solution radicale que seul le nucléaire peut fournir » (Fressoz, 2022, p. 129). Face à ce lobby nucléaire, le mouvement environnementaliste se mobilisait déjà à l'époque.

La « transition énergétique » devient aussi un mot d'ordre du mouvement environnementaliste. En 1976 et 1977, les organisations Friends of the Earth, World Watch Institute ainsi que le Club de Rome font paraître chacune à leur tour un plaidoyer pour une « transition solaire » — qui à cette époque, inclut aussi le vent et la biomasse (Fressoz, 2022, p. 132).

Aujourd'hui, un autre type de discours de la transition, popularisé notamment par Rob Hopkins et son livre *Manuel pour la transition* (2010), va au-delà de la transition énergétique, et inclut une perspective socioécologique. Cependant, l'analyse des discours de la transition permet de cerner les différentes visions qui s'expriment à travers les différents acteurs qui mobilisent ce concept. Il existe de grandes différences entre la vision de la transition popularisée par Rob Hopkins, le mouvement des villes en transition, et celle portée par les industries, les ministères et les plans gouvernementaux.

À travers les initiatives et le mouvement des villes en transitions, dans la lignée du municipalisme, des analyses proposent l'échelle locale et l'échelle des villes comme idéale pour la transformation sociale et écologique des sociétés (Bookchin, 1991 ; Folco, 2018). Dans cette tendance, les initiatives à l'échelle locale sont perçues comme des « expériences qui essaient de changer le monde à l'échelle locale » (École d'innovation sociale Élisabeth-Bruyère *et al.*, 2020, p 146), donnant une importance significative aux villes et municipalités dans l'opérationnalisation de la transition sociale et écologique.

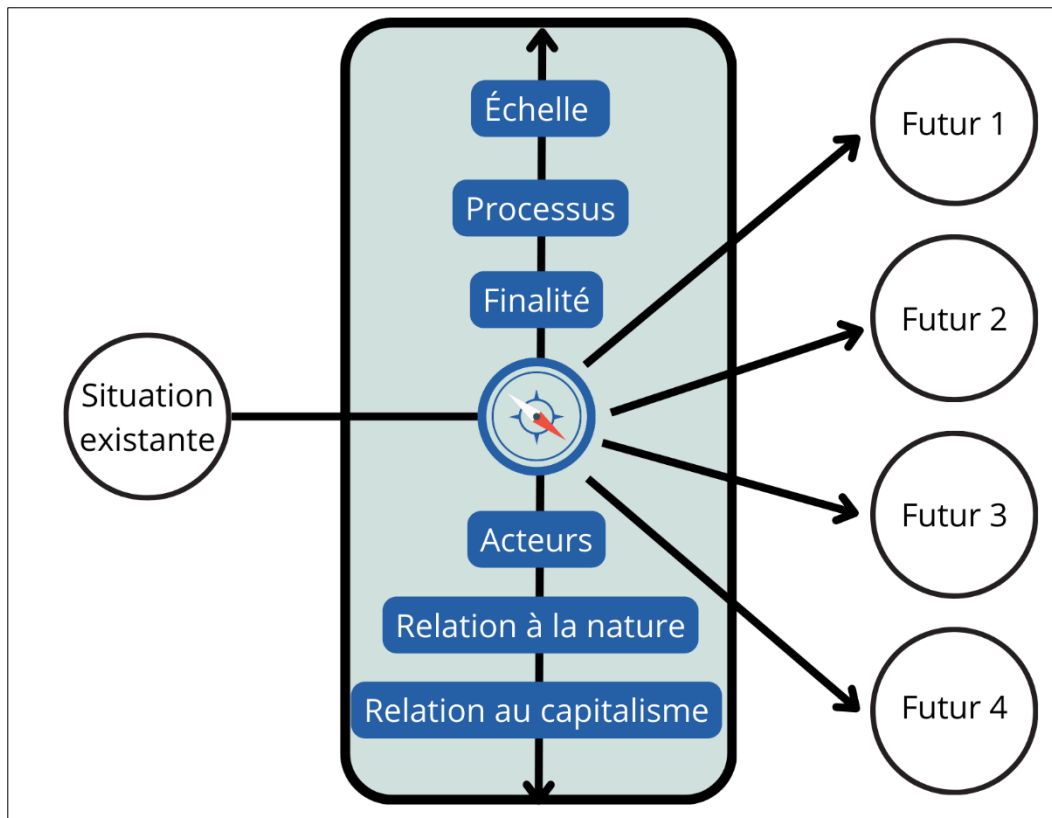
Il est évidemment simple de comprendre que les visions diffèrent et cette diversité de visions s'exprime notamment à travers une multiplicité d'adjectifs qui qualifient et complètent le mot « transition ».

Transition écologique est le terme générique global, mais il est régulièrement précisé par d'autres mots : transition énergétique, transition juste, transition climatique, transition socioécologique et transition sobre en carbone en sont quelques déclinaisons. Il est donc important de comprendre plus précisément leur signification.

2.3.1 Six facteurs d'analyse des discours de la transition

Selon le travail de René Audet et Ali Romdhani, et à partir de leur outil *La boussole de la transition* (Chaire de recherche sur la transition écologique UQAM et Campus de la transition écologique, 2024 ; Romdhani et Audet, 2022) les différents discours de la transition peuvent être analysés selon six grands facteurs. Cet outil permet de positionner les différents discours les uns par rapport aux autres.

Figure 2.1 Les 6 facteurs d'analyse de discours de la transition.



Source : figure adaptée de René Audet et Ali Romdhani, 2022

2.3.1.1 L'échelle d'action

Pour analyser les discours de la transition, porter une attention à l'échelle d'action est importante. Les enjeux environnementaux sont à la fois des phénomènes locaux et globaux. Cette tension locale/globale se retrouve souvent dans les discours de la transition. L'analyse de ce facteur permet de se concentrer sur le niveau le plus fréquemment mis en avant dans le discours analysé. Ce facteur permet donc de distinguer les discours de transition s'élaborant principalement à partir d'une perspective locale (ville, quartier, arrondissements, milieux de vie...) ou principalement à partir d'une perspective plus globale (provinces, pays, continents, planète...), ou si l'imbrication d'échelles est prise en compte.

2.3.1.2 Le processus de transition

Ce facteur d'analyse permet de distinguer le processus privilégié pour mettre en action la transition. Avec ce facteur, on peut donc départager les discours s'élaborant autour d'une vision technocentrée, basée sur les solutions technologiques et la géo-ingénierie (captation du carbone, nouvelles technologies...) de ceux portant une vision sociocentrée (transformation des modes de vie).

2.3.1.3 La finalité de la transition

Il est important de considérer l'objectif principal porté par le discours de la transition. Il permet de distinguer les visions de transition ayant comme objectif final uniquement des paramètres environnementaux, comme la carboneutralité, des visions de la transition exprimant la volonté de justice sociale et environnementale.

2.3.1.4 Les acteurs de la transition

On peut aussi distinguer les visions de transition en fonction de qui en est le moteur et l'acteur. En fonction de qui sont les acteurs de changement, on détermine si la transition s'élabore avec une perspective descendante (top-down) ou ascendante (bottom-up).

2.3.1.5 La relation à la Nature

Ce facteur permet de distinguer les visions ayant une approche anthropocentrée, plaçant l'humain au premier plan d'importance, de celles ayant une approche écocentrée ou biocentrée plaçant au premier plan les interrelations entre l'humain et le non-humain. C'est principalement ce facteur qui va être développé dans la prochaine partie, à partir des théories de l'anthropologie de la nature.

2.3.1.6 La relation au capitalisme

Ce facteur permet de distinguer les visions de la transition ayant une posture conciliante avec le capitalisme de celles critiquant ce mode de développement économique.

Comme le concept de transition écologique devient hégémonique et utilisé par une multitude d'acteurs, ces six grands thèmes d'analyse permettent de situer et positionner le projet de transition porté par un groupe d'acteurs. L'un d'eux est le rapport à la nature, même si les autres seront également considérés, c'est cet aspect que je vais maintenant explorer.

2.4 Le tournant ontologique en anthropologie de la nature

2.4.1 L'ontologie définit ce qui « est »

En philosophie, l'ontologie se rapporte à l'étude de l'être, de ce qui « est ». L'ontologie s'intéresse donc aux cadres de pensée qui définissent ce qui est réel ou ce qui ne l'est pas. Ces cadres de pensée influencent notre manière de voir, de vivre et de faire le(s) monde(s) : en fonction de l'ontologie à partir de laquelle nous décrivons et observons le monde, le réel est vécu et perçu différemment. L'épistémologie, c'est-à-dire la méthode de construction des connaissances, va être influencée par l'ontologie dans laquelle la production de connaissance se fait.

Dans les épistémologies occidentales, la pluralité des ontologies, et donc les manières de concevoir le monde, a été portée au débat par Phillippe Descola. Dans son ouvrage *Par-delà Nature et Culture* (Descola, 2005), il ouvre le champ de recherche en anthropologie de la Nature et propose une typologie et une théorisation de la pluralité des ontologies ouvrant la possibilité de redéfinir ce qui est perçu et vécu comme réel de ce qui ne l'est pas.

Descola affirme que les représentations [en tant que représentations] sont réelles quand elles sont stables et collectives. Les porteurs de ces représentations, même si elles sont contre-intuitives, les tiennent pour vraies, et non pour des fables, des jeux de mots ou des métaphores. Ces représentations ont des effets pratiques, on ne peut donc pas les écarter d'un revers de main, arguant qu'elles sont « irréelles ». (Dianteill, 2015, p. 131)

2.4.2 Les ontologies bâtissent des mondes

Le débat ontologique est également présent dans les épistémologies du Sud (de Sousa Santos, 2011). À partir des travaux du penseur colombien Arturo Escobar, l'ontologie est définie par « [...] les présupposés

que nourrissent les différents groupes sociaux quant aux entités existant réellement dans le monde » (Escobar, 2018, p. 48). On retrouve donc dans cette définition également le cadre de pensée qui permet de définir le réel ; ce qui est.

Cependant, Arturo Escobar utilise régulièrement le terme monde comme synonyme d'ontologie. Il y a, pour Arturo Escobar, plusieurs ontologies menant à un plurivers composé d'une diversité de mondes. Cette diversité de mondes serait effacée/menacée par l'uni-monde, le « monde 1 » issu de l'ontologie moderne occidentale. Cet effacement de monde est décrit dans une entrevue d'Ailton Krenak (traduite par Oïara Bonilla) par l'expression « Les Blancs veulent manger le monde ».

Le Blanc, dans le sens ontologique, est un Autre qui a fait un choix radicalement opposé au nôtre. Il veut manger le monde. Et nous, nous pensons que nous sommes le monde. Et nous pensons que le Blanc veut nous manger. Quand il mange la forêt et se met à tout dévaster, à arracher l'or et le minerai, il nous mange, nous la chair de la terre. (Bonilla, 2021)

Pour Escobar, les mondes sont des ontologies qui se mettent en action. La mise en action de ces mondes laisse place à la présence de conflits d'ordre ontologique (Blaser, 2009). L'ontologie moderne occidentale, que Philippe Descola définit comme ontologie naturaliste, prend alors un sens politique, étant décrit comme l'uni-monde hégémonique colonisant et détruisant la possibilité d'autres mondes (Escobar, 2018).

2.4.3 Le grand partage Nature/Culture

À partir des travaux de Philippe Descola en anthropologie de la nature, ce qu'on a appelé « le tournant ontologique » s'articule principalement au concept de nature. Dans l'ontologie naturaliste moderne, de manière dualiste, le concept de Nature est opposé à celui de Culture. Il y a donc un grand partage, une fracture entre les concepts Nature et Culture. Dans son livre *La part sauvage du monde*, la philosophe de l'environnement, Virginie Maris souligne que « [...] la nature est un concept, pas un simple nom que l'on aurait donné une fois pour toutes à une réalité tangible, mais un terme abstrait, construit dans la culture et dans le langage, et dont le contenu, immanquablement, varie à travers les cultures et à travers les langages » (Maris, 2018, p. 37).

Le tournant ontologique en anthropologie de la nature questionne ce grand partage propre à l'ontologie moderne naturaliste en posant la question : est-ce que *la nature* « est » ou « n'est pas » ? À travers les propos de Philippe Descola, qui affirme que « la Nature n'existe pas », le tournant ontologique peut donc

être perçu et décrit comme le tournant permettant de remettre en cause le concept de Nature qui serait propre à l'ontologie moderne, mais qui ne serait pas un concept existant dans d'autres ontologies.

La remise en cause du concept de Nature ou, a minima d'une vision biocentriste, est de plus en plus présente dans les mouvements sociaux écologistes et environnementaux. Il est de plus en plus commun d'entendre que le grand partage entre Nature et Culture serait la cause de notre rapport destructeur à la Terre (Balaud et Chopot, 2021 ; Casciarri, 2020 ; Collectif dispositions, 2020 ; Escobar, 2018 ; Ferdinand, 2019 ; Gosselin et Bartoli, 2022 ; Krenak, 2020 ; Lingaard *et al.*, 2018 ; Morizot, 2020 ; Pignocchi et Descola, 2022).

La contestation de ce grand partage se manifeste autant dans les sphères académiques que dans la société civile et les mouvements sociaux environnementaux et écologistes. Que ce soit dans le concept d'anthropocène (Bonneuil et Fressoz, 2013 ; Maris, 2018) ou dans le slogan « Nous ne défendons pas la nature, nous sommes la nature qui se défend » (Escobar, 2018 ; Pignocchi et Descola, 2022 ; Pignochi, 2019), la frontière entre l'humain — *la Culture* — et le non-humain — *la Nature* — est remise en cause. Comment alors penser notre rapport à la nature et à l'environnement ?

C'est cette frontière entre Nature et Culture, ce grand partage, qui est donc approfondi par le champ de l'anthropologie de la nature et en philosophie de l'environnement. Cette frontière peut soit être hermétique et apporter un dualisme rigide ouvrant la possibilité d'une hiérarchisation, ou elle peut être supprimée et faire donc disparaître les deux concepts pour finalement proposer une coévolution, une hybridation, et penser qu'il n'y a rien de totalement humain, ni rien de totalement naturel, mais que tout est issu d'un processus de relations et d'interdépendances. Finalement, notamment à partir des travaux de Virginie Maris dans son ouvrage *La part sauvage du monde* (Maris, 2018), cette frontière peut être perçue comme une zone de rencontre, d'altérité permettant de considérer le non-humain en tant que sujet autonome sans pour autant rejeter dans son ensemble le concept de Nature.

2.4.3.1 La Nature comme un objet : Le monde selon l'ontologie moderne naturaliste

L'ontologie moderne naturaliste, aussi appelée occidentale, s'opère à partir du grand partage, donc de la fracture entre Nature et Culture (Descola, 2005 ; Escobar, 2018 ; Ferdinand, 2019 ; Krenak et Castro, 2020). Ce grand partage se retrouve dans l'ontologie naturaliste décrite par Descola et est hérité de la pensée philosophique cartésienne affirmant que l'Humain doit « [...]se rendre comme maître et possesseur de la

nature » (Descartes, 1966). Sophie Gosselin et David gé Bartoli interprètent cette assertion comme la volonté de « faire advenir un Homme nouveau, un Homme (et non une femme) libéré des “chaînes” de la nature, de ses contraintes et limites, capable de soumettre le réel aux lois de son seul esprit » (Gosselin et Bartoli, 2022). Il y aurait donc une Nature sauvage, extérieure, qu’il faudrait maîtriser, dominer et exploiter pour atteindre la liberté.

Cette conceptualisation met en place un cadre de pensée de la domination qui objectifie la Nature et qui la rationalise. En comprenant, mesurant et domptant la Nature, les humain·es seraient capables de façonner la Terre à leur image, répondant à leurs besoins de la même manière que l’on façonne un objet. Toutes les choses non humaines sont donc privées d’une intériorité, d’une autonomie ou d’une possible intentionnalité. Seul·es les humain·es sont doté·es d’une subjectivité, d’une conscience et d’une intentionnalité.

En mettant à distance et en ne conférant aucune subjectivité à ce qui l’entoure, l’ontologie moderne naturaliste permet la dualité sujet/objet et permet de considérer tout ce qui compose le monde comme des ressources et des éléments matériels non actifs sur lesquels l’humain a un pouvoir de disposition par rapport auquel il se place en « maître et possesseur ». Une vision extractiviste et marchandisable du monde.

C’est principalement par ce phénomène d’objectification et de domination que cette manière de voir le monde est considérée comme la prémisse de la possibilité de l’accaparement et de la marchandisation du non humain que l’on considère comme des « ressources naturelles ». Les arbres, les rivières, les animaux et autres entités composant Nature deviennent des objets exploitables, interchangeables et marchandisables pour répondre aux besoins des humain·es (Balaud et Chopot, 2021).

Cette vision du monde repose sur un grand nombre de dualismes. Nature/Culture est celui le plus approfondi ici, mais, comme explicité par la critique du dualisme portée par la philosophe écoféministe Val Plumwood, ce dualisme Humain/Nature s’accompagne de nombreux autres : rationnel/sensible, civilisé/sauvage, sujet/objet et implique une hiérarchisation et une domination de l’un sur l’autre (Plumwood, 1993). Cette domination éthique, impliquant une hiérarchisation des valeurs, se retrouve dans les autres rapports de domination exprimés dans les dualismes entre homme/femme et colonisateur/colonisé, dénoncés par les pensées écoféministes et l’écologie décoloniale.

2.4.3.2 Le vivant et les existants non humains comme des sujets : le monde selon l'ontologie relationnelle

Comme le souligne Virginie Maris, la Nature est un grand tout impalpable. Dans l'ontologie relationnelle, le concept de Nature est abandonné afin de privilégier les termes « non-humain » (Descola, 2005 ; Latour, 2004) ou, de manière plus générale, « le vivant » (Morizot, 2020). Une limite apportée à cette dénomination est de rester dans une perspective dualiste et de définition d'un ensemble par rapport à ce qu'il n'est pas. Si « la Nature n'existe pas », il est cependant possible de décrire plus précisément les éléments en jeu. Au lieu de parler de Nature comme d'un tout, on peut nommer ce qui compose le monde : les arbres, les animaux, les montagnes, les rivières.....

Les implications pratiques et conceptuelles découlant de la suppression du concept de Nature sont multiples. Philippe Descola, Arturo Escobar, Bruno Latour et Alessandro Pignochi défendent surtout que cet abandon du concept permet la possibilité d'agir dans une relation de sujet à sujet avec les choses non humaines plutôt que de sujet à objet, comme le suppose l'ontologie naturaliste.

La relation de sujet à sujet peut également se manifester par une volonté de composition et d'alliance avec les entités qui composent le territoire. Bruno Latour défend l'idée d'une diplomatie politique avec les existants qui sont considérés comme des « actants » (Latour, 2004). Dans le monde naturaliste, cette proposition se traduit notamment par l'attribution de droits juridiques et d'une personnalité juridique à des écosystèmes comme les rivières ou les fleuves. Cette personnalité juridique donne des droits légaux à des entités naturelles en les considérant comme des parties prenantes qui ont leurs propres droits qu'il faut respecter.

L'octroi de droits — voire de la personnalité juridique — à la nature est envisagé comme une solution pour rétablir une relation humain/nature qui reflète leur interconnexion et ainsi dépasser l'éthique anthropocentrique à la base du système juridique actuel. La véritable efficacité de tels droits repose toutefois sur les mécanismes permettant de les mettre en œuvre. (Roy, 2022, p. 1)

Deux exemples notoires, la rivière Magpie — Mutehekau Shipu en Innu-aimun — sur le territoire de la communauté innue d'Ekuanitshitau, et la rivière Whanganui en Nouvelle-Zélande ont acquis le statut de personne juridique. Les processus de reconnaissance de ce statut ont été tous les deux portés par des communautés autochtones ayant des cosmologies autres que l'ontologie de moderne naturaliste.

La relation de sujet à sujet permet également de déployer le concept d'alliances interspécifiques avec le vivant, où il est conféré une intentionnalité, un réel pouvoir et une volonté de lutte pour la vie à des entités comme les plantes, les oiseaux, les montagnes et les rivières. Autour du concept d'alliance interspécifique, Léna Ballaud et Antoine Chopot, déploient une véritable « politique des soulèvements terrestres » où des groupes mobilisés dans des luttes ancrées territorialement s'allient avec diverses entités non-humaines. Par exemple, l'amarante, une plante résistante aux OGM utilisée pour nuire à l'implantation de Monsanto en Argentine, est perçue comme une participante à la lutte contre les OGM. Le fleuve de la Loire et son peuple (balbuzard pêcheur, sterne naine, chauve-souris, etc.) est pris en compte comme un véritable acteur avec qui s'allient les militant·es pour lutter contre la construction d'un pont (Ballaud et Chopot, 2021 ; Gosselin et Bartoli, 2022).

Dans une ontologie relationnelle, il est possible de concevoir une relation de sujet à sujet avec des entités non humaines, ce qui permet une « recomposition du monde » (Pignocchi, 2019). Cette recomposition des relations oblige une transformation des modes de vie, en les centrant sur l'attention aux existants qui nous entourent et de ce qui leur nuit (Collectif dispositions, 2020 ; Morizot, 2020 ; Pignocchi et Descola, 2022). Cette relation attentive élabore donc une vision du monde en coévolution, centrée sur les relations qui se font et se défont. Poussée à son extrême, cette perspective affirme que rien n'existe d'autre que la relation. C'est donc la relation qui fait exister les entités les unes par rapport aux autres.

2.4.3.3 La nature-altérité : la part sauvage du monde

Dans son ouvrage *La part sauvage du monde*, Virginie Maris propose une troisième voie. Très critique de la « fin de la nature » et des différentes absorptions de ce concept qui sont faites, elle affirme :

La discussion du *grand partage* nous a laissée dans une sorte d'aporie, ou tout du moins de tension, entre d'une part l'évidence que le dualisme de la modernité n'est pas une voie satisfaisante pour penser notre rapport à la nature, et d'autre part la conviction que la grande absorption n'est pas la réponse appropriée. (Maris, 2018, p. 197-198)

Selon elle, il est problématique d'assister à « la fin de la nature » annoncée par Bill McKibben en 1989 (McKibben, 2014), et ce, pour plusieurs raisons. Elle critique notamment le concept d'Anthropocène, qui fait suite à l'abandon du concept de Nature, et des interprétations technocratiques formulées par son concepteur Paul Crutzen. Ce dernier affirme que cette nouvelle ère « [...] nécessitera un comportement humain approprié à tous les niveaux, et pourrait bien inclure des projets de géo-ingénierie de grande échelle internationalement acceptés, pour le climat, par exemple » (Crutzen, 2007). Ce concept, qui

signifie donc « l'ère géologique des humains », met en place une domination complète de l'Humain sur la Nature et place ainsi « [...] l'humanité abolissant la Terre comme altérité naturelle, pour l'investir entièrement et la transformer en une technonature, en une Terre entièrement traversée par l'agir humain » (Bonneuil et Fressoz, 2013 p. 78). En accord avec Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz, pour Virginie Maris, proposer cette vision de la Terre comme un système mécanique que l'humain pourrait piloter est problématique. Elle défend l'idée que l'humain ne contrôle pas tout et que, par conséquent, il y a une autonomie de la Nature et des manifestations de la « nature-altérité » indépendante de l'agir humain.

Virginie Maris invite donc à se réapproprier le concept de Nature à partir de trois plans. Le premier exige de sortir de l'exclusion radicale de la Nature imposée par un dualisme dichotomique hiérarchisant de la modernité en utilisant la frontière Nature/Culture comme une zone de rencontre dialectique. « Il convient pour cela de repenser la frontière entre nature et culture, non plus comme une dichotomie, mais comme une dialectique : un espace d'échange, de dialogue, de réflexivité » (Maris, 2018, p. 201). Ici, Virginie Maris invite à voir la frontière non pas comme une zone d'exclusion, mais comme une zone de rencontre et de reconnaissance de l'autre. Pour elle :

[...] la frontière n'est pas le mur. Elle peut être pensée comme ce qui partage plutôt que ce qui sépare. Les frontières et leurs alentours sont des zones d'échange, où l'on se rencontre sans se perdre, des lieux où se discutent et se négocient les identités et les relations. La frontière est donc intrinsèquement dialectique : en partageant l'intérieur et l'extérieur, elle permet, tout à la fois, de reconnaître sa propre identité et l'altérité d'autrui. (Ibid. p.203)

Le deuxième plan exige de solliciter le concept de Nature en l'utilisant pour respecter et reconnaître l'altérité comme ce qui pose les balises de « l'empire humain ». La « nature-altérité », que Virginie Maris appelle également « la part sauvage du monde », permet donc de délimiter et reconnaître des mondes autres. « Car ce monde qui n'est pas le nôtre est peuplé d'une multitude d'êtres qui produisent à leur façon leurs propres mondes, leurs *umwelt*⁵ ». D'une certaine manière, cela fait également écho à l'expression zapatiste reprise par Arturo Escobar « un monde fait de plusieurs mondes » (Escobar, 2018).

⁵ Le concept d'*umwelt* est théorisé par Jakob Johann von Uexküll. Il est utilisé en éthologie pour représenter la multiplicité des perspectives sur le monde en fonction de la perspective de l'entité vivante étudiée. Chaque être vivant a son propre *umwelt*.

Ainsi, la nature pour Maris :

[...] se fragmente en une multitude de « mondes-pour » et en autant de perspectives singulières. Alors que le monde-pour-l'ours, s'étalant sur des centaines de kilomètres, est fait de rivières, de poissons, de sentiers, de plantes et de cavernes, celui de la tique est fait de branches, de poils, de peau et de sang. (Maris, 2018, p. 204)

Selon Virginie Maris, reconnaître cette multiplicité de mondes et cette altérité de nature et de « mondes-pour » n'est pas suffisant et exige un troisième plan pour nous amener à les respecter. Ainsi, selon la perspective de Virginie Maris, il est nécessaire de reconnaître l'autonomie et la souveraineté de la « nature-altérité ». Tel qu'exprimé en entretien avec Martin-Meyer, elle « [croit], en imaginant des territoires où des autres qu'humains pourraient avoir une forme de souveraineté. » (Martin-Meyer, 2021, p. 61)

Cette part sauvage du monde doit être considérée comme dynamique, libre et autonome. En reprenant la proposition de Sue Donaldson et Will Kymlicka (Donaldson et Kymlicka, 2011), Maris suggère que :

[...] nos relations avec les animaux sauvages soient régulées par un cadre analogue à celui proposé entre communautés humaines autonomes dans un contexte de relations internationales, initialement établi en vue de protéger les intérêts — notamment territoriaux, sociaux et culturels — des nations et des communautés les plus vulnérables contre l'influence induite des nations les plus puissantes. [...] ce type de cadre, fondamentalement anti-impérialiste, implique en tout premier lieu le respect de l'autonomie des individus et de leur capacité à vivre, à relever leurs propres défis et à façonner leur communauté sans intervention extérieure ; transposé à notre relation aux animaux sauvages, il proscrie donc l'idée d'une intendance à grande échelle des conditions de vie des animaux et prône un principe général de non-interférence » (Maris et Huchard, 2018, p. 130).

Dépassant la simple perspective de relation diplomatique entre individus, Maris invite à considérer que « Penser politiquement notre relation aux animaux sauvages, c'est la considérer non plus seulement comme un lien à des individus particuliers, mais vis-à-vis de communautés ayant leur propre fonctionnement et réalisant des finalités qui nous échappent » (Maris, 2018, p. 211). Elle invite donc à la conservation et préservation des territoires et des usages faits par ces communautés.

Là où certain-es proposent la cohabitation ou la transformation des modes d'habiter, Virginie Maris propose de déshabiter : « Il faut savoir habiter mieux la Terre, plus sobrement, avec davantage de bienveillance pour les vivants non humains et de soin pour les paysages. Mais il faut peut-être aussi

accepter de se limiter, restreindre notre territoire. » (Maris, 2018, p. 13). Cela pose donc la question du droit au territoire.

2.5 Le droit au territoire

2.5.1 Le territoire comme « espace pour être »

Tel que défini par Arturo Escobar et le groupe de recherche colombien Processus des Communautés Noires (PCN), le droit au territoire est le « droit à un espace pour être » (Escobar, 2018). En adoptant une ontologie relationnelle, le territoire n'est pas seulement un espace géographique limité à la notion administrative et à la possibilité de propriété, mais bien un espace géographique, symbolique et culturel pour le déploiement collectif de manières de vivre. « Le territoire n'est pas conçu en termes de propriété, mais d'appropriation effective par le biais de pratiques culturelles, agricoles, écologiques. [...] le territoire n'a-t'il-pas de frontières fixes, mais des limites poreuses qui s'entrecroisent avec celle des territoires voisins ». (Escobar, 2018, p. 67)

Le territoire n'est donc pas une simple entité inerte et autonome. Dans cette perspective, le territoire est produit par ses usages et il n'est donc pas préexistant et prédéfini. Il ne s'agit donc pas simplement d'occuper le territoire, mais « d'être » le territoire, d'en faire partie intégrante via des pratiques culturelles de reproduction et d'évolution des manières de vivre. Cette vision du territoire, présente et constitutive des cosmovisions autochtones entre en conflit avec la vision moderniste du territoire.

La vision objectifiante du territoire comme simple espace géographique avec des caractéristiques biophysiques permet le déploiement du modèle extractiviste qui fait fi des relations, des pratiques culturelles déployées sur les territoires ainsi que les réalités sociales et symboliques qui y existent.

2.5.2 La production de l'espace : Espace conçu, vécu et approprié

Cette perception de l'espace-objet, porté par l'ontologie moderne et menant à des enjeux d'exclusion de manière de vivre se retrouve également dans la pensée critique de l'aménagement du territoire, notamment à partir des travaux d'Henri Lefebvre et le concept de droit à la ville. « H. Lefebvre ne s'occupe pas directement de l'aménagement du territoire, dans la mesure où il s'agit pour lui d'un découpage gestionnaire, administratif, non scientifique, mais de l'espace social dans son ensemble, celui des formes construites et des relations » (Clavel, 2008, p. 172).

Il y a donc dans les travaux d'Henri Lefebvre la confrontation de deux visions de l'espace. L'espace abstrait et l'espace perçu. « Il y a des conflits inévitables entre ces deux aspects, et notamment entre l'espace abstrait (conçu ou conceptuel, global et stratégique) et l'espace immédiat, perçu, vécu, émiété et vendu » (Lefebvre, 1972 cité dans Clavel, 2008 p. 172). La vision de l'espace conçue trouve écho avec la notion d'*espace instrumental*. La conceptualisation d'un *espace instrumental* permet de penser le territoire comme un espace géographique vide dans lequel insérer la planification et l'aménagement du territoire. Ce dernier est considéré comme un espace-objet à dominer et à agencer pour les besoins économiques.

Cette conceptualisation de l'espace entre en conflit avec l'espace vécu et donne lieu, selon Henri Lefebvre à un troisième type d'espace, l'espace approprié. Un espace qui n'est pas seulement dominé par des questions techniques, mais qui se produit socialement par les usages, la volonté et la possibilité d'être et de mettre en place la reproduction des pratiques sociales et des manières de vivre. L'espace approprié va donc à l'encontre de l'espace aménagé abstrait, produisant une différence vécue entre un territoire cartographié et planifié, et un territoire vécu et habité.

2.5.3 Aménager ou ménager le territoire

En urbanisme, face au concept d'aménagement du territoire, plusieurs voix, comme celles de Thierry Paquot, Michel Marié et Alberto Magnaghi proposent d'explorer le concept de ménagement. Contrairement à l'aménagement du territoire que Thierry Paquot associe à « des réunions d'hommes cravatés devisant devant une carte de la France et décidant arbitrairement du tracé d'une autoroute ou de l'implantation d'une "ville nouvelle" », le ménagement suppose d'être en relation avec le territoire et attentif aux relations qui le constituent. « *Ménager* relève d'une attitude souple, ouverte, discrète, adaptable, efficace, soucieuse d'accroître l'*autonomie* des habitants, humains et non humains, et le respect du *déjà-là* en privilégiant les interrelations entre les éléments constitutifs d'un même ensemble » (Paquot, 2021, non paginé).

Le concept de ménagement s'oppose au concept de domination de la Terre (Magnaghi, 2023) et impose une éthique du local, du prendre soin et de la relation. Pour Michel Marié, le ménagement impose une flexibilité et une adaptation au *déjà-là* et « valorise la "diversité" que toute "société locale" réclame et qui échappe à l'aménagement, perçu comme normalisation ». On retrouve donc dans la notion de ménagement une confrontation entre le local et le global. Selon Thierry Paquot, pour Marié « [...] deux modèles sont en présence : celui de l'État-Entrepreneur qui met en place l'"aménagement" et le "modèle

localiste” qui “ménage”, le territoire et ses habitants, le patrimoine et ses paysages » (Paquot, 2021, non paginé). On retrouve donc dans cette opposition entre ménagement et aménagement une articulation du local et du global.

Les notions et concepts de transition, de tournant ontologique, de rupture Nature/Culture, d'ontologie relationnelle, etc., seront mobilisés au cours du mémoire pour qualifier et comprendre les discours des différents acteurs de la controverse au terrain vague, et analyser les différentes visions du territoire qu'ils expriment.

Cette revue des discours et tendances liée aux mouvements écologistes et environnementaux contemporains me permet de définir les termes avec lesquels je vais décrire ma recherche et avec lesquels j'ai envisagé mon cas d'étude. Dans ce mémoire, je considère que la controverse autour de l'avenir du Terrain Vague d'Hochelaga s'effectue dans le contexte du paradigme de la transition. On verra d'ailleurs dans la présentation des résultats que tous les acteurs, peu importe leur position dans le débat, mobilisent des facteurs issus des discours de transition pour expliquer leurs décisions et perspectives. Par ailleurs, j'utiliserai aussi au cours de ce mémoire les concepts d'*usage habitant* et de *communauté habitante* du territoire. Ceux-ci s'inscrivent dans la lignée des travaux mentionnés ci-haut sur l'écologie décoloniale, les ontologies relationnelles et le ménagement, qui envisagent le territoire comme un lieu d'usages, eux-mêmes menacés par les perspectives extractivistes qui envisagent le territoire comme un objet. C'est cette distinction qui m'a mené à l'opposition entre ménagement et aménagement qui sera aussi sollicitée pour comprendre la confrontation des relations et des discours actuellement présents sur le Terrain Vague.

CHAPITRE 3

POSTURE ENGAGÉE ET ENQUÊTE DE TERRAIN - MÉTHODOLOGIE

Dans ce chapitre, je présente ma posture de recherche et les outils que j'ai sollicités afin de mener ce projet de recherche. En effet, en tant que résident du quartier, usager du terrain vague et personne proche du mouvement citoyen depuis 2016 et plus fortement impliqué depuis 2020, j'ai acquis de nombreuses informations pendant ma participation au mouvement. Faisant preuve du maximum de réflexivité et de rigueur, les connaissances acquises par mes expériences personnelles sont appuyées, ont été validées et complétées par une recherche documentaire et des entretiens semi-dirigés.

3.1 Une posture de recherche engagée

C'est mon implication personnelle qui m'a incité à choisir ce sujet de recherche. Il est donc important de me situer par rapport à ce dernier. Je me considère, et suis certainement identifié, comme un militant de la mobilisation citoyenne s'opposant au projet de développement proposé sur le territoire. En effet, je découvre et fréquente le terrain vague depuis 2013. D'abord seul comme un espace intrigant à apprivoiser pour qu'il devienne finalement le lieu familial d'accès à la nature. Un lieu où l'on avait la chance d'observer fréquemment des renards et autres espèces. Ce territoire nous offrait une liberté permettant de lâcher le chien, de pique-niquer à l'ombre des arbres, d'assouvir notre volonté de flânages et de repos, mais aussi de se laisser surprendre par les ruines industrielles et les différentes marques d'usage du territoire comme les ronds de feu, graffiti, skatepark, installations éphémères et poisson rouges introduits dans des bassins industriels, ce qu'aucun autre lieu ne nous permettait. C'est donc une relation qui commençait à s'établir avec ce territoire jusqu'à ce que le terrain que nous fréquentions soit rasé sans que nous en ayons eu aucun préavis. Cet événement a déterminé notre implication à moi et ma conjointe qui est depuis 2021 co-porte-parole de Mobilisation 6600. Au départ nous agissions surtout comme soutiens et personnes conscientisées de l'enjeu, pour ensuite participer plus activement à la concertation de l'OCPM sur le développement du territoire et finalement, en 2021, devenir des personnalités relativement centrales de la mobilisation. Mon point de vue par rapport au territoire est donc situé et subjectif. Il en est de même de mon point de vue au sein de la mobilisation.

Ma position est particulière notamment parce que je suis un des rares hommes impliqués dans Mobilisation 6600, qui est une mobilisation essentiellement féminine. De plus, Mobilisation 6600 a énormément évolué et a mobilisé un répertoire d'action diversifié au cours de l'année 2021. Par ailleurs,

je me situe aussi par un contexte sociologique et idéologique particulier. En effet, avec une réalité sociologique de jeune famille qui me rapproche de Mobilisation 6600, mes idéologies s'alignent plus avec celles portées par les personnes impliquées sous la bannière « Le terrain vague n'est à personne ». Avec d'autres, cela m'a placé durant l'année 2021 comme un point de contact entre les deux groupes. Étant encore à l'élaboration de mon projet de recherche à cette époque, je discutais ouvertement de mes intentions d'effectuer une recherche mais j'étais, et suis encore, principalement identifié comme un militant.

Cette posture particulière a de nombreuses implications sur mon travail de recherche et le place comme un travail intellectuel engagé. Si un des objectifs de départ était d'outiller et de documenter le mouvement en m'inspirant de la tradition des recherches actions et recherches partenariales, il me semblait important d'appréhender la question plus globalement sur « ce qui se joue » au terrain vague. Quelles sont les visions du monde qui se confrontent ? C'est donc à partir de cette posture et de cette question qui se manifestait au sein du mouvement que s'est construit mon projet de recherche. Donnant une couleur particulière à mon travail, ma posture engagée et proche de mon objet de recherche explique mes choix méthodologiques, notamment sur l'accès aux différentes voix s'exprimant autour du conflit.

En tant que personne impliquée depuis plusieurs années, avant même de décider d'en faire un projet de recherche, j'avais déjà intégré et accumulé un grand nombre d'informations au sujet de ce conflit. Cette proximité avec mon objet de recherche a donc facilité l'accès à des connaissances et l'accès à certains espaces du cas étudié. Ces espaces, situés au cœur de l'action, sont souvent des lieux et moments dont les chercheurs et chercheuses sont exclus. Ma participation à des rencontres de médiation avec les élu-es et à des réunions stratégiques et d'organisation de Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM et autres ont imprégné et enrichi mon projet de recherche.

Par ailleurs, cet enchevêtrement de rôles (habitant, militant et étudiant) fait partie de mon identité et ces rôles s'influencent mutuellement. Cette multiplicité de postures fait partie intégrante de mon quotidien et de mon identité. Cela se répercute dans une hybridation de mes postures d'habitant, de militant et d'étudiant. Ma participation à l'organisation du colloque « Les mondes du Terrain Vague » (Grandbois-Bernard *et al.*, 2022), à l'organisation de la semaine de recherche « L'École de la Friche à défendre » (Interfriches, 2023), ma participation à de nombreuses présentations dans le cadre d'activités académiques et mon implication dans diverses activités d'éducation populaire menées avec Mobilisation 6600 sont les

symptômes de cet enchevêtrement de rôles à la frontière poreuse. Cette hybridation, bien que complexe et imposant une réflexivité importante, apporte la richesse de chaque perspective et permet de réduire la distance entre théorie et pratique. Dans tous les cas énumérés, ma recherche a nourri l'action et, réciproquement, l'action a également nourri mes réflexions et questionnements de recherche.

Ce foisonnement d'activités et d'entremêlement a l'avantage d'être très riche en pistes d'analyse. Cet avantage est également un défi. Un projet de recherche, un mémoire de maîtrise de surcroît, ne peut pas couvrir l'intégralité d'un sujet et répondre à toutes les questions et ne peut pas approfondir tous les angles et détailler la complexité d'un tel cas. Si d'un point de vue personnel j'ai accès à la complexité de cet enjeu et à la multiplicité des éléments qui jalonnent le sujet, il a fallu définir une temporalité et une lunette d'analyse restreinte. Réussir à réduire le sujet, en déterminer l'angle théorique et choisir la temporalité d'analyse a certainement été la tâche la plus difficile. Réussir à prioriser tout en étant le plus fidèle possible à la diversité des positions exprimées et observées a été un défi.

3.2 Certification éthique

Afin de favoriser la scientificité et la validité de mon projet de recherche, des mesures ont été prises. À des fins de protection des participant·es et pour s'assurer de son caractère éthique, le projet de recherche a obtenu un certificat d'approbation éthique du Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (Annexe A). L'obtention de ce certificat a permis de faire preuve de réflexivité avant d'entreprendre le projet et de mettre en place les mesures nécessaires afin d'assurer une recherche éthique et valide. Dans ce cadre, j'ai notamment précisé ma prise de contact des participant·es afin d'assurer qu'elle soit éthique et diminue au maximum les rapports d'influence et ou d'autorité qui auraient pu être présents avec les personnes interrogées. Cela s'est notamment caractérisé par une prise de contact formel par courriel même avec les personnes qui sont personnellement relativement proches de moi. Par ailleurs je m'engageais également à respecter l'anonymat des participant·es et leur partageais, dès la prise de contact, le formulaire de consentement qui décrivait les intentions du projet, ma position de recherche et les conditions de participation.

De plus, lors du processus de certification éthique, bien que mon engagement me place dans une position d'observation participante, il a été écarté l'utilisation d'un carnet ethnographique et de mes prises de notes personnelles lors des rencontres faites avec Mobilisation 6600. Bien que la grande majorité des personnes avec qui je m'implique soit au courant de mon projet de recherche, cela a été décidé suite aux

réflexions lors du processus d’approbation éthique afin de définir les données exploitables et de ne pas collecter des données sans prévenir formellement les participant·es. Le fait de ne pas utiliser formellement ces espaces de rencontre comme des espaces de collecte de données permettait d’assurer de ne divulguer que les informations obtenues lors des entretiens semi-dirigés, avec un consentement clair et éclairé. Bien que ces carnets et prises de note lors de réunions et d’évènements ont évidemment participé à l’élaboration de mes connaissances personnelles, ces derniers n’ont donc pas été utilisés comme sources pour ma collecte d’information.

3.3 Évolution et limite du projet de recherche

Partant d’hypothèses personnelles et ajustées par une méthode de recherche inductive, l’angle de mon mémoire s’est précisé et modifié à partir des données récoltées et des interprétations produites grâce à celles-ci. Par ailleurs, le revers de mon implication et de mon accès privilégié à la source des discours portés par les militant·es est d’être catégorisé et identifié par les autres acteurs du conflit. Ma posture de recherche a certainement fait en sorte que certains acteurs ont refusé ou tout simplement ignoré mes sollicitations pour des entretiens que je souhaitais réaliser.

Le projet de recherche, initialement pensé pour confronter les différents discours, s’est finalement centré sur l’analyse principale du discours citoyen en raison d’un accès limité aux discours économiques et gouvernementaux. L’accès privilégié à la mobilisation a en effet permis de mieux exposer les nuances du discours citoyen, ce qui n’a pas été possible pour les autres groupes faute d’entrevues suffisantes. Les discours économiques et gouvernementaux font l’objet d’une analyse plus secondaire, qui permet surtout de mettre en perspective le discours citoyen.

Au sein des acteurs gouvernementaux, malgré qu’une tension de visions entre l’échelon municipale et l’arrondissement semble exister, le fait de ne pas avoir eu d’entrevue avec des élu·es ou des fonctionnaires des différents échelon de la politique municipale ne m’a pas permis d’accéder à un discours qui aurait pu nuancer et présenter la possible diversité des positions au sein des acteurs politiques municipaux. Il en est de même pour les acteurs du monde entrepreneurial. Malgré un entretien très riche, il aurait été nécessaire d’en avoir d’autres afin de pouvoir nuancer le discours des acteurs économiques. Cependant, pour mettre en contrepoint le discours des citoyen·nes, j’ai utilisé le peu d’entrevues et l’accès aux documents déposés lors des consultations publiques et une prise de parole capté en vidéo du PDG de l’entreprise Ray-Mont Logistiques lors d’une séance de concertation publique.

3.4 Les entretiens semi-dirigés

L'entretien semi-dirigé est un outil classique pour effectuer des enquêtes de terrain afin de pouvoir obtenir le point de vue des personnes directement impliquées et concernées par le sujet de l'enquête. Afin d'étudier la confrontation de visions, j'ai donc choisi de mener des entretiens semi-dirigés avec les acteurs porteurs des différentes visions. J'ai donc défini trois catégories d'acteurs étant partie prenante dans le conflit socioécologique territorialisé étudié. Les citoyen·nes, les acteurs du monde entrepreneurial et les acteurs gouvernementaux.

J'ai défini ces trois groupes d'acteurs car ce sont les plus actifs et les plus présents. Ce sont ceux qui portent des visions et des discours publiquement. Durant l'élaboration du projet de recherche, les acteurs du milieu communautaire étaient très peu visibles et impliqués dans cet enjeu. Selon moi, plusieurs hypothèses peuvent justifier l'absence du milieu communautaire dans la création de discours autour de ce territoire. Malgré la spécificité d'Hochelaga qui a une grande concentration d'OBNL et un tissu communautaire très présent, ce dernier me semble davantage dirigé vers la lutte à la pauvreté et le droit au logement, ce qui fait que la question environnementale était plutôt écartée et peu prise en compte. À l'époque couverte initialement au début du projet de recherche (2016-2021), ces acteurs sont pratiquement absents et ne sont pas vus ni perçus comme des parties prenantes du débat. Le milieu communautaire est donc relativement silencieux sur le sujet et je ne pouvais donc pas analyser leur discours. Il aurait été intéressant de les rencontrer afin d'éclairer les raisons de ce silence et de cette faible présence publique dans cet enjeu, mais le choix a été fait de prendre uniquement les trois groupes d'acteurs les plus actifs et présents dans le débat public. Par ailleurs, le milieu communautaire a pu avoir une certaine réticence envers Mobilisation 6600 et la crainte d'un discours environnemental menant à une gentrification verte.

Ayant déjà accès à une grande quantité de documents divers et variés à travers mon implication au sein du mouvement citoyen, j'ai souhaité approfondir et confronté cette base documentaire avec des entretiens semi-dirigés.

Un guide d'entretien élaboré préalablement a été réalisé pour chacun des types d'acteurs (Annexes B, C et D). Les guides d'entretiens ont été réalisés avec la volonté de répondre à trois objectifs. Le premier était, à partir de questions relativement larges, d'avoir la perception de la relation au territoire et la description du territoire étudié. Le second était de valider et d'élaborer la chronologie de la controverse. Finalement,

le troisième objectif était de revenir sur des moments et événements précis que j'avais ciblés et déterminés comme important afin d'en avoir une interprétation de la part des personnes interrogées. Les entretiens semi-dirigés ont duré entre une et deux heures. Dans le cadre des entretiens, les réponses des participant-es me servaient également de bases de relance pour faire des liens avec mes hypothèses et questionnements de recherche et à aborder plus précisément les visions portées, les discours environnementaux sollicités ainsi que l'évolution de la relation au territoire.

Tableau 3.1 Caractérisation des groupes d'acteurs

Groupe d'acteurs	Description
Acteur citoyen	Les personnes interrogées dans ce groupe sont des personnes qui ont été impliquées dans le mouvement entre les années 2016 et 2021. Directement affiliées ou non à Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, les personnes contactées ont été choisies, car elles permettaient de recueillir une pluralité de voix. Le critère pour faire partie de cette catégorie était d'avoir participé ou organisé un événement sur le Terrain Vague, ou d'avoir participé à un processus de consultation citoyenne.
Acteur du monde entrepreneurial	Les personnes interrogées au sein de ce groupe étaient des personnes travaillant dans une entreprise directement impliquée dans les projets prévus sur le territoire étudié.
Acteur gouvernemental	Les personnes interrogées au sein de ce groupe font partie des instances gouvernementales de différents paliers allant du niveau de l'arrondissement au niveau fédéral. Les personnes

	contactées pouvaient être élu-es ou fonctionnaires.
--	---

3.4.1 Les citoyen·nes

En ce qui concerne la réalisation des entretiens semi-dirigés avec les citoyen·nes impliqué·es, le recrutement a été relativement facile. En effet, étant personnellement impliquée au sein du mouvement, j'avais une bonne connaissance des personnes les plus impliquées et je distinguais également les possibles différences de points de vue. Cela m'a donc permis de construire un échantillon représentatif des personnes impliquées à diverses périodes et portant sur divers points de vue. Puisque la mobilisation citoyenne a évolué dans le temps, j'y ai prêté une attention particulière pour réussir à interroger des personnes s'impliquant à divers moments et présentant des profils différents. Les critères utilisés pour favoriser une vue générale sur la diversité et l'évolution des points de vue ont été le moment d'implication et le positionnement concernant les différents répertoires d'action présentés dans le premier chapitre. J'ai donc favorisé les personnes impliquées au début de la mobilisation et à la fin ainsi que des personnes présentes du début à la fin de la période d'étude.

3.4.2 Les acteurs du monde entrepreneurial

En ce qui concerne la réalisation des entretiens semi-dirigés avec les acteurs du monde entrepreneurial, uniquement un seul entretien a été réalisé. En effet, si la posture de recherche facilitait le contact avec les citoyen·nes mobilisé·es, ce fut l'inverse pour les entreprises planifiant des projets sur le terrain étudié et mes sollicitations sont majoritairement restées sans réponse. Ni le Canadien National (CN), ni l'entreprise Ray-Mont Logistiques, ou l'entreprise TACT-conseil chargée de la relation publique de l'entreprise, n'ont répondu à mes sollicitations. J'identifie deux facteurs qui peuvent expliquer cette situation : mon implication au sein du mouvement et la judiciarisation du projet avec l'entreprise Ray-Mont Logistiques au moment des sollicitations.

3.4.3 Les acteurs gouvernementaux

En ce qui concerne la réalisation des entretiens semi-dirigés avec les acteurs gouvernementaux, bien que les réponses aient été positives en ce qui concerne les paliers provincial et fédéral, la judiciarisation du projet de l'entreprise Ray-Mont Logistiques a justifié le refus d'entretien de la part du palier municipal. Si

cette circonstance est évidemment non négligeable, ce refus survient lors d’une période où les tensions entre le mouvement citoyen et les élu·es municipaux sont assez fortes. Étant clairement identifiée et connue par les représentant·es du palier municipal, ma position de personne impliquée a donc certainement influencé ce refus. Cette impression que c’est une considération particulière à ma situation est renforcée par le fait que d’autres projets de recherche, notamment celui mené par l’Observatoire des Milieux de Vie (OMV) de l’UQAM sont mis en place durant la même période sous la demande du palier municipal. La judiciarisation, dans ce cas, n’a pas empêché de mener un projet de recherche.

3.4.4 Synthèse des entretiens semi-dirigés

Dans le cadre de mon projet, j’ai donc réalisé treize entretiens semi-dirigés. Il y en a dix qui ont été réalisés avec des citoyen·nes, un réalisé avec un acteur du monde entrepreneurial et deux réalisés avec des acteurs gouvernementaux.

Tableau 3.2 Synthèse des entretiens semi-dirigés

Types d’acteurs	Nombre d’entretien	Période de réalisation
Citoyen·nes	10	De juin 2022 à octobre 2022
Acteurs gouvernementaux	2	Octobre 2022
Acteurs du monde entrepreneurial	1	Novembre 2022

Il y a donc un déséquilibre dans le nombre d’entretiens selon les acteurs. Bien que j’ai fait face à certains refus de la part d’acteurs du monde entrepreneurial et d’acteurs gouvernementaux, avoir plus d’entretiens avec les citoyen·nes faisait partie de ma volonté, et ce pour refléter la diversité de points de vue présents dans le mouvement de contestation du projet industriel. J’avais donc dès l’élaboration volontairement choisi un plus grand nombre de citoyen·nes avec des profils d’implication différents afin de pouvoir cerner cette diversité. Cependant, comme mentionné précédemment, les refus ont mené à un très grand déséquilibre et ont donc réorienté le projet sur l’analyse du discours citoyen. Afin de ne pas transformer complètement le projet de recherche, j’ai décidé de mettre en contraste le discours citoyens

avec les positions des autres acteurs, mais l'analyse précise de la genèse et de l'évolution des discours des autres acteurs n'a pu être réalisée.

D'autres part, rencontrer plus de citoyen·nes me permettait de mieux visibiliser ce mouvement et réduire l'effet inégal du rapport de force existant. En effet, même si au sein des acteurs gouvernementaux et entrepreneurial il doit y avoir des tensions interne, il est très facile d'avoir accès aux positions relativement claires et définies de la part des acteurs gouvernementaux et du monde entrepreneurial, étant donné que ces derniers ont une force et un pouvoir de communication beaucoup plus important qu'un groupe de citoyen·nes bénévoles. Le travail de mobilisation et de visibilisation du contre-discours de la part de la mobilisation citoyenne est grand, mais doit faire face à de nombreuses embûches pour être rendu visible. Contrairement, les services de communication des acteurs gouvernementaux et des entreprises bénéficient de grands budgets et d'accès privilégiés aux différents moyens de communication. La volonté initiale d'avoir plus de répondants citoyen·nes reposait donc également sur une volonté de justice épistémique, en mettant en valeur la voix des personnes mobilisées, moins entendues et moins écoutées dans le débat public.

3.5 La recherche documentaire

Afin de préparer, mais également de compléter les propos recueillis lors des entretiens semi-dirigés, je me suis également appuyé sur de nombreux documents.

Tableau 3.3 Liste des documents par acteurs

Acteurs du monde entrepreneurial		
Acteurs	Document	Type de document
Ray-Mont Logistiques (RML)	Infolettre Ray-Mont Logistiques du 02 septembre 2021; 04 octobre 2021; 05 Octobre 2021; 06 octobre 2021; 29 octobre 2021 et 12 novembre 2021	Communications écrites réalisées par l'entreprise et envoyées par courriel aux personnes inscrites à son infolettre.

RML	Rencontre extraordinaire - Comité de milieu - 27 avril 2021	Enregistrement vidéo d'une durée de 2h38 de l'intervention orale de Charles Raymond, PDG de RML, qui présente son projet et répond aux questions des citoyen-nés
RML	Mémoire de RML dans le cadre de la consultation publique sur le secteur ASLP en 2019.	Document écrit réalisé par l'entreprise
RML	Communiqué de presse du 17 mai 2021; 2 septembre 2021, 18 septembre; 2 novembre 2021;	Documents écrits publiés par l'entreprise
Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport (CIRRELT)	Étude pour Ray-Mont Logistics.	Document réalisé pour l'entreprise RML par le CIRRELT
Port de Montréal (APM)	Mémoire présenté lors de la consultation publique de l'OCPM en 2019	Document écrit réalisé par l'APM dans le cadre de la consultation publique sur le secteur ASLP en 2019.
Cargo M	Mémoire <i>Pour une Cité de la logistique innovante, prospère et intégrée à son milieu</i> déposé lors de la consultation sur le projet de Cité de la Logistique en 2017	Document écrit réalisé par la grappe Cargo M dans le cadre de la consultation sur le projet de Cité de la Logistique en 2017

Cargo M	Mémoire déposé lors de la consultation publique de l'OCPM en 2019	Document écrit réalisé par la grappe Cargo M dans le cadre de la consultation publique sur le secteur ASLP en 2019.
Chambre de Commerce de l'Est de Montréal (CCEM)	Mémoire <i>Assomption Sud-Longue-Pointe : un pilier de la relance de l'économie de l'Est de Montréal</i> déposé lors de la consultation publique de l'OCPM en 2019	Document écrit réalisé par la CCEM dans le cadre de la consultation publique sur le secteur ASLP en 2019.
Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain	Mémoire présenté lors de la consultation publique de l'OCPM en 2019	Document écrit réalisé par la CCMM dans le cadre de la consultation publique sur le secteur ASLP en 2019.
Acteurs gouvernementaux		
Arrondissement de Mercier-Hochelaga Maisonneuve (MHM)	<i>La future cité de la logistique</i>	Document de présentation préparés par l'arrondissement MHM pour la soirée de consultation sur le projet de la Cité de la logistique
Ville de Montréal	<i>L'essor économique de l'Est s'accélère</i>	Document d'une page réalisé par le Service de développement économique pour résumer les principes directeurs et les investissements prévus pour le secteur.

Ville de Montréal et arrondissement MHM	<i>Écoparc industriel de la Grande Prairie -Document d'information sur le développement économique et urbain du secteur Assomption Sud-Longue-Pointe</i>	Document de 60 pages présentant le secteur et la vision planifiée.
Citoyen·nes		
Anonyme	Zine <i>Le terrain vague n'est à personne</i> distribué en 2017	Document écrit de 24 pages
Anonyme	Zine <i>Herbier de la résistance : Petit guide d'identification de la flore du terrain vague</i> distribué en 2020	Document écrit de 28 pages
Anonyme	Zine <i>Rattachements; Pour une écologie de la présence</i>	Document écrit de 48 pages
Mobilisation 6600	Ligne du temps	Document écrit de 3 pages qui retrace l'évolution de Mobilisation 6600 de 2016 à 2019
François Plourde, Julien Bourbeau et les AmiEs du Parc-Nature du ruisseau de la Grande Prairie	Proposition de création du parc-nature Ruisseau-de-la-Grande-Prairie	Document écrit de 60 pages
Collectif de recherche Action Politique et Démocratie	Le Balado du CAPED - Usage et pratique du droit d'initiative à	Prise de parole des personnes fondatrices du mouvement et d'une co-porte-parole de

	Montréal : le cas du collectif de la Mobilisation 6600	Mobilisation 6600 Parc Nature MHM en 2021
Mobilisation 6600	Journaux Résister et Fleurir printemps et automne 2021	Deux documents écrits de quatre pages chacun

Cette diversité de documents et de sources d'informations permet d'avoir accès à plusieurs niveaux de discours allant de l'intervention spontanée jusqu'au manifeste réfléchi. Cette base documentaire est essentielle pour la validité de mon projet de recherche afin de confronter et compléter les informations obtenues lors des entretiens ainsi que pour déterminer le positionnement des acteurs que je n'ai pas pu interroger.

3.6 L'analyse des données

Pour analyser les informations recueillies, j'ai utilisé le logiciel NVivo afin de réaliser une analyse textuelle. L'analyse textuelle a été réalisée sur les transcriptions des entretiens semi-dirigés. Après une transcription des entretiens semi-dirigés, une lecture attentive pour catégoriser les thèmes principaux m'a permis de faire ressortir les grandes thématiques abordées lors des entretiens. Les contributions liées à la recherche documentaire ont été déterminées en fonction des thèmes qui sont ressortis lors des entretiens semi-dirigés.

A partir de mes questionnements de recherche, par une méthode inductive appliquée aux entrevues, ce sont les thèmes issus de l'analyse textuelle qui organisent les résultats. Ils sont donc principalement le résultat de la codification et l'analyse des discours portés par les citoyen·nes puisque, sur les 13 entretiens réalisés lors de l'enquête, 10 ont été faits avec des personnes du groupe « Citoyen·nes », deux avec des personnes affiliées au groupe « Gouvernement » et un avec des personnes affiliées au groupe « Industriel ». Compte tenu du peu d'entretiens réalisés avec les acteurs du groupe « Gouvernement » et « Industriel », leurs positions par rapport aux thèmes dégagés par l'analyse textuelle sont complétées par des propos et informations recueillis dans la recherche documentaire réalisée.

Étroitement liée à mes questionnements de recherche, l'analyse textuelle a permis de regrouper 3 grands thèmes : la relation au territoire, le potentiel de transition ainsi que les enjeux démocratiques. Ce dernier thème n'avait pas été anticipé en amont, il est apparu à la lecture des entretiens et par la récurrence de questionnements et de réflexions portant sur des enjeux démocratiques.

- **Thème 1 : Relation au territoire**

Ce thème regroupe les passages abordant :

- Le parcours de découverte et d'attachement au territoire.
- Le processus d'accumulation de connaissances du territoire
- Les usages du territoire

- **Thème 2 : Potentiel de transition**

Ce thème regroupe les passages abordant :

- Le potentiel écologique du territoire
- La justice territoriale
- L'échelle de changement socio-écologique
- La création de communautés

- **Thème 3 : Enjeux démocratiques**

Ce thème regroupe les passages abordant :

- Les enjeux d'accès à l'information pour les citoyen·nes
- Les espaces de consultation/concertation
- Les enjeux légaux
- L'inégalité des rapports de forces
- Rôles et limites des élu·es

Ma posture de recherche, tout en me permettant une position privilégiée d'observation participante et l'accès à des espaces habituellement non accessibles aux chercheur·euses, a nécessité beaucoup de réflexivité et imposé une vérification constante de mes biais à partir des ressources documentaires variées. S'il est évident que je ne suis pas neutre dans mon positionnement personnel, tout au long de mon travail de recherche j'ai prêté une attention particulière à valider mes intuitions et convictions personnelles à partir de sources crédibles, diverses et variées afin d'obtenir des résultats reflétant les discours se confrontant dans mon cas d'étude. Les positionnements des acteurs présentés dans le prochain chapitre reposent sur les données empiriques collectées, mises en perspective à partir du cadre théorique présenté au chapitre 2.

CHAPITRE 4

RELATIONS AU TERRITOIRE, USAGES ET GOUVERNANCE — RÉSULTATS

Dans ce chapitre, les éléments présentés sont le résultat de la recherche documentaire, des entretiens et des connaissances issues de ma participation directe au mouvement. Les résultats sont organisés en fonction des thèmes qui sont ressortis de l'analyse textuelle des entretiens. Dans un premier temps, il sera question de présenter les résultats abordant les relations aux territoires qui ont été exprimées et de saisir comment ces dernières se sont élaborées. Dans un deuxième temps, je présenterai les visions qui sont projetées sur le Terrain Vague notamment à l'égard de différents potentiels qui ont été exprimés pour ensuite aborder l'opérationnalisation et les enjeux de gouvernance par rapport à la mise en place des visions exprimées.

4.1 Relations au territoire

4.1.1 Le sentiment d'attachement au territoire

Le concept d'attachement au territoire s'intéresse aux différents liens possibles entre les individus et le territoire. Ce sont les liens affectifs, mémoriels et symboliques qui sont principalement explorés. Ces liens, souvent issus d'un sentiment d'appartenance, caractéristiques d'un sentiment d'attachement émotionnel au territoire, sont surtout ressentis par les citoyen·nes et la communauté habitante en générale. Ce sentiment a été exprimé lors des entrevues et se retrouve clairement visualisé et exprimé sur les bannières affichées en manifestation et sur le territoire (Photo 4.1).

Photo 4.1 Message affiché sur une clôture bordant le terrain acquis par l'entreprise Ray-Mont Logistiques.



Source : photo prise par l'auteur, juin 2021

Pour les acteurs du gouvernement et industriels souhaitant le développement économique du secteur, il n'y a pas d'attachement affectif au Terrain Vague. Comme mentionné dans les entretiens, les acteurs du gouvernement déterminent son importance en tant qu'emplacement stratégique.

« J'avais entendu parler de L'Assomption Sud comme étant un secteur vraiment névralgique. La Ville l'avait toujours présenté comme un secteur névralgique d'approvisionnement et du transport. Déjà à l'époque, on parlait de comment on allait mieux faire circuler les camions, [...] parce que j'en ai entendu parler déjà dans les années 2000 au début de la réfection de la rue Notre-Dame. »
Gouv 1

Cette description utilitaire sans attachement au lieu, mais accordant une importance fonctionnelle potentielle est également soulignée par le PDG de l'entreprise Ray-Mont Logistiques. Lors de la séance extraordinaire pour la présentation du projet de l'entreprise au sein de l'instance de concertation ASLP organisée par la table de quartier Mercier-Ouest Quartier en Santé (MOQS), Charles Raymond mentionne

« C'est un gros terrain. C'est le seul terrain de cette envergure-là en face du port qui peut recevoir 100 wagons, où l'on a la capacité de sauver des dollars par tonne pour que notre projet

soit viable. On a le terrain qui nous permet de faire ce qu'on veut faire et la réglementation en place nous donne le droit de le faire. »⁶

Ce qui est valorisé ici, c'est que l'espace est situé proche du port de Montréal et qu'il est assez grand pour y installer des infrastructures répondant aux besoins des activités économiques et industrielles planifiées par l'entreprise.

Cette vision stratégique de l'espace illustrée par les citations précédentes est bien connue des résident.es. Cependant ce sont d'autres caractéristiques qui vont être mises de l'avant. Du point de vue des citoyen·nes, la manière de décrire, percevoir et habiter le territoire se décline de nombreuses façons. Le sentiment d'attachement au territoire est un point revenant presque systématiquement chez les citoyen·nes mobilisé·es dans cette lutte territoriale. Que ce soit clairement exprimé ou bien que ce soit sous-jacent à la manière de le qualifier, l'intégralité des répondant·es du groupe citoyen·nes y ont fait référence. Cependant, si cette caractéristique est commune aux citoyen·nes, l'attachement résulte de plusieurs parcours.

Bien que ne représentant pas la complexité réelle des parcours d'attachement propre à chacun·e, ces trajectoires peuvent, de manière schématique, se regrouper en deux types : celui où l'attachement au territoire est préexistant au fait de se mobiliser pour le défendre et celui où c'est par le fait de lutter sur ce territoire qui crée l'attachement.

4.1.1.1 De l'attachement au territoire à la lutte

Pour diverses raisons, deux postures témoignent d'un certain sentiment d'attachement au Terrain Vague. Tout d'abord, certaines personnes fréquentant ce territoire depuis plus longtemps ont un attachement émotif qui est parfois exprimé comme de la solastalgie⁷. Ce sentiment, relié à la mémoire du lieu et des moments vécus personnellement et collectivement sur le terrain, est un moteur pour le défendre.

⁶ Transcription réalisée à partir de l'enregistrement vidéo de la séance de concertation disponible sur le site internet de la table de concertation ASLP. (Mercier-Ouest Quartier en santé, 2021)

⁷ « Le terme *solastalgie* fait référence à la souffrance et au mal-être ressentis par rapport à l'état de l'environnement immédiat. Il fait référence aux sentiments de détresse qui apparaissent lorsque la *maison* et le

Figure 4.1 Illustration : C'est mon endroit préféré



Source : Zine « Histoire de Terrain Vague », 2021

L'attachement au Terrain Vague était déjà présent avant que ce dernier soit menacé par un projet de développement économique. Ce sont donc les caractéristiques intrinsèques du territoire qui motivent à se mobiliser pour le défendre. Le fait de percevoir ce lieu comme un espace alternatif où se déploient des usages diversifiés, dont certains sont marginalisés ou criminalisés (feux de camp urbains, campements, raves, cruising), constitue une des motivations pour le défendre.

Par ailleurs, les résident-es les plus proches, sans nécessairement fréquenter directement le territoire, profitent également indirectement de certaines des caractéristiques liées à cet espace. On le ressent notamment quand un-e citoyen-ne l'explique en racontant son processus d'installation dans le secteur : « On n'aurait pas acheté au bord d'un boulevard ou d'une rue passante. Ça faisait partie de nos critères. C'était calme. On le voyait bien. On cochant cette case-là du critère de tranquillité. » Cit 2

Le territoire est décrit comme calme et agréable. Cela a donc créé un bassin de personnes qui recherchaient et qui étaient sensibles à ces caractéristiques. Il y a tout de même une différence entre

territoire ont été transformés ou détruits par les activités humaines ou les effets des changements climatiques » (Popescu, 2022).

l'attachement aux usages et à son côté alternatif et l'attachement aux caractéristiques calme et paisible du lieu. Cette divergence laisse entrevoir une diversité de relations au lieu qui, au fil de la mobilisation, vont s'entremêler.

4.1.1.2 De la lutte à l'attachement au territoire

Au sein des citoyen·nes qui s'impliquent pour défendre le Terrain Vague, certain.es ont découvert le lieu par la mobilisation. Un des facteurs exprimés pour expliquer le développement de l'attachement est l'augmentation de la fréquence d'usage du lieu et l'accumulation des connaissances liées à ce territoire. Cette augmentation de connaissances et de fréquentation de ce territoire est directement liée à la mobilisation contre le développement économique qui y est planifié. Comme l'exprime Cit 9, c'est le fait de se mobiliser qui a permis de développer un sentiment d'attachement.

« Je suis beaucoup moins lié que beaucoup de gens à ce terrain-là. Parce que je viens rarement, puis je viens depuis pas longtemps, quelques années à peine, donc ça a surtout été un espace politique. Mais avec le temps, c'est devenu un lieu que j'affectionne pour ce qu'il est vraiment. »
Cit 9

Au départ, l'usage du lieu est lié à l'implication militante pour finalement évoluer et permettre de vivre et participer à des activités politiques et parfois à des activités purement récréatives. Le cheminement qui conduit à l'attachement est donc inversé ici. C'est la mobilisation citoyenne qui a mené à l'augmentation du sentiment d'attachement grâce aux activités qui ont mené plusieurs participant-e-s à la découverte de ce lieu et la création d'une communauté habitante pour défendre ce territoire.

Dans tous les cas, indépendamment du parcours qui a mené à l'attachement, ce dernier se développe et se joint à une accumulation graduelle de connaissances à l'égard du Terrain Vague au fil de la mobilisation. Lors de l'entretien, Cit 10, mentionne très clairement cette accumulation, mais également le fait que la connaissance soit un moteur pour aimer et protéger le Terrain Vague. « C'est devenu important pour moi de faire connaître ces lieux-là. Je me suis dit, si les gens les connaissent, ils vont les aimer, ils vont vouloir les protéger. » Cit 10

Il y est donc exprimé un effet de construction sociale et de réciprocité entre les différentes perceptions du Terrain Vague, du développement de l'attachement et de la motivation à défendre cet espace. Cette imbrication est toujours présente et régulièrement explicitée dans les entretiens.

4.1.2 Connaissances et lectures du Terrain Vague

La manière de voir et comprendre le Terrain Vague est influencée par les connaissances que nous avons par rapport à ce dernier. Comme le souligne Cit 1 dans l'entrevue, « Certain-es disaient que ce n'est rien que des friches remplies de cochonneries. Non ! Elle a une histoire cette friche-là ! Je vais expliquer que la flore là-dedans est importante et je vais expliquer pourquoi elle est importante. ». Ces différents types de connaissances ou d'absence de connaissances apportent diverses lectures de ce territoire et du paysage qui peuvent se compléter, mais qui entrent aussi en contradiction.

Le Terrain Vague est grand et présente plusieurs complexités techniques pour le décrire, cependant les citoyen·nes sont devenus des expert·es de ce territoire. Lors des entretiens, trois types de connaissances ont été exposées, les connaissances expertes, les connaissances historiques et les connaissances expérientielles. En fonction du type de connaissance sollicitée, les descriptions et lectures du territoire vont varier.

Premièrement, la plus sollicitée est la connaissance historique du Terrain Vague et de ses environs. Elle se caractérise par la présence d'une importante quantité d'informations liées au patrimoine naturel et industriel du territoire. Deuxièmement, une connaissance experte concernant les enjeux urbanistiques et légaux de zonages et d'administration plus générale de l'aménagement du territoire. Il est aussi exprimé une connaissance experte de concept émanant de la biologie et de l'écologie pour décrire le Terrain Vague. Finalement, il y a les connaissances expérientielles du lieu qui évoluent et s'accumulent au gré de la fréquentation et des modifications du Terrain Vague.

4.1.2.1 Les connaissances historiques

Grâce au travail de recherche documentaire mené par François Plourde, très souvent mentionné lors des entretiens, les citoyen·nes se sont approprié une grande quantité d'informations concernant le patrimoine historique, industriel et naturel, du territoire étudié. La manière de lire le paysage, sa construction, sa toponymie et les descriptions faites sont donc très imprégnées de ce travail documentaire et de cette appropriation de l'histoire du terrain.

Encadré 2 François Plourde : Vulgarisateur du patrimoine naturel et historique de l'Est de Montréal

François Plourde — Renard Frak est un résident, graphiste de formation, botaniste et historien amateur. Depuis 2010, il a mené un grand travail de recherche sur le patrimoine naturel et industriel sur le secteur. Au travers la publication de capsules vidéo, son documentaire « Sur le bord du ruisseau de la Grande Prairie », ses blogues, les cartographies et les mémoires produits lors des consultations publiques, il a énormément contribué à la diffusion de connaissance de ce territoire et à sa toponymie. De plus, à travers l'outil de sciences participatives Inaturalist, il contribue à l'inventaire faunique et végétal des friches et boisés de l'est de Montréal. Il a également été fondateur du collectif *Sauvons le ruisseau Molson et Les amiEs du Parc nature du ruisseau de la Grande Prairie* qui est le premier groupe citoyen proche de Mobilisation 6600 à avoir proposé la création d'un Parc-Nature.

Pour en savoir plus : <https://francoisplourde-renardfrak-editeur.blogspot.com/> et <https://surlebordduruisseaudelagrande-prairie.blogspot.com/2021/02/documentaire-sur-le-bord-du-ruisseau-de.html>

Dans l'histoire du Terrain Vague, deux facettes principales se chevauchent. Le passé industriel de ce territoire et ses éléments naturels. Le passé industriel a détruit les espaces naturels composant le territoire. La renaturalisation de la friche à la suite de l'abandon des activités industrielles est souvent exprimée par l'expression populaire « la nature reprend ses droits ». Ces deux trames narratives du Terrain Vague sont sollicitées, comme l'illustre Cit7 dans son témoignage : « Je suivais la ligne de la voie ferrée et lui [François Plourde] suivait la ligne du ruisseau. Là [sur le Terrain Vague], on a comme le croisement des deux lignes ».

Les résident-es utilisent l'historique naturel du territoire pour justifier la résurgence du ruisseau enfoui. Les planificateurs et entrepreneurs s'appuient sur l'historique industriel pour réactiver cette fonction tout en essayant de l'accompagner d'un imaginaire faisant référence aux éléments naturels. Cette incohérence, perçue comme de l'écoblanchiment (greenwashing) par les citoyen·nes est régulièrement nommée et Cit 7 l'exprime clairement :

« Le nouveau maire de MHM, nous parlait de la vision du nouvel Écoparc industriel de la Grande Prairie. Alors, pour moi, ça ne passait pas très bien parce que la Grande Prairie, c'était un nom affectif. C'était le nom de l'ancien ruisseau ! On ne peut pas appeler un ruisseau quand on le détruit. » Cit7

Les résident·es sont conscient·es de l'histoire industrielle du quartier et du terrain. Il est même parfois clairement verbalisé un attachement à cette histoire et aux artefacts industriels présents sur le territoire. Cependant, ce passé industriel est toujours mis en perspective pour souligner les dommages sur la santé et les injustices environnementales qui découlent du développement industriel concentré dans l'Est de Montréal et la nécessité de changement.

D'un autre côté, les entreprises et, dans une moindre mesure, le gouvernement s'appuient sur le passé industriel du territoire pour soutenir et réactiver cette vocation.

4.1.2.2 Les connaissances expertes

Les connaissances expertes sont principalement sollicitées pour décrire et justifier les projets planifiés. Cependant, elles sont également réappropriées et utilisées pour contester ou réduire l'ampleur des projets planifiés. Ce sont les connaissances les plus difficiles à maîtriser par les personnes mobilisées, car cela nécessite généralement de comprendre les jargons juridiques, urbanistiques et autres spécialités. Cependant ce sont elles qui sont utilisées par le gouvernement et validées par le système de justice pour aménager le territoire. Pour se mobiliser, les citoyen·nes doivent donc apprendre un langage technocratique, juridique et urbanistique complexe.

Parmi les connaissances expertes, on retrouve principalement les règlements urbanistiques sur les questions de zonage permettant de diviser le territoire en plusieurs lots et propriétés impliquant des fonctions et des juridictions différentes. Ces informations sont complexes et ont évolué au fil du temps. Les citoyen·nes se les approprient et les mobilisent principalement afin d'influencer les élu·es et pour demander des modifications aux règlements d'aménagements du territoire.

Des connaissances techniques liées à l'écologie, la biologie et la chimie du territoire sont également sollicitées. En effet, les caractérisations physicochimiques du sol et les inventaires biologiques de certains espaces du Terrain Vague ont été réalisés par des entreprises d'ingénieries ayant produit des rapports et

mesures très techniques, difficiles à lire et comprendre. Ces dernières ont été sollicitées par l'entreprise et/ou le ministère de l'Environnement. Ces connaissances accumulées par des firmes d'ingénieries sont émises dans des rapports de caractérisation du terrain et le qualifient avec une faible valeur écologique, contaminé et potentiellement dangereux pour la santé.

Les citoyen·nes mobilisées contestent ces conclusions. Si la contamination du sol est réelle et prise en compte par les habitant·es, faire usage du territoire n'est pas perçu comme un danger direct à la santé à cause de la contamination du sol. Le Terrain Vague est plutôt perçu comme un espace sauvage permettant un accès à la nature. Comme cela sera présenté dans la partie « potentiels écologiques du territoire », la renaturalisation est perçue comme une richesse écologique permettant justement la décontamination, la résilience et l'habitabilité du territoire. Les lieux sont d'ailleurs fréquentés par un bon nombre de botanistes et ornithologues amateur·trices et contributeur·trices à des initiatives de science participative. Les connaissances techniques réalisées et sollicitées par les acteurs du gouvernement et les entrepreneurs sont en conflit avec les connaissances expérientielles accumulées par les citoyen·nes⁸.

4.1.2.3 Les connaissances expérientielles

À force de fréquenter le terrain, les usager·ères du territoire ont développé des connaissances liées à l'expérimentation physique et sensible du territoire. Comme il le sera plus approfondi dans la partie exposant le territoire vécu et le territoire perçu, l'arpentage du terrain ne rend pas compte de la division en lot du territoire et des fonctions planifiées par le zonage territorial.

La fréquentation du terrain rend plutôt compte de la diversité des usages et de la diversité écologique du terrain. On y retrouve une diversité d'habitats comme des milieux humides, des boisés et des prairies chères aux usager·ères du terrain. Les nombreuses observations de faunes et de flores accumulées ainsi que les témoignages partagés sur les réseaux sociaux et l'application d'outils de sciences participatives expriment une véritable connaissance du lieu.

Le lieu est en constante évolution. Ainsi, un·e résident·es déclare

⁸ Grâce aux inventaires citoyens, finalement, le terrain sera reconnu et identifié comme ilots de biodiversité principal à l'échelle de l'arrondissement en 2024 dans le rapport de consultation sur le plan directeur de biodiversité de l'arrondissement Mercier Hochelaga-Maisonneuve. (Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, 2024)

« La coupe des arbres, je ne l'ai pas vécue comme un évènement dans le sens où c'étaient plusieurs évènements graduels. On y allait, il y avait plein d'arbres, puis, soudainement, il n'y a plus d'arbres. On se demande ce qu'il se passe là ? Plus tard, le skate parc [aménagé par des usager·ères] a été détruit. On ne comprend pas. Finalement, des trucs ont été remblayés, mais je ne l'ai pas vécu comme un évènement, je l'ai vécu de manière graduelle. [...] En 2017, il y avait plein de phragmites, puis les gens allaient là-bas se promener, puis à un moment donné, tu y retournes et il n'y en a plus. Ou encore, il y avait des amis qui avaient fait un jardin, puis il y avait des arbres, finalement, les arbres sont coupés quand tu retournes là. C'est graduel. » Cit 5

Les résident·es s'adaptent et évoluent avec les changements réguliers dans cet espace. Que ce soient des changements liés aux saisons rendant certaines zones inaccessibles, ou à des modifications anthropiques liées à divers travaux et usages, ou encore à l'évolution de la végétation et des habitats, les usager·ères expriment une adaptation et une coévolution des usages avec ce territoire.

4.1.3 Perceptions du territoire

4.1.3.1 Le territoire vécu

De façon générale, le territoire a été décrit comme un milieu de vie fait d'un tissu de relations entre les personnes et la communauté habitante et le Terrain Vague. La manière d'aménager et d'agencer le territoire est décrite comme une influence directe sur les relations possibles et les expériences vécues. Comme le souligne une personne interrogée, l'aménagement du territoire a un impact direct sur le tissu social.

« Il y en a beaucoup qui sont partis en dépression quand leur tissu social s'est effondré parce qu'on a fait une autoroute. C'est pour dire aussi, on fait les territoires avec nos relations sociales, mais le territoire nous fait aussi dans nos relations sociales. Quand tu passes une autoroute, tu enlèves des milliers de gens, tu défais plein de gens ! » Cit 8

Les résident·es se rapportent au territoire étudié en se concentrant sur les usages et à l'expérience sensible du lieu. Les différentes activités réalisées sur le Terrain Vague sont décrites sans réellement tenir compte de sa toponymie ou de sa division par lot. Il est tout de même exposé de nombreuses frontières physiques sur le territoire, comme les clôtures, la butte et les rails, mais celles-ci sont majoritairement des points de repère et décrits comme des lieux très perméables avec chaque zone ou partie du territoire qui n'est pas ou qui est très peu fonctionnalisée. La fonctionnalisation du lieu est ici perçue comme un principe qui déterminerait ou imposerait une fonction généralement unique à l'espace. Au contraire, comme mentionné en introduction du zine *Histoires de terrain vague* (Anonyme, 2021), le territoire est décrit comme un espace vécu qui évolue au gré d'une multiplicité d'usages.

« Le terrain contenu entre Notre-Dame, Hochelaga, Ontario et Dickson est vague. C’est un espace flou et imprécis. Vague : se dit d’une chose qui prête à diverses interprétations, qui manque de précision, qui laisse place au doute. Il n’y a pas de routes, de commerces, de caméras ou de bancs de parc qui viennent en fixer l’usage. Entre les boisés et les marais, on y trouve des sentiers, des détritiques, des abris de fortune, des spots à feux, bref des traces de ce qui y vit et de ce qui y habite. »
Extrait du zine *Histoires de terrain vague*, 2021, non paginé.

Bien que très utilisée et symbolique de la revendication pour la non-fonctionnalisation de l’espace, l’appellation Terrain Vague ne fait pas l’unanimité et les termes friches et boisés, décrivant donc les écosystèmes présents, sont aussi fréquemment utilisés. Pour certain-es, l’imaginaire auquel renvoie l’expression terrain vague ne reflète pas la beauté du territoire et évoque plutôt un lieu sale et hostile. Pour d’autres, c’est le caractère très précis des lots, projets et titres de propriété sur le terrain qui enlève le caractère vague du terrain et qui relève donc de la deuxième manière de se rapporter au territoire, le territoire conçu.

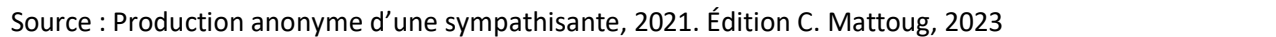
4.1.3.2 Le territoire conçu

Contrairement au territoire vécu, le territoire conçu est représenté de manière abstraite avec de nombreuses frontières liées à une division juridique par lot, par propriétaire et par projet. Bien que cette fonctionnalisation et division ne soient pas perceptibles en arpentant le Terrain Vague et dans les usages actuels, cette cartographie confère, sur papier, une fonctionnalité précise à chaque lot composant le terrain. Cette fonctionnalisation est déterminée par les références aux règlements de zonage, l’outil de gestion territoriale policant les usages autorisés pour un secteur donné. Cette description du territoire est principalement évoquée pour aborder les projets planifiés et dont leur implantation est perçue comme une menace pour le Terrain Vague et l’arrondissement MHM.

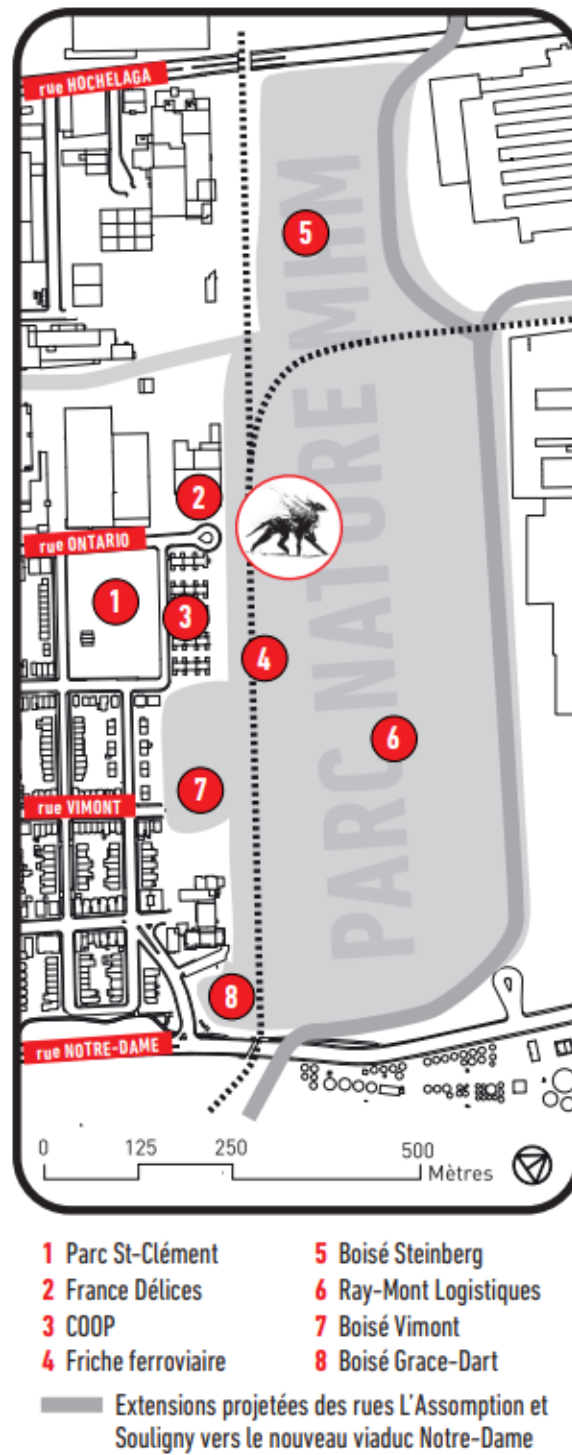
Le zonage et les titres de propriété sont donc clairement définis et connus des citoyen·nes malgré une expérience sensible du terrain qui n’exprime pas les limites et usages exposés sur une carte. Il y a donc une différence entre la description des usages diversifiés avec un rapport plus global au terrain et la description des projets planifiés, de son zonage et sa fonctionnalisation précise par petits lots.

Carte 1 : Le terrain vague (n'est à personne). Carte réalisée avant la semaine d'action de la Mobilisation 6600

Age Group	Percentage
18-24	10%
25-34	20%
35-44	25%
45-54	20%
55-64	15%
65-74	10%
75-84	5%
85+	5%



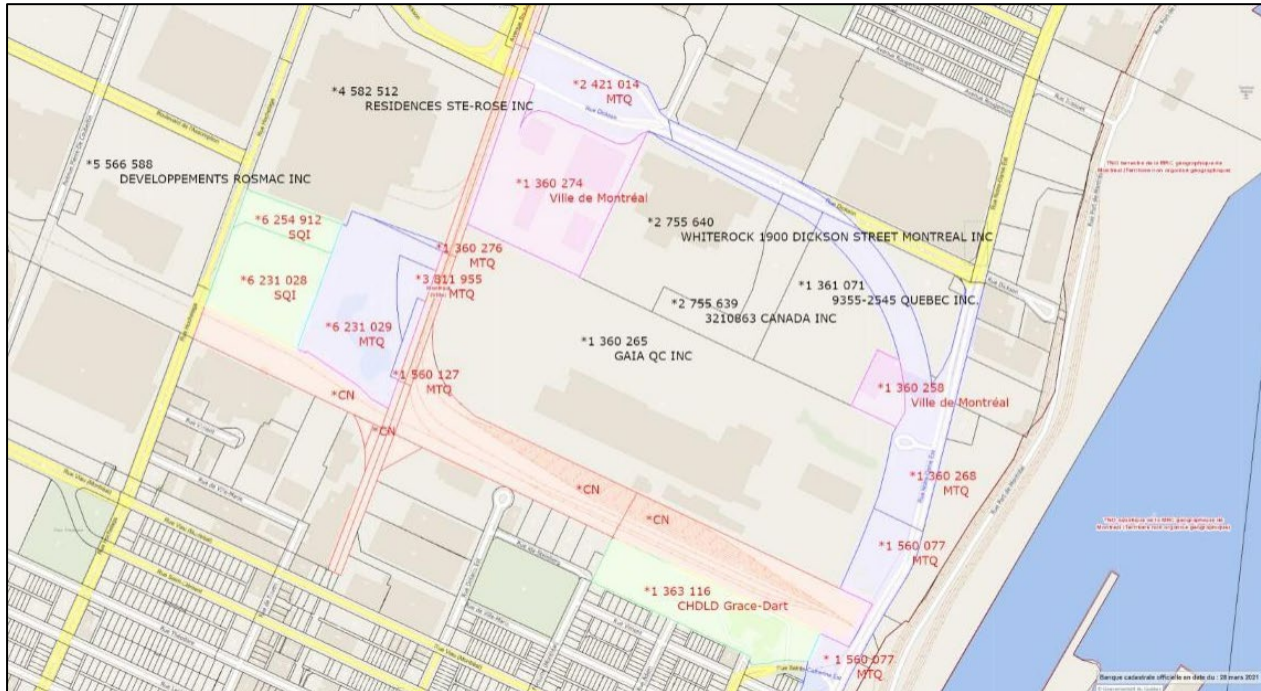
Carte 2 Parc nature MHM, issue du dépliant pour la semaine d'action Résister et Fleurir 2021



Source : Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, 2021

Dans le cas de la carte 2 nommée Parc-Nature MHM, à part la représentation de la statue comme point de repère sur le territoire, il n’y a aucune représentation graphique des éléments composant le territoire, mais ce dernier est nommé Parc-Nature MHM. De plus la toponymie avec numérotation de plusieurs sous-espaces sert également de point de repère. Hormis les voies ferrées, aucune clôture, séparation ou fragmentation de l’espace ne sont signifiées.

Carte 3 Lots des terrains avec mention des propriétaires,



Source : infolot⁹, mars 2021

Contrairement aux cartes 1 et 2, la carte numéro 3 est révélatrice de la fragmentation du terrain en divers lots et propriétés. Malgré l’absence éléments physiques du territoire représenté et d’aucune toponymie, ces divisions permettent aux propriétaires du terrain de fonctionnaliser ces différents lots. Ce découpage permet de révéler certains projets planifiés. Cela est particulièrement visible avec le chapelet de lots en bleu appartenant au ministère des Transports du Québec (MTQ) faisant une courbe. Ce découpage, qui ne se matérialisait pas sur le terrain en 2021, à l’époque de la conception de la carte, est l’illustration de la planification d’un lien routier à cet emplacement.

⁹ Infolot est l’application permettant de consulter le cadastre du Québec. <https://appli.foncier.gouv.qc.ca/infolot/>

Le territoire vécu et le territoire conçu sont donc ici en opposition. Le territoire vécu, qui est le résultat de l'actuelle non-fonctionnalisation du territoire et du fait qu'il n'a pas été administré durant une vingtaine d'années, amène certaines personnes interrogées à décrire et interpréter cet espace comme une *zone de liberté* hors de la ville. Cela fait écho au concept de *zone autonome temporaire* (ZAT) développé par Hakim Bey (Bey, 1997). Il est d'ailleurs repris en 2016 lors de la présentation *Wasteland: Une zone autonome temporaire aux limites d'Hochelaga-Maisonneuve* (Briand, 2016) durant le colloque « Imaginaires de terrain vague » organisé par l'Observatoire de l'imaginaire contemporain. Cette façon de décrire le territoire est volontaire et justifie souvent le terme Terrain Vague comme opposition à la vision quadrillée et fonctionnalisée de la métropole. Cette non-administration y est décrite comme une possibilité de multiplier les usages qui se réguleraient par la communauté d'usage.

« Si, dès le départ, la Ville de Montréal avait dit oui, on le transforme en éco parc citoyen, puis les herbes hautes et les arbres, c'est quand même dangereux alors on va faire de beaux chemins bien balisés et faire un prolongement du jardin botanique... Finalement, pour moi, cette lutte-là n'aurait pas du tout été intéressante. Ce qui moi m'intéresse, c'est comment est-ce qu'on a des interstices au tissu métropolitain qui est complètement intégré, quadrillé, surveillé, etcétera ? Comment il y a des zones de liberté ? » Cit 5

En opposition à cette vision de *zone de liberté* se développe la vision des usages privatisés de l'espace avec chaque lot ayant un propriétaire défini et un projet précis. Un·e citoyen·ne mentionne :

« Quand j'ai su qu'il y a toute cette dynamique d'entreprises privées qui veulent venir faire un autre usage que ce que les citoyens demandent alors que, pour moi, les questions de droit à la ville, c'est quelque chose qui me rejoint beaucoup, c'est une entrave énorme à la démocratie directe et au pouvoir citoyen. » Cit 6

La question de la propriété des terrains ressort donc comme un élément central du décalage entre les usages actuels, les usages souhaités et les usages planifiés. Cette volonté de privatisation du territoire se manifeste par les nombreuses clôtures et les panneaux signifiant que le terrain est une propriété privée interdite d'accès. Cela a été renforcé par l'arrivée, en 2021, de gardiens de sécurité présent 24h/24 empêchant l'accès au terrain de Ray-Mont Logistiques.

4.2 Potentiels du territoire pour une transition écologique et sociale

La désindustrialisation du Terrain Vague a laissé place à de grandes friches arbustives, à des milieux humides et à des boisés où la nature a repris ses droits. L'opposition à la réindustrialisation lourde est accompagnée d'une volonté de préservation des espaces dits naturels et d'un changement de vocation du secteur. Parfois nommé directement « transition écologique » par les personnes interrogées, la volonté d'une transformation nécessaire est soulignée à de nombreuses reprises pour s'adapter localement aux changements climatiques, comme l'exprime Cit 10 :

« Il y a différentes visions de développement du territoire, mais tout le monde se rejoint dans la nécessité de préserver puis d'être prêt pour les changements climatiques, d'avoir des zones de résilience. Moi, je le vois comme ça, une barrière écologique pour faire face aux changements climatiques. » Cit 10

Le territoire est perçu comme un espace qui permettrait de répondre à de nombreux enjeux climatiques en contexte urbain.

4.2.1 Une biodiversité à préserver

Le Parc-Nature revendiqué est perçu comme un outil à l'échelle du quartier et de la ville pour faire face aux changements climatiques. Les services écosystémiques des espaces verts sont régulièrement nommés pour justifier la protection de ce territoire. Pour les résident·es il est question de garder un îlot de fraîcheur, d'améliorer la qualité de l'air, d'avoir une meilleure gestion des eaux de pluie grâce à la perméabilité du sol et de favoriser la biodiversité en ville.

Lors des entretiens, il est également ressorti l'importance de reconsidérer la manière d'évaluer la valeur écologique des écosystèmes. Malgré les services écosystémiques que rend le Terrain Vague, il a été souligné par les citoyen·nes que les grilles de lecture issues des connaissances techniques en biologie et écologie considéraient le territoire comme sans valeur, voire dangereux pour la biodiversité notamment compte tenu des caractéristiques physicochimiques du territoire. Dans les phases préparatoires des différents projets, une caractérisation du territoire a été réalisée pour l'entreprise avec un expert accrédité du ministère de l'Environnement¹⁰. Fait dans le cadre de la préparation du plan de réhabilitation du site, le rapport soulignait que le site avait « une faible biodiversité » et « peu d'intérêts au niveau de sa valeur

¹⁰ Le ministère en charge des questions environnementales est le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC)

écologique » (Sanexen, 2016). Dans ces rapports de caractérisation du territoire, la valorisation des milieux naturels repose sur une dichotomie entre espèces nobles, rares, et les autres qui ne mériteraient pas de protection. Cette procédure permettant de donner de l'importance uniquement à ce qui est exceptionnel ou rare a pour conséquence de caractériser le territoire comme un espace à faible valeur écologique. De plus, le sol et les milieux humides du territoire présentent une contamination liée aux activités industrielles passées. Cela ajoute donc un argument à sa destruction selon les procédures de caractérisation actuelle.

La considération des terrains comme des espaces avec une biodiversité de faible qualité a également été mentionnée par les élu·es. Lors d'un entretien, il est d'ailleurs ressorti que la faible qualité de biodiversité présente justifiait de ne pas considérer l'importance et la pertinence de protéger ces terrains.

« Il y avait une question sur la pertinence de les qualifier comme des terrains de biodiversité. Ce qu'ils n'étaient pas, c'étaient des terrains vacants, privés qui étaient laissés à l'abandon où la nature a pris le dessus. Mais la qualité végétale déjà à l'époque [de la planification du projet de réfection de la rue Notre-Dame au début des années 2000] était beaucoup contestée. » Gouv 1

Les résident·es s'opposent au barème utilisé et les conclusions qu'il apporte pour définir la valeur écologique. Malgré les défis que la contamination présente, les résident·es, en plus des services écosystémiques déjà rendus, voient ces friches arbustives, ces boisés et milieux humides, comme des espaces à haut potentiel écologique. Peu importe que l'espèce soit rare ou non, il est mentionné la nécessité de les protéger en tant qu'espaces naturels.

La volonté des résident·es de « *défendre l'ordinaire* » (Lanctôt, 2022), permettant notamment d'accorder de l'importance à des espèces communes et parfois même à de mauvaises herbes, comme dans le cas des phragmites, est décrite comme la nécessité d'un changement de paradigme nécessaire pour faire face aux changements climatiques.

Encadré 3 : Les phragmites du terrain vague

La phragmite est une espèce exotique envahissante (EEE). Ce type d'espèce est défini selon le ministère de l'Environnement, de la lutte au changement climatique et de la faune et des parcs comme une menace.

« Une espèce exotique envahissante (EEE) est un végétal, un animal ou un micro-organisme (virus, bactérie ou champignon) introduit hors de son aire de répartition naturelle, qui colonise de nouveaux sites ou de nouvelles régions à un rythme rapide et qui peut former des populations dominantes. Son établissement et sa propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société » (Ministère de l'environnement, de la lutte aux changements climatiques, de la faune et des parcs, 2023).

Cette espèce est donc mal vue et perçue comme une espèce destructrice des écosystèmes et de la biodiversité originelle. Cependant, au terrain vague, conscient-es des enjeux liés aux phragmites et sans pour autant glorifier les phragmites, cette espèce est une des rares qui s'adapte et prolifère dans cet environnement détruit par l'activité humaine. Au terrain vague, en contraste avec la bétonisation et la réalisation d'une vaste étendue d'asphalte, la roselière de phragmites est perçue comme mieux que rien. Comme l'expose le texte, *Les phragmites du terrain vague* publié dans le zine *Histoires de terrain vague*, cette prolifération, problématique à certains égards, est donc parfois décrite comme une alliée dans la lutte pour un monde habitable.

« Aux antipodes du fantasme d'une nature intouchée, les phragmites sont la forme rêche et brutale d'une vie qui s'accroche et qui arrive à défier un monde urbain, qui s'est étendu bien au-delà des villes. Ils composent une réalité tangible, aussi concrète qu'imparfaite, qu'il nous faut apprendre à aimer et à défendre, si on veut se permettre l'audace d'en rêver la suite. » (Anonyme, 2021)

Même si la volonté d'utiliser la loi sur la protection des milieux humides ou la recherche d'espèces rares est affirmée et mentionnée pour développer un argument juridique supplémentaire permettant la défense du terrain, il n'est pas question ici de proposer un environnementalisme souhaitant la création

d'une réserve naturelle vierge, mais bien de protéger un écosystème vivant permettant l'habitabilité et la résilience face aux changements climatiques.

4.2.2 Des gaz à effet de serre (GES) à diminuer

Les entreprises en action sur le territoire présentent également des arguments pour faire face aux enjeux climatiques. En effet, la concentration des projets de logistiques industrialo-portuaires est présentée comme nécessaire et comme solution pour réduire les gaz à effet de serre (GES). L'argument principal en matière d'environnement pour faire face au défi climatique se situe donc au niveau de la réduction des gaz à effet de serre (GES). Comme le souligne, une personne du monde entrepreneurial (Ent 1) dans l'entrevue : « [Pour Ray-Mont Logistiques,] Venir s'installer proche du port, ça permet de réduire les gaz à effet de serre de son transport » (Ent 1) et de rajouter, « C'est quand même notre objectif majeur la carboneutralité. C'est un focus majeur parce qu'on a tendance à oublier que si il y a des gaz à effet de serre, il y a pollution de l'air aussi. Ça vient avec les NOx, les SOx, les poussières, les COV et tout ça. C'est vraiment notre cheval de bataille » (Ent 1). Cet argument environnemental est aussi mentionné par une étude commandé par l'entreprise Ray-Mont Logistiques. Prenant en compte uniquement le déménagement de ses activités, l'entreprise affirme réduire de 82% ses émissions de GES (CIRRELT, 2017). Les données présentes de ce rapport, obtenu par la Mobilisation via le processus de demande d'accès à l'information, ne prennent pas en considération la volonté de l'entreprise de multiplier par quinze son volume d'activités mais uniquement un déménagement des activités.

Cet argument de diminution des GES, est remis en question par les opposant-es aux projets. La croissance des activités émettrices étant ignorée, peu de considération est accordée à l'impact de cette croissance sur les espaces résidentiels et naturels environnants. La destruction des espaces naturels n'est pas remise en cause. Cette non prise en compte des impacts locaux est également soulignée par certain-es élu-es lors des entretiens :

« Le système est déconnecté du milieu dans lequel il vit. Je suis complètement d'accord. Il n'y a pas de respect du milieu où il vit. L'impact sur le quartier, c'est comme si ça n'existait pas. Le fait d'avoir des quartiers enclavés d'un bord, puis de l'autre d'Assomption Sud, c'est comme si ça n'existe pas. » Gouv 1

4.2.3 Les arguments socioéconomiques

Tous les acteurs présents sur le territoire appuient leurs positions avec un argument environnemental et écologique. L'angle et l'échelle d'action et les objectifs sont cependant très variables. Les résident-es mettent les considérations écologiques et environnementales au premier plan avec une échelle d'action locale et un objectif de transformation sociale. Les entreprises et acteurs institutionnels abordent la problématique environnementale en second plan. Comme le montre le document de la Ville de Montréal présentant les orientations préliminaires du développement de l'Écoparc industriel de la Grande Prairie¹¹, le moteur principal est l'aspect de développement économique. C'est d'ailleurs le service de développement économique de la Ville de Montréal qui est responsable du dossier et de la vision pour ce secteur. Cela met les problématiques sociales et environnementales comme composantes à intégrer au projet pour qu'il soit un « *développement économique durable*. »

« Il est proposé de se doter d'une vision partagée de développement pour le secteur d'emploi, et ce, en partenariat avec les différents services de la Ville et les principaux partenaires externes. Il est ainsi proposé de clarifier les attentes envers le projet, soit un projet de requalification, de redéveloppement d'une zone industrielle ancienne qui s'inscrit dans la relance économique de l'Est de Montréal et qui se ferait dans la perspective d'un développement économique durable. »
(Ville de Montréal, 2019)

Les résident-es énoncent le souhait d'avoir un territoire à échelle humaine, avec de la connectivité entre les quartiers, favorisant le transport actif et la préservation des espaces verts et les usages des habitant-es. Ce souhait est énoncé en opposition à la minéralisation du territoire et aux activités de commerce international favorisées par la croissance du port de Montréal. Les arguments sollicités sont multiples et touchent divers secteurs, mais ils se situent majoritairement à l'échelle du milieu de vie, du quartier et de la ville.

Le milieu de vie est ici perçu comme un espace où les services, les biens et les activités récréatives sont accessibles localement. Selon les citoyen-nes mobilisé-es contre le projet industrialo-portuaire, l'aménagement du territoire doit donc être planifié en fonction des besoins des résident-es. Le territoire urbain est décrit dans une volonté de bâtir une ville et un quartier à échelle humaine et d'un développement socioéconomique local qui s'adapte aux changements climatiques.

¹¹ Document qui a été élaboré en amont de la consultation publique de l'OCPM, 2019 (voir encadré Droit d'initiative et consultation publique de l'OCPM)

« Une vision de la ville comme lieu de vie de ses citoyens. Ce n'est pas juste un centre commercial et industriel et de relations d'affaires. C'est aussi notre milieu de vie. Il faut ramener ça à une échelle humaine, qu'on puisse marcher, qu'on puisse faire du vélo avec nos enfants. » Cit 3

En ce qui concerne les résident·es, les considérations écologiques sont très présentes, y compris lorsque c'est l'aspect social et de santé publique du territoire qui est nommé. L'impact social du territoire est mentionné autant au niveau individuel et collectif. Tout d'abord en mentionnant l'importance pour la santé mentale et physique de chacun·e d'avoir accès à un environnement sain, mais également en matière de création de lien social et de communautés.

4.2.3.1 Une communauté d'usages

Le terrain est un espace utilisé et convoité par différentes communautés. Depuis la désindustrialisation une diversité de communautés s'est créée et rassemblée, profitant de cet espace liminaire. Au départ, le lieu était fréquenté majoritairement par des personnes marginalisées, créant ainsi un espace de refuge. Si cette vocation de refuge est toujours présente, le terrain est aussi le lieu d'accueil pour des usages culturels et récréatifs alternatifs généralement exclus ou interdits en contexte urbain comme, les feux de camp, les raves, le cruising, scènes culturelles alternatives et rassemblements de communautés du milieu anarchiste et punk notamment.

Par la suite, depuis 2016 principalement, la renaturalisation du site et les débuts de la mobilisation citoyenne ont apporté une nouvelle communauté. Principalement des résident·es des alentours, des promeneur·euses et des botanistes et ornithologues amateur·trices.

Plus récemment, le lieu procure un accès à la nature à de nombreuses personnes et familles du quartier profitant des friches et boisés pour des promenades et l'observation. C'est aussi un espace très fréquenté par les propriétaires de chiens trouvant ici un espace où les lâcher et les faire courir. La période de pandémie de COVID19 en 2020 a considérablement augmenté la fréquentation du terrain puisque les parcs et espaces verts de la Ville étaient soit fermés, policés ou saturés.

Actuellement, ce sont donc ces différents groupes sociaux qui s'entremêlent pour former une communauté plus large à l'échelle du quartier. Bien que certaines tensions existent notamment sur la validité, la nécessité et la temporalité des différents types de répertoires d'action ainsi que la volonté de gestion de certains usages comme les feux et les fêtes par exemple, les groupes sociaux défendent, chacun

à leur manière, cette diversité d'usages rassemblés par le Terrain Vague. Cette communauté d'usages et la vocation sociale de l'espace comme lieu de rencontre, de ressourcement et de partage sont verbalisées dans le discours des résident-es comme Cit 5, qui mentionne : « Ce qui est intéressant dans le terrain vague, c'est qu'il y avait un commun, une communauté, la communauté d'usage ».

Par ailleurs, dans cette diversité, une partie n'est pas en opposition complète à une vocation économique. Cependant, les projets économiques mentionnés par les citoyen·nes proposent de mettre en place une économie locale qui offrirait des biens et services basés sur les besoins du quartier. Une telle proposition de développement économique locale et communautaire vient s'ajouter à la revendication de préservation du territoire et de ses usages.

4.2.3.2 Une communauté économique

Comme le souligne un·e citoyen·ne, les projets industrialo-portuaires sont perçus comme une menace qui va faire « table rase » de la communauté liée à ce territoire.

« Même si ce n'est pas mon héritage, c'est une communauté, c'est l'évolution de la communauté. Puis de faire table rase là-dessus, d'arriver avec quelque chose qui n'est aucunement désiré par la communauté, je trouve ça complètement aberrant. » Cit 6

La considération pour la communauté d'usage du territoire est effectivement pratiquement inexistante pour la communauté économique intéressée à rentabiliser et aménager le territoire pour leurs profits. Le territoire est décrit comme un espace vacant vide, disponible et stratégique. L'aspect social est pratiquement inexistant dans les discours des acteurs industriels laissant toute la place à la sphère productive. Les considérations socioéconomiques du territoire sont purement stratégiques dans une perspective de développement et de croissance économique. Le projet économique est basé sur une concentration et la synergie d'acteurs de la logistique et du transport de marchandises. Comme le souligne la chambre de commerce de l'Est de Montréal :

« C'est un immense avantage stratégique que confèrent à ce secteur sa localisation aux abords du port de Montréal et son accès, via le réseau ferroviaire et autoroutier, à un marché de plus de 100 millions de consommateurs dans un rayon de moins de 36 heures. ». (Chambre de commerce de l'Est de Montréal, 2019, p. 2)

Il est donc systématiquement souligné l'importance de la proximité de ces différents acteurs et infrastructures qui se rassemblent autour du développement des activités industrialo-portuaires. Pour ces

acteurs, le développement économique à vision extractiviste est prioritaire et se situe dans une perspective de développement tourné vers le commerce international.

4.2.3.3 Un développement économique pour la communauté locale

La situation des différents acteurs gouvernementaux est moins précise et va varier en fonction du palier de représentation. Cependant, indépendamment des échelons administratifs, le territoire est toujours décrit comme vacant et à revitaliser économiquement, comme l'illustre Gouv2 dans son entretien : « Je m'étais rallié à la vision de l'arrondissement de l'Écoparc en me disant que c'est intéressant ce qu'il propose. Si on peut éviter Ray-Mont, puis avoir du développement économique quand même, mais à échelle humaine, pour reprendre l'expression consacrée. »

Logiquement, l'aspect social est principalement mentionné dans les prises de position des élu-es locaux. Comme le souligne la déclaration commune signée en mars 2022, les voix du député provincial, de la députée fédérale, de la mobilisation citoyenne ainsi que des acteurs économiques et communautaires du quartier s'accordent pour élaborer une vision de développement à échelle humaine.

Encadré 4 : La déclaration conjointe : un moment de convergence pour développement économique à échelle humaine

Au début de l'année 2022, à la suite de discussions avec les attaché-es politiques locaux et pour faire suite au travail de récolte de nombreux soutiens de la part des commerçants d'Hochelaga-Maisonneuve mené par Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, la volonté de faire front commun avec divers acteurs s'est manifestée.

Alors que l'entreprise Ray-Mont Logistiques commençait son installation, cette démarche avait pour objectif d'illustrer que l'ensemble des acteurs locaux, groupes citoyens, initiatives communautaires, acteurs de l'économie sociale et solidaire, commerces du quartier et élu-es locaux se positionnaient contre l'implantation de l'entreprise Ray-Mont Logistiques. Malgré les différences de points de vue sur les développements possibles du terrain, tous les acteurs se sont accordés pour signifier la volonté d'un développement « à échelle humaine ».

« Nous sommes contre ce type de développement économique : celui qui se fait au détriment de l'environnement, de la santé publique et de la qualité de vie des gens.

De fait, ce projet écrase tout simplement les aspirations d'un quartier historiquement ouvrier qui désire protéger ses derniers espaces à haut potentiel écologique. C'est pourquoi nous désirons un développement économique à échelle humaine et qui réponde à l'urgence climatique. » Déclaration conjointe, 2022.

Les élu·es du palier municipal n'ont pas signé cette déclaration conjointe. À cette période, la Ville de Montréal fait face à une poursuite juridique menée par l'entreprise. Cette dernière réclame 373 millions de dollars de dommages et intérêts et chaque prise de parole publique de la part des élu·es municipaux est ajouté au dossier de la poursuite par l'entreprise qui souhaite prouver que les élu·es souhaitent nuire à son projet. La judiciarisation empêche donc la prise de position des élu·es de l'Arrondissement et de la Ville de Montréal. Des élu·es municipaux étaient tout de même présents lors de la conférence de presse mais n'ont pas pris la parole.

Cette déclaration commune a tout de même permis de prouver que le mouvement mobilisation 6600 Parc-Nature MHM ne se limite pas à quelques citoyen·nes fâché·es mais représente bien une volonté générale des acteurs locaux.

Pour lire la déclaration conjointe : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/declaration-conjointe-front-commun-contre-la-venue-de-ray-mont-logistiques-38722>

Cependant, malgré ces positions publiquement exprimées, les grandes orientations des plans directeurs d'aménagements et les législations prises aux niveaux métropolitain et provincial rentrent en contradiction avec ces dernières.

Il y a donc, sur ce territoire commun, un enchevêtrement d'échelles allant de l'usage très local à une structuration pour un usage voué à des activités d'échelle mondiale. Les entretiens révèlent des enjeux de cohabitation entre les différents modes d'utilisation du territoire. La confrontation sur le territoire est perçue comme un réel problème de cohabitation entre les différents usages. Les citoyen·nes et même des élu·es locaux·ales, décrivent les activités industrialo-portuaires comme génératrices de nuisances pour les résident·es du quartier. Gouv 2 mentionne, « Pour moi, construire de grosses entreprises d'industrie lourde à côté des maisons, c'est de l'urbanisme du 19^e siècle. C'est une aberration et on ne devrait plus

faire ça aujourd'hui. ». Les nuisances étant déjà existantes, l'ajout et l'accumulation de projets liés au secteur industrialo-portuaire sont ressentis comme une menace.

4.3 Deux postures face au territoire : le ménagement et l'aménagement du territoire

Lorsque le territoire, son évolution et son aménagement sont abordés, on remarque une relative dualité dans la manière d'interagir avec ce dernier. Partant des mêmes caractéristiques, deux voix principales sont décrites. La première, celle que l'on trouve dans le discours des résident-es interrogé-es, montre une volonté de *faire avec le territoire* en laissant, accompagnant et/ou adaptant le *déjà-la*. Cette posture fait écho au concept de ménagement du territoire. Le concept de ménagement du territoire fait référence au prendre soin du territoire. Il est notamment formulé par Thierry Paquot (Bailly, 2022 ; Paquot, 2020). Le ménagement du territoire dans le sens de prendre soin du territoire permet de se différencier de l'aménagement du territoire. Cette variable renvoie à la volonté de faire avec le territoire. La seconde correspond à *faire sans le territoire* avec une perspective d'aménagement technique et interventionniste (Michel Marié, 1985) en le détruisant et modifiant profondément pour construire sur celui-ci de nouvelles infrastructures.

4.3.1 Faire avec le territoire : La résurgence du ruisseau

Dans la description des visions souhaitées par les citoyen-nes, chacune s'appuie sur les caractéristiques morphologiques déjà existantes du territoire. La proposition la plus précise de Parc-Nature se concentre sur les espaces naturels déjà existants en souhaitant les relier et les consolider. La proposition de développement du Parc-Nature du ruisseau de la Grande Prairie base sa trame et son développement sur une série de boisés et d'espaces verts formels et informels laissés sur le tracé du ruisseau qui arpentait historiquement le territoire. Comme en témoigne cit7 : « On partait des boisés existants. On disait, c'est comme un pointillé [laissé par le ruisseau]. C'est facile de le voir encore ce ruisseau. On avait déjà là une ligne pratiquement dessinée qu'il s'agissait de développer. »

Comme le montrent les cartes 4 et 5, le Parc-Nature souhaité dans cette proposition est donc déjà-là et en grande partie existant et visible sur le territoire. Le souhait vise la protection, l'officialisation et la prise en considération de ce qui existe déjà pour permettre la résurgence du ruisseau de la Grande Prairie enfoui et canalisé.

État actuel du territoire entre l'autoroute 40 et le fleuve

Tout ce qu'il reste de milieux naturels

dans l'axe du ruisseau de la Grande-Prairie. Il ne subsiste que quelques boisés épars, contenant les traces du bassin versant disparu.

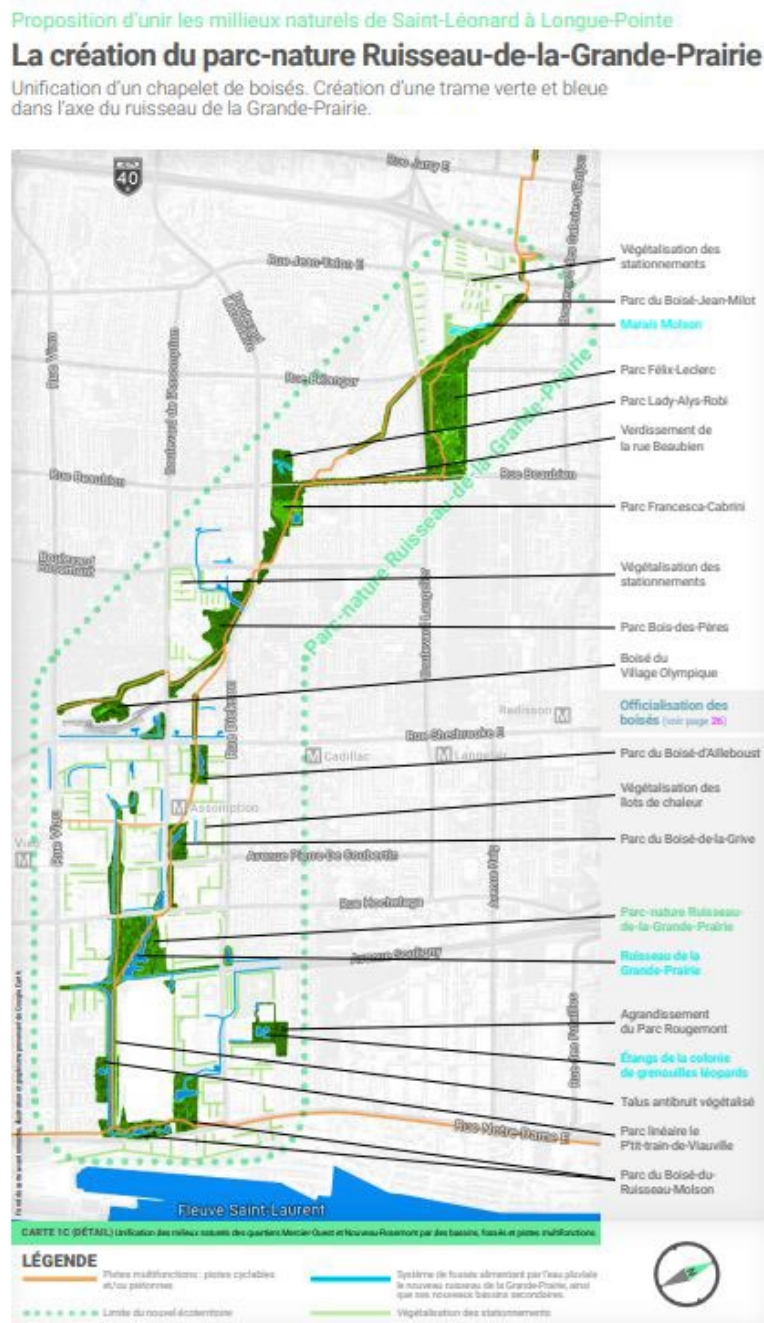
CARTE 1B (DÉTAIL) Représentation de ce qui reste de milieu naturel dans les quartiers Vieux-Québec, Mercier-Ouest, La Cite-Roi et Nouvelle-Rosemont.

LÉGENDE

- Plates multifonctions : plates cyclables et/ou piétonnes
- Marais ou étangs
- Prairie humide

96

Carte 5 Proposition du parc-nature Ruisseau-de-la-Grande-Prairie,



Source : Mémoire des AmiEs du parc-nature Ruisseau-de-la-Grande-Prairie, 2019

Malgré la sensibilité des auteurs à l'enjeu lié à l'entreprise Ray-Mont Logistiques, le Parc-Nature proposé ne tient pas compte du terrain acquis par l'entreprise. Cette proposition de Parc-Nature jumelée à la

volonté de faire ressurgir le ruisseau à partir des traces déjà existantes n'est pas la seule faite par les habitant·es et la communauté d'usage.

4.3.2 Faire avec le territoire : la bioremédiation

En ce qui concerne le terrain acheté par l'entreprise Ray-Mont Logistiques, une proposition régulièrement exprimée par les citoyen·nes est la mise en place d'un projet de bioremédiation. La bioremédiation consiste à utiliser des plantes (phytoremédiation) ou des champignons (mycoremédiation) pour décontaminer le sol. L'utilisation de ce type de biotechnologie ou solution basée sur le vivant permettrait donc de décontaminer le terrain tout en offrant un espace naturel non minéralisé. On remarque donc, qu'une fois l'héritage industriel qui a laissé le territoire contaminé est pris en compte, la volonté exprimée est de suivre, d'accompagner le territoire dans sa décontamination. Cela impliquant une alliance des forces anthropiques avec les forces naturelles exprimées sur la revendication de décontamination par bioremédiation, comme l'exprime Cit10 :

« C'est quand même assez extraordinaire quand on dit que les plantes vont manger tous les hydrocarbures qui sont dans le sol ou, pour ce qui est des métaux lourds, ils vont au moins les emprisonner dans les racines. Là, on n'a plus besoin d'enfouir les contaminants sous une couche de gravier et d'asphalte, on n'a qu'à laisser les bonnes plantes pousser là. »

4.3.3 Faire avec le territoire : la féralité du lieu

Une volonté de laisser l'autonomie au lieu et à ses habitant·es humain·es et non-humain·es souligne l'importance sociale et écologique de ce territoire en friche. Une proposition de laisser le territoire évoluer au gré de son ensauvagement et de l'évolution des usages est donc aussi exprimée. Le concept de féralité renvoie au processus de dédomestication. Habituellement utilisé au sujet d'une espèce vivante, le concept peut également être utilisé pour qualifier les lieux anciennement domestiqués (sic), maintenant en friche et évoluant spontanément sans intervention. Cette proposition s'inscrit avec l'idée de non-propriété du territoire autour des slogans « Le Terrain Vague n'est à personne » et « Le Terrain Vague restera vague ». Il est donc question ici de refuser la domestication et l'ordonnancement du terrain et de composer avec lui selon son évolution.

Dans ces trois visions citoyennes, bien que différentes, parfois complémentaires, mais également en tension, la prise en considération de ce qui existe déjà est leur point commun. Ces propositions *font avec* le territoire. Chacune de ces propositions n'est pas dans un déni de la réalité sociale, biologique, physicochimique et morphologique du territoire. Au contraire, chacune s'appuie sur ses caractéristiques qui deviennent des forces de propositions. De plus, il est possible de constater que toutes font preuve d'alliance avec des entités non-humaines. Que ce soit un ruisseau, des plantes bioremédiatrices ou une féralité du lieu, le vivant et le non-humain est toujours une composante ou une partie prenante de la proposition.

4.3.3.1 Faire sans le territoire

La seconde manière d'interagir avec le terrain est principalement à l'inverse. Cela se caractérise par la non-continuité du processus en cours de renaturalisation du territoire et la non-considération de ce qui le compose actuellement. Il y a peu de prise de parole concernant la prise en compte des caractéristiques biogéophysiques du territoire. Les documents abordent majoritairement la contamination du sol et la faible valeur des écosystèmes pour décrire le terrain. Ces deux arguments, sans que ce soit exprimé directement, sont utilisés pour justifier la destruction de la renaturalisation. La manière de *faire sans* le territoire se retrouve donc dans les actions réalisées ou planifiées par les acteurs du monde entrepreneurial.

Dans les faits, il y a une volonté de non-interaction avec le sol et ce qui le compose. Cela se concrétise par la volonté de destruction des milieux naturels pour la mise en place des infrastructures et projets économiques. On trouve aussi le souhait d'une artificialisation du sol qui nécessite une déconnexion physique avec le sol. Partant de l'héritage d'un sol contaminé laissé par les industries passées, la méthode de réhabilitation du terrain utilisée par Ray-Mont Logistiques est significative de cette non-relation au sol. Pour la mise en place de son projet, l'entreprise a procédé à une réhabilitation d'une partie du terrain suivant la méthode d'encapsulage. Cette méthode, consiste à recouvrir le sol contaminé avec du *sol propre* et de recouvrir le tout d'une couche d'asphalte. Les caractéristiques du territoire sont donc prises en compte, mais pour être détruites et enfouies. Comme le souligne l'avis de restriction émis par le ministère de l'Environnement, la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à l'entreprise dans le cadre des travaux de réhabilitation environnementale du territoire :

« On s’assurera que le remblai de surface se retrouve encore en surface à la fin des travaux afin que les contaminants présents dans les sols en profondeur ne puissent constituer un risque pour la santé humaine, la faune, la flore ou l’environnement. » (Extrait de l’avis de restriction d’utilisation émis par le ministère de l’Environnement, 2016).

Le sol contaminé reste sur place en profondeur et se trouve uniquement recouvert, avec pour objectif de supprimer tout contact entre le sol, la faune et la flore. L’entreprise Ray-Mont logistiques utilise cet argument d’autorité pour justifier les travaux d’aplanissement et d’asphaltage d’une partie de son terrain lors des communications.

« Au cours des dernières semaines, nos équipes ont réalisé les opérations nécessaires au scellage par pavage des sols contaminés sur une section du site. Ces activités de réhabilitation respectent les bonnes pratiques pour ce type de travaux, sont obligatoire pour la mise en œuvre du plan de réhabilitation environnementale et ont été dument autorisées par le ministère de l’Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques. » (Ray-Mont Logistiques, 2021)

En conclusion, le *faire sans* et le *faire avec* le territoire constituent deux manières d’interagir avec le Terrain Vague et donc deux manières de construire le paysage. Ces dernières s’entremêlent et évoluent. Chaque signe de renaturalisation des espaces apporte aux résident·es attaché·es à ce territoire une reconsidération des éléments qui composent le paysage singulier de celui-ci. Une butte réalisée par l’entreprise Ray-Mont Logistiques est particulièrement significative de cette évolution de perception. Cette butte de terre servant initialement d’écran sonore lors de la première phase des travaux a d’abord été perçue comme dérangeante et nuisible. Petit à petit, une évolution des usages et une végétalisation spontanée ont permis une réappropriation et un attachement à ce nouvel espace, comme en témoigne Cit3.

« On la détestait la butte quand elle est arrivée là. Mon Dieu qu'on la haïssait. C'était moche! C'était juste un gros tas de poussière. Ça mettait de la poussière dans l'air. Donc, la butte c'était un constat d'échec de notre mobilisation. Moi, je l'ai vraiment senti comme ça. Puis la verdure a poussé dessus. Puis je ne sais pas, mais avec Starfox¹² et son suivant, elle a pris un rôle plus symbolique. Maintenant, tout le monde la connaît. Ça cache le tellement laid de l'autre côté. Puis quand on est sur la butte, le soir, la vue est magnifique! » Cit 3

¹² Starfox est le nom de la sculpture faite par l’artiste Junko Playtime sur la butte de terre sur le terrain de l’entreprise Ray-Mont Logistiques en 2020. Lorsqu’elle a été vandalisée, l’artiste est venu faire une nouvelle sculpture qu’il a nommée Forest Spirit.

4.4 Les enjeux démocratiques

Dans cette section, les résultats mis en valeurs dans les nombreux témoignages des citoyen·nes, expriment la perception de déficit démocratique. Comme en témoigne Cit 6, la manière dont les développements industriels sont planifiés et décidés est considérée comme un problème démocratique.

« Le fait que tout un quartier le dise, des jeunes, des parents, des profs, des commerçants, des élus, tout le monde se positionne contre! Puis tu as quand même une personne, parce qu'elle a beaucoup d'argent, qui peut faire ce qu'elle veut au nom de la sacrée sainte loi. Qu'est-ce qu'on fait, en tant que citoyen? » Cit 6

Deux enjeux sont particulièrement ressortis et vont être présentés dans cette partie. Tout d'abord, l'enjeu de l'accès à l'information. Il y est notamment question de transparence et de difficulté d'accès à l'information pour les citoyen·nes mobilisé·es. Ensuite, l'enjeu des différents rapports de force qui sont ressortis lors des entretiens sera présenté. Ces rapports de force sont jugés comme déséquilibrés et donnant une majorité du pouvoir de décision aux propriétaires des terrains. Cette situation amène un décalage entre la légalité et la légitimité.

4.4.1 L'accès à l'information

Les témoignages énoncent clairement que les citoyen·nes ont de la difficulté d'accès à l'information sur les projets en cours de réalisation comme l'exprime Cit 2 :

« On a tout appris en même temps! Pour nous c'était un beau boisé, puis là, tout à coup, c'était la cité logistique avec une plateforme intermodale et plein d'affaires! Tout de suite la réaction a été Quoi? Quand est-ce qu'on a manqué le papier [avec l'information]? On a dû le manquer, ça doit être publié quelque part! »

L'information est jugée trop tardive pour pouvoir réellement participer à la planification du territoire. Comme en témoigne la ligne du temps réalisée par Mobilisation 6600¹³, l'accès à l'information concernant le développement du territoire se fait principalement par l'entremise de la participation aux conseils d'arrondissement et les conseils de Ville, les séances d'informations publiques et les espaces de consultations. Ces séances d'informations et de consultations ne satisfont pas les citoyen·nes qui estiment avoir accès à des informations fragmentaires et trop tardive. Il y a également l'impression que ce ne sont

¹³ Ligne du temps de Mobilisation 6600, Mobilisation 6600. 2018, <https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P93/6.15.2-Lignedutemps1.pdf>

pas de réelles consultations, mais plutôt des séances d'informations durant lesquelles les avis citoyens ne sont pas pris en compte. C'est pour cela que le mouvement décide de faire une pétition dans le cadre du droit d'initiative afin de réclamer une consultation publique par l'Office de Consultation Publique de Montréal (OCPM) sur le développement du territoire. Cette étape est fondatrice du mouvement (voir Encadré 5) et le marquera au point d'être partie intégrante du nom de la mobilisation avec le chiffre 6600 qui réfère au nombre de signatures obtenues pour cette pétition. C'est cette volonté d'accès à l'information et de participation à la vision du développement du territoire qui a organisé les débuts du mouvement et a répandu plus largement l'enjeu au sein du quartier. Cette consultation marque donc un point tournant. Il y a un avant et un après cette consultation.

Encadré 5 : Le droit d'initiative et la consultation publique de l'OCPM

Le droit d'initiative est un outil de démocratie participative mis en place par la Ville de Montréal. Il cadre un processus formel permettant à des citoyen·nes d'exiger, par le biais d'une pétition, la tenue d'une consultation sur un sujet précis.

Le mouvement Mobilisation 6600 s'est grandement formé à travers ce processus. Le premier nom était 5000 signatures pour MHM, puisque cet outil nécessitait la récolte de 5000 signatures manuscrites. Les citoyen·nes impliqué·es au début du mouvement ont concentré leurs forces pour atteindre cet objectif. L'organisation de la campagne de porte à porte et les assemblées de cuisine ont permis la mise en place d'une communauté mobilisée sur le sujet.

Une fois la consultation obtenue, la communauté a continué de se mobiliser pour faire valoir ses visions et les proposer lors de la consultation. Cette communauté fondatrice a évolué et d'autres personnes s'y sont ajoutées au fil des années et elle est toujours présente et influente quatre ans après la consultation.

Pour approfondir: Usage et pratique du droit d'initiative à Montréal : le cas du collectif de la Mobilisation 6600, Les balados du CAPED, octobre 2022

Bien que cette consultation soit considérée comme la plus significative et comme un réel gain, deux bémols sont mentionnés à son égard. Tout d’abord, il est critiqué le fait qu’il ait fallu utiliser le droit d’initiative pour obtenir cette consultation jugée neutre et plus complète. Les citoyen·nes se questionnent sur l’incongruité de cette exigence, dans un système démocratique, rendant ce processus complexe pour être consulté et obtenir de l’information.

De plus, avec le recul, la bonne perception de cette consultation s’est peu à peu atténuée. Comme pour les autres consultations, le constat principal est que les citoyen·nes sont consulté·es uniquement sur une vision déjà planifiée. La consultation impose un projet qu’il est certes possible de bonifier, mais auquel l’opposition au projet ne peut pas proposer d’autres alternatives. « Tu as des questions comme : considérant que le projet va avoir lieu de toute façon, qu’est-ce qui pourrait vous faire l’accepter? C’est vraiment : dites-nous, comment vous allez pouvoir avaler la pilule! » affirme Cit5 lors de l’entrevue.

Dans toutes les consultations sur ce territoire, la question posée dans ce cadre est donc *Comment aménager et rendre acceptable la réindustrialisation du territoire?* plutôt que *Quel projet souhaitons-nous sur ce territoire?* Cette intention est ouvertement affirmée notamment dans les questions discutées lors des concertations :

« En après-midi, accompagnés d’animateurs de tables, les participants ont travaillé en petits groupes. Ils devaient répondre à la question suivante: quelles sont les conditions d’une cohabitation harmonieuse de la Cité de la logistique avec les résidents du quartier » (Institut du nouveau Monde, 2017)

De plus, il est également souligné que les recommandations fournies à la fin du processus de consultation n’ont pas de valeur juridique et n’imposent aucune action ou prise en compte lors de la réalisation des projets. On retrouve donc des recommandations que vont appuyer les demandes des résident·es, mais avec aucun effet. Il y a donc un sentiment de désillusion, de perte de temps et d’instrumentalisation lors de ces processus.

Malgré cela, il est important pour un grand nombre de personnes impliquées de continuer de participer, car, malgré le peu de pouvoir effectif de ces opérations, elles constituent d’importants espaces d’accès à l’information et au maintien de dialogue avec les différents acteurs.

L'accès à l'information et les consultations ont en effet permis à la mobilisation citoyenne d'avoir une certaine compréhension de l'articulation plus globale des divers projets planifiés sur le territoire Assomption Sud – Longue-Pointe. L'information étant toujours parcellaire en fonction de l'interlocuteur, le travail de mise en commun des informations et de mise en cohérence des divers projets est fait par la mobilisation citoyenne, comme le mentionne Cit 5.

« Ce sont vraiment les personnes de Mobilisation 6600 qui étaient plus en mesure d'avoir un discours cohérent sur ce qui se passait. C'est à partir du moment où j'ai rencontré les gens de Mobilisation 6600 que j'ai eu les idées vraiment plus claires sur ce qui est en train de se passer parce que, sinon c'était trop flou. » Cit5

4.4.2 Les rapports de force

De nombreux rapports de force ont été exprimés. Ces rapports de force sont perçus comme éléments limitants pour une réelle prise en compte de certains points de vue, notamment celui des résident·es. Ils déterminent la possibilité d'intervenir directement dans la planification du territoire. Ces rapports de force s'expriment entre tous les acteurs et, bien que les élu·es et fonctionnaires ont la responsabilité de légiférer et régler les développements possibles sur le territoire, ces derniers subissent de la pression de la part du mouvement citoyen et des acteurs économiques et industriels.

Les moyens de pression sont également perçus comme déséquilibrés et la pression des lobbys économiques est parfois très claire. À ce sujet un exemple d'influence lors d'un conseil d'arrondissement est revenu dans plusieurs témoignages.

« Dans un conseil, il [le maire d'arrondissement] devait retirer un usage particulier qui était permis sur le site. Je pense que, dans l'argumentaire de la direction d'arrondissement, c'était que cet usage attirerait des entreprises et des industries avec une faible valeur ajoutée. Ce soir-là, on a vu arriver au micro une personne du port de Montréal. Un relationniste qui s'est présenté au micro. Finalement à la dernière minute, le maire a décidé de ne pas le faire [le retrait d'usage dans la réglementation] C'était vraiment un moment de "voici le port, il vous rappelle que..." » Cit 11

Cit 11 témoigne ici que le changement de zonage pour modifier les activités économiques industrielles d'une partie du territoire était à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement, mais, à la suite d'une intervention d'un représentant du port de Montréal, cette modification a finalement été annulée. Ce moment a été rapporté par plusieurs citoyen·nes interrogé·es.

De plus, le rapport de force exprimé très clairement lors des entretiens est celui que les résident·es bâaissent pour faire entendre leurs voix. Bien qu'un fort déséquilibre est toujours mentionné entre le pouvoir citoyen et les autres, les entretiens permettent de mettre à jour la construction d'un réel rapport de force par la Mobilisation 6600. Ce rapport de force donne des résultats concrets et impose notamment de mettre les différents projets de développement du territoire dans le débat public.

Le développement de ce territoire est un sujet incontournable localement lors des élections des divers paliers. De plus, les citoyen·nes ont réussi à imposer la tenue de plusieurs séances de consultation et d'information. La mobilisation citoyenne est donc devenue au fil du temps un acteur incontournable lors des discussions autour de la planification du territoire étudié et, plus largement, du territoire de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Il est également présenté que le rapport de force entre les citoyen·nes et les autres acteurs a évolué avec le soutien d'acteurs de la société civile, comme l'Association Québécoise des Médecins en Environnement (AQME), Greenpeace, la Fondation David Suzuki, par exemple, et que la volonté citoyenne était utilisée par les élu·es locaux pour bâtir leurs propres rapports de force avec les entreprises.

« C'est pour ça que la mobilisation citoyenne est importante. Parce qu'elle vient soutenir l'action politique, parfois qui n'est pas facile à faire. Si la population n'avait pas été derrière la Ville, elle n'aurait pas pu aller en cours contre Ray-Mont Logistiques. Ça a coûté de l'argent faire ça. La décision politique d'aller en cours, elle était appuyée par une action citoyenne importante. D'où l'importance d'avoir les citoyens derrière les élus. » Gouv 1

En ce qui concerne le rapport de force entre citoyen·nes et le palier municipal, celui-ci a évolué, allant d'allié à un statut parfois d'adversaire¹⁴. En effet, si le palier municipal et principalement les élu·es de l'arrondissement dans le parti d'opposition, sont des allié·es au début de la mobilisation citoyenne comme le mentionne Gouv 2.

« J'ai vu que Laurence Lavigne Lalonde [conseillère municipale dans l'opposition en 2016 puis dans le parti au pouvoir à partir de 2017] appuyait officiellement la pétition. J'étais même un peu surpris de voir qu'il y avait un tract où l'on voyait son visage en mentionnant que la pétition est appuyée par Laurence Lavigne Lalonde. » Gouv 2

¹⁴ Voir figure 4.2 : Évolution des relations entre élu·es municipaux et la mobilisation citoyenne de 2016 à 2021

Une fois au pouvoir la situation évolue vers des relations plus complexes. Les élu·es, étant perçus comme les décideurs, sont la cible de pression de la part des citoyen·nes. Les élu·es subissent cependant également des pressions internes avec une dissonance de visions entre les différents paliers et allégeances politiques, mais également des pressions avec les fonctionnaires assigné·es aux différents dossiers ainsi qu’avec les autres acteurs et les entreprises privées du secteur. Les élu·es sont donc décrits comme étant dans une position intermédiaire avec certes le devoir de porter et représenter la parole des citoyen·nes, mais aussi, possédant un pouvoir limité et une force d’action relativement faible sur les changements possibles sur le territoire, comme il a été dit lors des entretiens avec les acteurs du gouvernement :

« C'est le ministère de l'Environnement là-dedans. On est pris avec un système qui est loin d'être parfait. La loi sur l'Environnement, elle manque de pouvoir. Les normes sont trop permissives. Faudrait un changement global, c'est pour ça que nous, on fait de la politique. Pour faire un changement global. » Gouv 2

De ce constat, le rapport de force le plus prégnant est celui des entreprises qui influencent fortement le développement économique et industriel du secteur. Les entreprises et les pouvoirs économiques sont perçus comme tout-puissants et soutenus par le cadre légal actuel. Peu importe donc la position des élu·es, des citoyen·nes ou des autres acteurs, les promoteurs de projets industriels sont considérés comme ceux possédant le plus de poids dans les différents rapports de force.

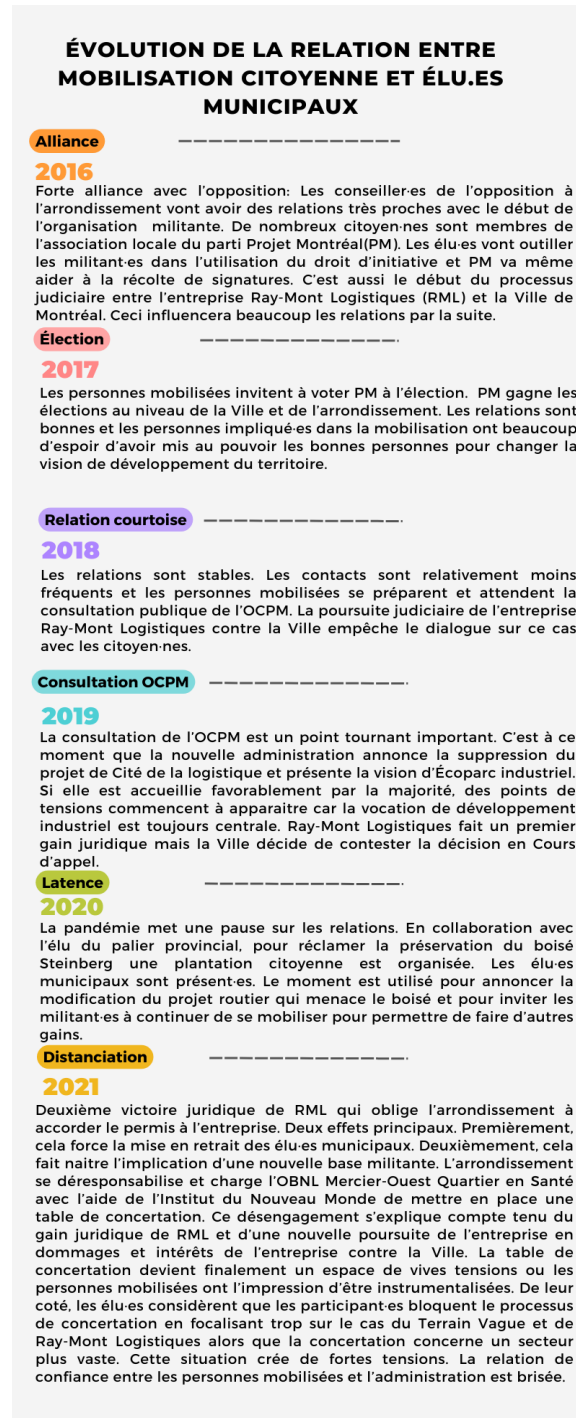
Les rapports de force s’inscrivent donc également dans une perspective de légitimité face à une perspective de légalité. L’enjeu légal est souvent cité comme le mentionne très clairement Cit10.

« Les politiciens nous appuient, ils sont d'accord. Mais en même temps, ils doivent respecter les règles de droit, puis là, il y a une règle de droit qui affirme que l’entreprise est dans son bon droit. Le droit à la santé et à un environnement sain n’est inscrit dans aucune loi. Il y a comme un vide là. La loi qui permettrait d'éviter qu'une saga comme celle-ci se reproduise, elle est à écrire! » Cit 10

Les lois régissant l’administration du territoire sont décrites comme héritées par le passé industriel du secteur. Elles sont actuellement perçues par les citoyen·nes comme illégitimes bien que ce soit elles qui définissent le cadre dans lequel le développement territorial s’effectue. Cela est particulièrement mis en lien avec la tentative des élu·es locaux d’apporter une nouvelle réglementation afin de limiter le développement industriel sur ce territoire. Cette nouvelle réglementation a été jugée par le tribunal comme non applicable sur le terrain de l’entreprise Ray-Mont Logistiques, qui bénéficie d’un droit acquis pour développer son projet, puisque la modification du règlement a eu lieu après l’achat du terrain par

l'entreprise. Le cadre juridique a statué en faveur de l'entreprise privée, ce qui est perçu comme une injustice, car il lui donne, pour le moment, les pleins pouvoirs décisionnels sur le terrain.

Figure 4.2 Évolution de la relation entre élu-es municipaux et la mobilisation citoyenne de 2016 à 2021



Source : élaboré par l'auteur

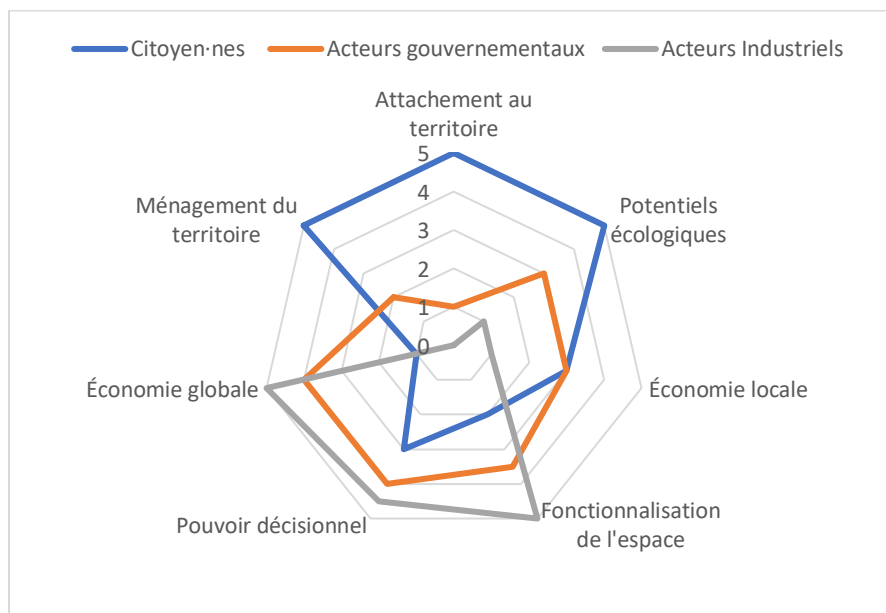
4.5 Synthèse des résultats

Afin de mieux cerner le positionnement général de chaque acteur, inspiré par les graphiques utilisés avec la boussole de la transition (Romdhani et Audet, 2022) je propose à travers la figure 4.3, une synthèse des positions des acteurs les positionnant en fonction de 7 grandes catégories qui sont ressorties des données recueillies:

1. L'attachement au territoire. Cette variable évalue le niveau de l'expression de l'attachement et de la valeur sentimentale envers le territoire et répond à la question « Est-ce que les acteurs expriment un attachement particulier au Terrain Vague? ».
2. Potentiels écologiques. Cette variable évalue le niveau de potentiels écologiques et d'appréciation de la valeur écologique du territoire exprimé par les différents acteurs. Elle répond à la question « Est-ce que les acteurs considèrent que le Terrain vague à une valeur écologique? ».
3. La volonté de fonctionnalisation de l'espace. Cette variable évalue le niveau d'expression de la volonté de fonctionnalisation. Elle répond à la question « Est-ce que les acteurs souhaitent fonctionnaliser l'espace? ».
4. La volonté d'une économie locale. Cette variable évalue le niveau d'expression de la volonté d'une économie locale. Elle répond à la question « Est-ce que le modèle économique souhaité par les acteurs est un modèle d'économie localisée? ».
5. La volonté d'une économie globale. Cette variable évalue le niveau d'expression de la volonté d'une économie globale. Elle répond à la question « Est-ce que le modèle économique souhaité par les acteurs est un modèle d'économie mondialisé? ».
6. Le pouvoir décisionnel. Cette variable évalue l'impact direct et indirect sur les décisions d'aménagement du Terrain Vague. Elle répond à la question « Est-ce que les acteurs expriment dans leur discours une ambition de pouvoir et de maîtrise sur l'aménagement du territoire? ».
7. Le ménagement du territoire. Cette variable évalue la considération des éléments du patrimoine historiques et naturels et des caractéristiques. Elle répond à la question « Dans quelle mesure les acteurs considèrent le « déjà-la » et les acteurs socio-naturels du Terrain vague? ».

Pour positionner les différents groupes d'acteurs, chaque thème est évalué sur une échelle de 0 à 5. Le zéro représente l'absence de considération de ce thème par les acteurs et le 5 cinq correspond à la forte présence de ce thème dans le discours et les actions.

Figure 4.3 Synthèse des positions relatives des 3 groupes d'acteurs en 2021



4.5.1 Positionnement des acteurs industriels

Le positionnement général des acteurs industriels fait ressortir trois thèmes très forts. Compte tenu du secteur d'activité de commerce international et de transport de marchandises, la volonté de favoriser une économie globale, mondialisée et à grande échelle est très forte. Le pouvoir décisionnel est quant à lui aussi très fort, puisqu'il est corrélé avec le droit de propriété privée. Les acteurs industriels, dans le cadre de la loi ont un très fort pouvoir décisionnel sur le territoire, puisqu'ils en sont propriétaires. Ce besoin de mettre en place un projet précis explique également la forte volonté de fonctionnalisation et de fixation d'un usage précis sur le territoire.

En revanche, les autres thèmes sont pratiquement inexistants. L'attachement et la volonté de ménagement du territoire sont absents. Le territoire doit être aménagé pour les activités industrielles et

la volonté de prendre soin du territoire n'est donc pas présente. En ce qui concerne le potentiel écologique, seuls les gaz à effet de serre sont pris en compte et le terrain est considéré à faible valeur écologique. La volonté de préservation d'habitat naturel et de biodiversité n'est pas présente, puisque le terrain n'est absolument pas considéré comme un habitat naturel favorable à la biodiversité. Il est même considéré comme dangereux et nuisible à la biodiversité ce qui justifie la méthode de réhabilitation par encapsulage des contaminants.

4.5.2 Positionnement des acteurs gouvernementaux

Le positionnement des acteurs du gouvernement est le plus complexe, car cette catégorie est très diversifiée en fonction du palier de gouvernement, et aussi en fonction de l'évolution de certaines positions à travers le temps. En effet, les grandes tendances représentées ne sont pas applicables à tous les paliers et toutes les sensibilités personnelles des élu-es et fonctionnaires. Dans les observations et connaissances acquises, il y a une grande disparité entre l'échelon de la Ville centre et celui de l'arrondissement, par exemple. Cette disparité a d'ailleurs été rapportée lors des entretiens avec les citoyen·nes et les acteurs du gouvernement. La différence est également significative entre les grands plans directeurs officiels et les discussions formelles et informelles avec les membres du groupe gouvernement. Par ailleurs, les rôles, pouvoirs et positionnements vont grandement varier dans la mesure où l'élue est membre du gouvernement ou à l'opposition. Une fois ces nuances importantes prises en compte, il est tout de même possible de repérer de grandes tendances. Pour les déterminer, les résultats s'appuient sur les documents et prises de positions officielles qui, bien que ne représentant pas toujours précisément la position personnelle de l'élue ou de l'acteur du groupe gouvernement, sont les éléments qui guident officiellement les grandes décisions.

Dans le positionnement des acteurs gouvernementaux, l'attachement au territoire n'est que très marginalement présent et ne se retrouve pas dans les documents officiels. Le potentiel écologique est mentionné la plupart du temps, mais de manière accessoire et périphérique. Le territoire actuel n'est pas perçu comme un espace écologique, ce qui explique donc en partie la faible importance pour le ménagement du territoire. Compte tenu de leur position de législateur et parfois de promoteur de certains projets sur le territoire, la volonté est donc d'aménager et de fonctionnaliser le territoire. C'est également ce rôle de législateur et d'administrateur qui va lui conférer un fort pouvoir décisionnel sur le territoire. Ce pouvoir décisionnel concerne principalement l'encadrement et la planification des activités en utilisant l'outil de zonage. Finalement, d'un point de vue économique, dans les plans directeur, la volonté est d'en

faire une zone logistique de commerce international, cependant, les élu-es locaux, du fait de leur proximité, montrent également une volonté de générer des retombées pour l'économie locale et de contenir l'envergure du projet dans des dimensions moindres que celles planifiées par les acteurs industriels.

4.5.3 Positionnement des citoyen·nes

En ce qui concerne les citoyen·nes, la figure est représentative des positions de 2021. Mais il faut rappeler qu'il y existe certaines disparités en fonction des groupes et personnes interrogées mais aussi qu'il y a eu des évolutions de ces positionnements au fil de la mobilisation, depuis 2016. Ces évolutions s'expliquent par différents facteurs. Tout d'abord, l'accumulation graduelle de connaissances et la désillusion face à certaines stratégies de mobilisation comme les processus de consultation font évoluer les perceptions. Ensuite, l'élargissement de l'enjeu et la rencontre entre différents groupes sociaux composant la communauté d'usage permet également une évolution de l'attachement au territoire et notamment de la réflexion sur la volonté d'aménagement du territoire. Finalement, bien que les personnes à l'origine de Mobilisation 6600 soient toujours actives, l'implication de nouvelles personnes au sein du collectif citoyen a permis d'enrichir et de faire évoluer les points de vue. Malgré la multiplicité de positions, des grandes tendances se dégagent et les résultats sont représentés ici graphiquement en tenant compte des disparités. En ce qui concerne l'économie locale, par exemple, l'importance est moyenne, car, si elle est absente de certains discours et témoignages, elle est néanmoins présente dans d'autres. Il en est de même avec la fonctionnalisation de l'espace. Si elle est présente dans certains témoignages, c'est principalement pour trouver une manière de proposer une fonctionnalisation alternative et plus inclusive que l'unique usage industriel.

Les points communs se retrouvent sur la critique du modèle économique productiviste imposé, sur l'attachement au terrain et sur le potentiel écologique fortement exprimés dans les témoignages, observations et actions faites par les citoyen·nes.

Le pouvoir de décision des citoyen·nes a également évolué. Il est clairement exprimé et observable que les citoyen·nes ont réussi à obtenir un rapport de force qui, sans leur donner directement le pouvoir de décider, leur confère une capacité d'influence sur les décisions. De plus, il faut souligner que les personnes mobilisées n'attendent pas d'avoir le droit pour décider de mettre en place des activités structurantes comme l'installation de jardins d'agriculture urbaine et la plantation d'arbres.

CHAPITRE 5

CONFLITS DE RELATION AU TERRITOIRE ET CONFLITS DE TRANSITION - DISCUSSION

Les interrogations à l'origine de mon enquête portaient sur le conflit de visions qui se confrontent sur le territoire Assomption Sud nommé également le Terrain Vague. Je supposais que l'origine de ce conflit de visions reposait sur une diversité de relations au territoire. Je me suis donc demandé quelles sont les relations aux territoires présentes au terrain vague et comment ces relations au territoire s'inscrivent-elles dans les discours environnementaux ainsi que dans le nouveau paradigme de la transition. Ce nouveau paradigme est omniprésent et sollicité par tous les acteurs. Cela mène logiquement à une pluralité de discours de la transition qui se confrontent et qui sont parfois contradictoires. La transition énergétique et technocratique basée sur l'optimisation, la modernisation du système économique en y implantant les nouvelles et futures technologies semble difficilement conciliable avec une transition socioécologique territorialisée.

Le projet d'industrialisation du Terrain Vague mené par l'entreprise Ray-Mont Logistiques et le Port de Montréal avec le soutien relatif des acteurs gouvernementaux n'est pas annoncé officiellement comme un projet de transition. Cependant, il est justifié en mobilisant des arguments issus des discours environnementaux. Selon la vision de l'entreprise Ray-Mont Logistiques et les acteurs industriels et gouvernementaux, l'industrialisation du Terrain Vague permet de répondre aux enjeux environnementaux en permettant l'optimisation du transport de marchandises à l'échelle mondiale. Ces optimisation et modernisation du transport de marchandises permettraient de réduire les émissions de GES grâce à la proximité des acteurs logistiques, à l'augmentation du réseau routier qui fluidifierait la circulation et à l'augmentation du transport maritime qui réduirait le camionnage.

Pour Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, la volonté de défendre le Terrain Vague est dans ce cas clairement affichée comme un projet de transition socioécologique. La protection des espaces verts et une réflexion centrée sur un milieu de vie sain avec une économie à échelle humaine pour faire face aux enjeux socioécologiques sont clairement exprimées.

Dans cette partie, je vais donc aborder le thème des discours de la transition. En me référant aux notions présentées dans le cadre conceptuel, je vais dans un premier temps présenter les différentes relations au territoire qui se manifestent sur le site étudié. Je vais présenter les deux formes de relation de type *territoire-objet* qui s'expriment et explorer le processus d'une subjectivation du territoire qui a émergé au sein de la confrontation. Finalement, je présenterai comment ces relations au territoire s'inscrivent dans deux types de visions de transition. D'un côté, une transition technique hors-sol et gestionnaire d'une Terre objectifiée et mécanisée et, de l'autre côté, une transition socioécologique territorialisée et basée sur une relation de soins aux milieux de vie.

5.1 Une confrontation des relations au territoire

Il y a bien une confrontation de différents types de relation au territoire qui s'opposent au Terrain Vague. Si la réalité est plus complexe qu'une simple typologie et dualité entre une relation objectifiante au territoire et une relation subjectifiante du territoire, je propose tout de même ces deux grands pôles comme points de repère.

La relation objectifiante n'est pas uniquement celle portée par les acteurs économiques et gouvernementaux. On retrouve également une certaine objectification du territoire dans le discours des habitant-es. Cependant, cette mise à distance et description fonctionnelle du territoire ne s'appuie pas sur les mêmes éléments, ne répondent pas aux mêmes objectifs et ne s'appliquent pas à la même échelle et supposent des gouvernances différentes.

5.1.1 Le territoire-objet économique

Ce que j'appelle le « territoire-objet-économique » est la vision du territoire s'appuyant sur des délimitations symboliques établies par les normes foncières et cadastrales des terrains. Le territoire est résumé à une entité foncière et seuls les éléments valorisables économiquement pour le propriétaire foncier seront considérés sans aucun ménagement pour les autres. Cette vision du territoire permet un cycle de développement territorial en quatre phases : l'appropriation, la destruction, la valorisation et la dévalorisation.

L'appropriation correspond au moment d'accaparement d'un espace, d'un lot foncier. La destruction est la mise en place du projet de valorisation économique. Cette mise en place du projet détruit tous les usages et relations qui nuisent et qui ne sont pas pris en compte dans la valorisation économique.

Finalement, la dévalorisation constitue l'épuisement de la fonction valorisable du territoire. Cette dévalorisation peut être liée à l'exploitation complète de la ressource présente, un gisement minier vidé par exemple ou bien la dévalorisation peut être liée à des conditions externes, comme un changement structurel géopolitique ou économique, comme la baisse de valeur d'un marché.

Dans le cas du Terrain Vague, après avoir déjà connu plusieurs cycles depuis l'appropriation coloniale, ce dernier était à l'étape de dévalorisation à la suite de la désindustrialisation globale des pays occidentaux. Le cycle a recommencé lors de l'appropriation du terrain par Ray-Mont Logistiques qui, pour valoriser économiquement le terrain, doit détruire l'ensemble des caractéristiques et usages gratuits qui ont cours sur le territoire. Ce processus de valorisation sera possible seulement si le territoire est transformé en objet économique. Cette relation au territoire impose une gouvernance hiérarchique *top-down*. L'aménagement du territoire est décidé par et pour les besoins de valorisation économique du propriétaire jusqu'à la dévalorisation économique de son projet.

5.1.2 Le territoire-objet socioécologique

Chez les citoyen·nes, je retrouve également la proposition d'un territoire-objet. Cependant l'objectification se fait au service des habitant·es permettant une qualité de vie avec une approche de santé environnementale. Le territoire est objectifié dans le sens où, en reproduisant une logique économique, le territoire va être caractérisé et mesuré en fonction des services écosystémiques qu'il permet. Le territoire se retrouve donc avec des fonctions techniques, comme de purifier l'air, d'absorber les eaux de pluie, de lutter contre les îlots de chaleur et c'est pour ces fonctions que le territoire doit être protégé. Sans forcément que toutes les personnes au sein de la mobilisation adhèrent à cette vision objectifiante et utilitariste, cette manière de décrire le potentiel écologique en termes de valeur écosystémique peut être utilisée de manière stratégique pour utiliser le même registre argumentaire que le discours capitaliste des acteurs gouvernementaux et industriels. L'environnement est objectifié et, basé sur un calcul économique, devient un capital naturel. Que le territoire soit à protéger ou à valoriser, dans les deux situations, il est considéré comme une entité extérieure qu'on domine, à laquelle on attribue une valeur quantifiable et qu'on marchandise. Cette vision reste dans une vision naturaliste occidentale moderne et, dans ce cas, « [le] concept de nature limite nos relations aux non-humains à un choix unique entre exploitation et protection » (Pignocchi et Descola, 2022, p14).

Cependant, dans la perspective citoyenne, on retrouve l'impact sur la vie quotidienne de ce territoire qui est pris en compte dans la volonté de protection. La perspective relationnelle bidirectionnelle commence ainsi à apparaître. Si l'utilisation d'une perspective objectifiante du territoire à protéger est présente, elle se met en place dans l'objectif d'un respect du territoire tel qu'il est, de la poursuite des usages existants et l'amélioration du milieu de vie. C'est pourquoi on retrouve, outre les approches purement techniciennes de l'environnement, la mobilisation d'arguments psychosociaux et de santé publique. Le territoire dépasse alors la simple fonctionnalisation de rendre des services, mais fait bel et bien partie de l'équilibre du tissu social et permet le développement d'une communauté habitante.

5.1.3 Processus de subjectivation du territoire

L'élément déclencheur de l'importance de la relation au territoire a été l'arrivée d'un projet complètement déconnecté du territoire. Un projet qui tenait compte uniquement de caractéristiques fonctionnelles du terrain sans prendre en compte les aspects psychosociaux. Ce projet est vu comme destructeur pour le quartier, car, en plus de détruire concrètement le terrain, d'en supprimer les entités naturelles valorisées par la communauté, il en supprime également toute possibilité de relation avec ce dernier et les usages directs et indirects du territoire. La communauté habitante perd donc, les usages directs comme lieu de refuge, de fête, d'accès à la nature et les usages indirects liés aux services écosystémiques qui sont écrasés dans l'objectif de déployer *l'écosystème économique*, comme le nomme la grappe CargoM¹⁵. « Ces terrains sont des atouts de premier plan pour le développement de nouvelles activités reliées à l'écosystème industriel du Port de Montréal et du secteur de la logistique internationale. » (Charbonneau et CargoM, 2019)

Dans ce contexte, en réponse au déploiement de cet écosystème [sic], la communauté habitante s'est attachée aux territoires et a utilisé l'attachement au territoire comme outils de mobilisation en sensibilisant et invitant le maximum de personnes à rencontrer et visiter le Terrain Vague. Cette rencontre et cet attachement au Terrain Vague créant une communauté habitante a été permise par une brèche spatio-temporelle de suspension de l'occupation du terrain. Cette brèche a été accentuée par une

¹⁵ Cargo M est la grappe métropolitaine de logistique et de transports de Montréal. C'est un regroupement des acteurs de la logistique et du transport international ayant pour objectif « la mise en place des projets, initiatives et outils afin d'augmenter la fluidité de la chaîne logistique, d'attirer de nouvelles entreprises pour le développement économique et l'emploi, mais aussi pour faire rayonner l'efficacité et la performance de notre plaque tournante à l'international ».

diminution des flux mondiaux occasionnée par la parenthèse pandémique de 2020-2021. La communauté a répliqué en investissant et valorisant les usages habitants.

Dans cette perspective, la rencontre avec le Terrain Vague et sa défense, c'est aussi la rencontre et la création d'une communauté. Pour reprendre les mots de Kristin Ross dans *La forme commune : La lutte comme manière d'habiter* « Défendre le territoire dans une guerre prolongée revient à défendre le projet de vie collectif qui y a pris forme pendant sa défense. Nous faisons communauté en la défendant » (Ross, 2023, p. 80). C'est la communauté habitante qui façonne et bénéficie d'une relation complexe au territoire. « C'est à la fois un mouvement et un territoire partagés en commun : c'est un mouvement politique qui est aussi l'élaboration collective d'un mode de vie désiré, les moyens devenant la fin » (Ross, 2023, p. 104)

C'est dans la rencontre et l'apprentissage de l'identité du Terrain Vague et de ses forces naturelles qui l'animent comme le ruisseau de la Grande-Prairie et les phragmites notamment, ainsi que dans l'expression d'une relation complexe au Terrain Vague et à sa communauté qui lutte pour bâtir un milieu de vie sain et respectueux des usages existants, que réside la proposition d'un rapport relationnel et subjectifiant du territoire. Cette perspective relationnelle permet au terrain et à la communauté habitante de se déployer en coévolution.

Le fait de se mobiliser pour le défendre a forcé la rencontre avec le territoire. Le fait de mieux le connaître en mobilisant à la fois des savoirs historiques, techniques et expérientiels a mené à une vraie relation. Cette rencontre a permis de considérer le Terrain Vague pour ce qu'il est intrinsèquement et ce qu'il offre déjà.

Le Terrain Vague en lui-même est alors devenu un sujet à présenter. La communauté habitante invite à venir découvrir le territoire pour que ce dernier, en lui-même, par sa seule existence, sensibilise à l'appel à sa protection. De cette rencontre grandit alors la communauté habitante, le territoire façonnant la communauté et en retour la communauté façonnant le territoire dans une dialectique continue.

5.2 Deux visions de transition

5.2.1 Un territoire à aménager : une transition climatique hors-sol

À partir du Terrain Vague, on retrouve donc une vision du territoire se construisant à partir d'une vue aérienne et surplombante. Regardant le territoire à partir d'une vue de haut, l'espace devient une zone aplanie à aménager et à planifier sur une carte. Ce type de regard porté sur le Terrain Vague permet la mise à distance et l'objectification de ce dernier, ainsi que de le voir comme un espace stratégique et vide sur lequel déployer son plan en y cartographiant les fonctions souhaitées. Le territoire doit donc être un outil permettant la réalisation d'un projet planifié par celles et ceux qui ont le pouvoir de l'aménager et de le cartographier.

Dans le cas de la planification d'un projet de transition climatique, sont pris en compte des variables et facteurs globaux, et notamment la volonté de réduire les gaz à effet de serre (GES) pour lutter contre le réchauffement climatique. Pour répondre à un problème global, on va localement exploiter et aménager les territoires. C'est dans ce cadre que l'entreprise Ray-Mont Logistiques et plus globalement les acteurs de la réindustrialisation du terrain vague utilisent le territoire et mobilisent l'argument de la lutte au réchauffement climatique. Leur discours souligne que l'implantation d'activités et de logistiques industrielles proche du port de Montréal permettra de réduire les émissions de CO₂ par tonne de marchandises transitée, puisque la distance entre l'entreprise et le port sera réduite. Faisant fi de l'espace local, du territoire dans lequel son activité s'implante, le calcul pour diminuer les GES et lutter contre le réchauffement repose sur une logique mathématique en dehors de toute considération sociale ou morale. En plus de ne pas considérer l'impact local, cette logique mathématique est très sélective et supprime des facteurs importants notamment celui de la croissance. La croissance des tonnes de marchandises transitées n'est absolument pas prise en compte selon l'équation utilisée par l'entreprise qui souhaite pourtant croître son volume en le multipliant par quinze.

Ces calculs mathématiques et la course à la diminution des GES se déploient dans les discours de la transition énergétique et de la transition climatique. Comme l'indique le qualificatif énergétique, le discours de la transition qui y est déployé concerne le développement et l'optimisation de nouvelles technologies et l'accaparement de nouvelles ressources énergétiques. La matérialisation de ce discours est le boom minier renouvelant et renforçant la vision extractiviste du territoire ainsi que la compétitivité industrielle autour des nouvelles technologies (Izoard, 2024). Les mines de *minéraux stratégiques* qui s'implantent dans des territoires sont présentées comme des projets environnementaux nécessaires pour

réaliser la transition énergétique et lutter contre les changements climatiques, puisqu'ils permettent de développer des technologies plus sobres en carbone que l'utilisation du pétrole et du charbon. C'est en cela que le discours énergétique rejoint le discours de la transition climatique. Comme le qualificatif climatique l'annonce, le discours de la transition climatique a pour objectif de changer ou du moins de réguler le climat, et cela, peu importe l'impact territorial. C'est un discours qui se matérialise par les volontés de géo-ingénierie, voyant le *Système-Terre* comme une machine à régler, qui s'inscrit dans une interprétation de l'anthropocène basée sur le contrôle total de l'humain sur le *Système-Terre*.

Ces discours *hors-sols* qui souhaitent influencer sur le système-terre et l'atmosphère ont peu d'égard pour les impacts sociaux et locaux sur les territoires. La transition y est décrite comme un défi d'ingénieur et laisse place à la compétitivité économique et géopolitique. La crise climatique et environnementale est perçue comme une opportunité économique et géostratégique à l'échelle mondiale. Dans ces discours, il faut optimiser et moderniser le système actuel pour lui permettre de transitionner vers une *économie verte* (sic). Le territoire est donc vu comme une ressource, un objet à mettre au service d'un *capitalisme vert* se justifiant par d'hypothétiques économies de GES. Que ce soit pour la modernisation et l'optimisation des infrastructures de la mondialisation afin de diminuer les émanations de CO₂ par tonne de marchandises transportées ou pour l'électrification du transport et le développement d'une mine à ciel ouvert de lithium, le territoire est perçu comme une ressource spatiale et matérielle à accaparer et à aménager pour une meilleure (sic) exploitation.

5.2.2 Un territoire à ménager: une transition socioécologique territorialisée

La perspective habitante du Terrain Vague mobilise également les discours de la transition, cependant, c'est l'impact local qui est la prémisse du discours. Le chemin est inverse d'une perspective hors-sol partant du global et s'imposant à l'échelle locale. À partir d'une perspective ancrée dans le territoire, la proposition de ménagement du territoire émerge du local pour répondre à une problématique globale. La prise en compte des caractéristiques socioécologiques locales est la base de ce discours de la transition socioécologique territorialisée.

La volonté de transition n'est pas exprimée dans une perspective uniquement technicienne du climat, mais à partir d'une perspective sociale. Ce discours de la transition nommée transition socioécologique met l'accent sur la justice environnementale. Bien que tenant compte du caractère global de l'enjeu

climatique et écologique, l'opérationnalisation de la transition socioécologique se fait à l'échelle locale et s'appuie sur les communautés.

Dans le cas du Terrain Vague et de la mobilisation, la communauté habitante se déploie autour d'une proposition de nouveaux rapports au territoire. Refusant la vision aménagiste proposée, à partir d'un point de vue territorialisé, partant de sa propre position et situation, la communauté habitante se place dans une vision de territoire à ménager. Tout en prenant en compte les caractéristiques socio-environnementales et ne souhaitant pas le réduire à une fonction, le ménagement du territoire dépasse la perspective objectifiante et propose une coévolution de la communauté et du territoire. Le territoire est donc l'espace de déploiement de la communauté et en prendre soin permet et suppose de prendre soin de la communauté. Le territoire devient un « espace pour être » (Escobar, 2018) pour la communauté et une relation forte entre communauté et territoire s'épanouit.

Cet « espace pour être » intrinsèque à la communauté est déployé dans une perspective de transition socioécologique. La volonté de le ménager a pour objectif de favoriser la justice environnementale au niveau local, mais s'inscrit plus largement comme changement de manière d'être au monde pour faire face à la crise écologique, de « redevenir terrestre » pour reprendre les mots de Bruno Latour (Latour, 2017). Ce rapport ancré au territoire se retrouve d'ailleurs dans un des slogans de la mobilisation citoyenne qui affirme « Nous sommes terre à terre » (figure 5.1)

Figure 5.4 Illustration "nous sommes terre à terre" réalisée par Clément de Gaulejac pour Mobilisation 6600



Source : Clément de Gaulejac, eau-tiede.org

CONCLUSION

Abordant le Terrain Vague, dans son livre *Une civilisation de feu* (2023), Dalie Giroux écrit

« Il me semble que les luttes qui se jouent pour défendre les terrains vagues rejouent toutes les luttes territoriales continentales et récapitulent notre rapport au territoire – même à son corps défendant, même de ces rapports dont on ne voudrait pas. Cette lutte cristallise – peut-être pas toutes les luttes, peut-être que oui, peut-être en tout cas qu’il le faudrait – mais elle cristallise toutes les possibilités contemporaines d’être sur la Terre, ici, maintenant. » (Giroux, 2023, p. 140)

Comme le suggérait Ailton Krenak dans *Idées pour retarder la fin du monde* cité en introduction, au moins deux possibilités d’être sur la Terre, deux mondes se confrontent. Celui des gens qui vivent avec un fleuve dont ils honorent l’esprit, celui des gens qui le considère comme une ressource à exploiter. Comme en témoigne le premier ministre du Québec François Legault qui annonçait sur ces réseaux sociaux en février 2025 :

« Le fleuve Saint-Laurent est une autoroute naturelle qu’on est chanceux d’avoir. Une autoroute qui nous permet de déplacer les marchandises par bateau, en émettant moins de gaz à effet de serre par tonne transportée que n’importe quel autre moyen de transport. » (Legault, 2025)

Le gouvernement porte la vision d’un fleuve comme ressource à exploiter pour le développement économique industrialo-portuaire. Cette vision est défendue avec l’argument environnementale de la diminution des gaz à effet de serre.

Mon enquête sur le conflit de visions du Terrain Vague, sans proposer de réconciliation entre ces deux mondes, permet de penser les luttes territoriales comme point de contact entre eux. Si le contact est conflictuel, à travers cette confrontation, les lignes bougent et la frontière Nature/Culture de l’ontologie moderne naturaliste semble se fissurer. Ce conflit territorial permet de repenser nos rapports au territoire, au vivant et à ce qu’on appelle Nature. Cette affirmation pour la lutte au Terrain Vague résonne avec les nombreux travaux (Aguilera, 2021 ; Andrade Pérez *et al.*, 2018 ; Baschet, 2018 ; Lingaard *et al.*, 2018 ; Paddeu, 2017 ; Pignocchi et Descola, 2022 ; Vidalou, 2017) sur les luttes territoriales et notamment celle de la Zone À Défendre de Notre-Dame des Landes en France. Si les luttes autochtones ont toujours porté ce rapport au monde relationnel, il y a une augmentation de la critique de l’ontologie naturaliste moderne au sein des luttes territoriales portées par des mouvements écologistes occidentaux. Au Québec, le Comité

de Défense et de Décolonisation des Territoires faisait déjà le constat de cette rencontre entre deux mondes lors de la lutte contre l'exploitation pétrolière par l'entreprise Junex en Gaspésie :

Le blocage des projets de Junex en Gaspésie et le Camp ayant suivi sont de ces espaces qui nous permettent de nous rassembler et de nous organiser contre ce qui ravage le monde. Ils se lient aux territoires et y tissent de nouveaux sentiers. Là est le premier point de contact possible. Les mouvements écologistes, en proposant quelque chose de nouveau pour les allochtones, ont rejoint des idées très anciennes pour les Autochtones. C'est en refusant de penser la terre comme une simple marchandise, de vouloir son exploitation pour le profit et en reconnaissant que c'est elle qui nous nourrit, que des possibles se sont ouverts. En défendant la terre contre les intérêts propres d'un État ou bien d'une entreprise, des ponts ont commencé à s'établir entre des mondes qui semblaient jusque-là irréconciliables (Comité de Défense et de Décolonisation des Territoires, 2018)

Ce refus de *penser la terre comme une simple marchandise* repose sur la non-objectification de la Terre et sur la volonté de *se lier aux territoires*. Mon enquête sur le Terrain Vague et sa communauté propose que la non-objectification du Terrain Vague est portée par la communauté habitante qui a développé un attachement à ce dernier. Cette remise en question du « territoire-objet économique » proposé par l'ontologie naturaliste révèle le Terrain Vague comme un espace où se déploie un conflit d'ordre ontologique.

En réponse à mon questionnement de recherche, mon étude de cas permet de montrer que différentes conceptions du territoire se confrontent et que ces dernières influencent les discours et visions de transition socio-écologique. Dans le langage courant, la transition signifie le passage d'un état à un autre. En assumant que le monde actuel est porté par l'ontologie moderne occidental naturaliste et que d'autres mondes existent, mais qu'ils sont niés par l'hégémonie ontologique actuelle, dans une perspective pluriverselle, la transition peut être comprise comme le passage d'un monde à un/des autre-s monde-s (Escobar, 2018 ; Koop, 2021 ; Pignocchi et Descola, 2022).

Par rapport aux six facteurs d'analyse des discours de la transition, ce tournant ontologique remet en cause le rapport à la Nature dominant issu de l'ontologie moderne. De cette remise en cause, le processus *d'accumulation par dépossession* (Harvey, 2004) du territoire mis en place par le système économique capitaliste et extractiviste est également critiqué. Le fait de voir et de vivre le territoire dans une perspective relationnelle et non comme un objet ou une ressource à s'approprier s'articule donc avec une critique de la propriété privée et plus globalement du processus de marchandisation du monde.

La boussole de la transition (Romdhani et Audet, 2022) questionne aussi les acteurs qui font l'opérationnalisation de la transition en fonction d'une perspective ascendante ou descendante. On remarque ici que les processus ascendants et descendant se confrontent. Le cas du Terrain Vague montre aussi les limites du pouvoir municipal et des instances politiques dans l'opérationnalisation de la transition. Malgré la volonté de changement et la mise en place de modifications règlementaires par les institutions politiques, le cadre légal et les pressions juridiques subies par les paliers locaux à l'échelle municipale bloquent la réelle mise en place de changement de vocation du territoire dans une perspective de transition. Avec une force de pression par le bas portée par la mobilisation, ce cas est révélateur de l'importance du rôle des mobilisations et des habitant-es pour la défense du territoire dans la volonté de transition d'un monde à l'autre. Il confirme l'intuition d'Arturo Escobar, Mario Blaser et Marisol de la Cadena qui proposent « une lecture des mouvements sociaux et écologiques comme véritables graines de mondes à venir » (Escobar, 2018 p.21).

Le mouvement de contestation, devient alors, non plus seulement une lutte contre un projet, mais bien la proposition d'un nouveau rapport politique au territoire. Autre variable mobilisée par la boussole de la transition, la critique de la propriété privée et la gouvernance que cette dernière impose, est présente dans le discours citoyen. Faisant écho avec la théorie des communs (Dardot et Laval, 2015), la critique de la propriété privée mise en action par la réappropriation du territoire par la communauté d'usage permet un ménagement du territoire dans une perspective de justice sociale et environnementale. Pour reprendre les mots de Kristin Ross, « C'est à la fois un mouvement et un territoire partagé en commun : c'est un mouvement politique qui est aussi l'élaboration collective d'un mode de vie désiré, les moyens devenant la fin. » (Ross, 2023).

Le Terrain Vague, dans le sillage de nombreuses autres luttes territoriales autochtones et allochtones, devient un lieu de résurgences et d'élaboration de mondes. Proposant une transition ontologique du rapport au territoire, les moyens de contestation et la relation intime entre le territoire et sa communauté permettent de dépasser les frontières spatiales du terrain. Comme le souligne Leanne Betasamosake Simpson,

Derrière les barricades, vous trouverez des parents et leurs enfants. Vous verrez des aîné-es. Vous assisterez à des cérémonies, à des feux sacrés et à l'apprentissage de la langue. Vous trouverez des créations artistiques. Des chants. Du tambour. Des histoires. Vous y trouverez une éthique du « prendre soin » en observant les cueilleuses et les cuisiniers qui prennent part à une économie de brousse pour nourrir les gens au front, au côté des chefs spirituels et des infirmières

qui prennent tour à tour soin des gens. Vous y remarquerez un réseau de soutien mobilisé, et une solidarité qui s'étend bien au-delà des barricades. (Betasamosake Simpson, 2022)

C'est donc à partir de cet ancrage territorial, mais également dans cette vision du monde, que la défense du Terrain Vague s'inscrit dans le mouvement écologiste. Dépassant la vision gestionnaire de la crise climatique et du réchauffement planétaire, les discours et les actions se rattachent aux territoires, à notre *condition terrestre* et à la manière *d'habiter la terre en commun* comme le disent Sophie Gosselin et David gé Bartoli (Gosselin et Bartoli, 2022). Le Terrain Vague est un territoire où il est possible d'habiter la terre en commun en luttant contre l'habiter colonial érigé par l'ontologie moderne naturaliste (Ferdinand, 2019), avec une communauté d'usage nouant des alliances intégrant le non-humain et faisant la place à « la part sauvage du monde » (Maris, 2018).

L'ancrage territorial étudié ici est spécifique aux personnes mobilisées et aux usager·es du Terrain Vague. Malgré une grande solidarité qui est majoritairement manifestée dans le quartier et le fait que la mobilisation citoyenne est appuyée à une échelle beaucoup plus large que celle du quartier, mon projet de recherche n'a pas la prétention de représenter la position de tous·tes les résident·es du quartier ou d'être généralisable à l'ensemble des mouvements citoyens de conservation de boisés et autres espaces naturels. La méthodologie choisie, notamment l'échantillonnage basé sur l'implication dans la mobilisation, limite la portée de mon travail à la compréhension du discours des personnes mobilisées au Terrain Vague que je mets en contraste avec celui avec les positions des acteurs gouvernementaux et entrepreneuriaux. Malgré ces limites, la résonance de la mobilisation pour le Terrain Vague avec d'autres luttes territoriales permet de penser le Terrain Vague comme un espace qui fait « [...] atterrir l'écologie: pour une lutte terre à terre » (Les Soulèvements de la terre, 2024, p.15).

Pour finir, je me permets de reprendre les mots de l'ornithologue Arnaud Valade, qui exprime cette écologie territorialisée, une écologie de la présence, que j'ai pu observer et qui est pratiquée par les militant·es de Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM au Terrain Vague:

« Je ne peux qu'exprimer ma gratitude envers ceux et celles qui luttent pour sa conservation. Leur histoire témoigne de la capacité humaine à se laisser gagner par un lieu qui rend la vie plus douce. Pour ces personnes, l'écologie ne se situe pas dans un plein air lointain et hypothétique, mais dans la protection de ce qui nous permet de bien vivre ici et maintenant. »

ANNEXE A

Certificat d'approbation éthique



No. de certificat : 2022-4664

Date : 2022-04-14

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE plurifacultaire) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (2020) de l'UQAM.

- Titre du projet : **"Le paysage est politique" Conflit de vision du territoire et du développement. Le cas de la friche industrielle à Hochelaga-Maisonneuve**
- Nom de l'étudiant : **Joris Maillochon**
- Programme d'études : **Maîtrise en sciences de l'environnement (avec mémoire)**
- Direction(s) de recherche : **Sylvain A. Lefèvre; Juan-Luis Klein**

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année au plus tard un mois avant la date d'échéance (**2023-04-14**) de votre certificat. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.

Élise Ducharme

Pour **Raoul Graf**, M.A., Ph.D.

Président CERPE plurifacultaire et Professeur titulaire, département de marketing

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "RG" or similar initials.

Signé le 2022-04-14 à 17:18

ANNEXE B

Guide d'entretien - acteurs gouvernementaux

- 1) En premier lieu, j'aimerais connaître vos impressions générales sur le territoire que j'étudie. Quelles sont ses forces, ses faiblesses et quels en sont vos usages par exemple? (Je présente une carte du territoire étudié)
- 2) En vous concentrant sur les 5 dernières années, pourriez-vous me parler des événements marquants concernant ce territoire?
- 3) Selon vous, quel a été l'élément déclencheur du conflit autour du projet de développement de ce territoire?
- 4) Pouvez-vous me parler de la plateforme intermodale et de sa place dans le conflit dans le cadre de l'Écoparc industriel de la Grande-Prairie ? Je souhaiterais en connaître plus sur la genèse et votre vision de ce projet.
- 5) Le projet de plateforme intermodale fait partie d'une vision plus globale qui inclut plusieurs projets. Comment ces projets se mettent-ils en place et s'articulent-ils?
- 6) Comment les contacts ont-ils été établis avec les autres acteurs et quelles ont été leurs conséquences?
- 7) Pouvez-vous me décrire la mobilisation citoyenne et vos relations avec cette dernière?
- 8) J'aimerais connaître votre perception concernant certains lieux et événements plus précis ayant eu lieu les 5 dernières années. Une butte sur le terrain de Ray-Mont Logistiques a été mise en place par l'entreprise. Pourriez-vous me parler de votre perception de ce lieu sur le terrain de l'entreprise Ray-Mont Logistiques?
- 9) Quelle est votre opinion de la judiciarisation du projet?
- 10) La consultation publique de l'OCPM a été un moment important pour élaborer la vision de l'Écoparc industriel. Quelles impressions vous laisse cette consultation?
- 11) La semaine d'action organisée en juin 2021 semble avoir permis de faire émerger des lignes de désirs émanant de certaines revendications citoyennes sur le territoire. Que retenir de cette semaine?
- 12) Depuis 2016, il y a eu plusieurs campagnes électorales? Est-ce que le développement de ce territoire en a été affecté selon vous?

ANNEXE C

Guide d'entretien - acteurs entrepreneuriaux

- 1) En premier lieu, j'aimerais connaître vos impressions générales sur le territoire que j'étudie. Quelles sont ses forces, ses faiblesses et quels en sont vos usages par exemple ? (Je présente une carte du territoire étudié)
- 2) En vous concentrant sur les 5 dernières années, pourriez-vous me parler des événements marquants concernant ce territoire?
- 3) Selon vous, quel a été l'élément déclencheur du conflit autour du projet de développement de ce territoire?
- 4) Pouvez-vous me parler de la plateforme intermodale et de sa place dans le conflit dans le cadre de l'Écoparc industriel de la Grande-Prairie. Je souhaiterais en connaître plus sur la genèse et votre vision de ce projet.
- 5) Le projet de plateforme intermodale fait partie d'une vision plus globale qui inclut plusieurs projets. Comment ces projets se mettent en place et s'articulent-ils?
- 6) Quelles sont les étapes auxquelles vous avez participé dans la mise en œuvre de la planification de ce territoire?
- 7) Comment les contacts ont-ils été établis avec les autres acteurs et quelles ont été leurs conséquences?
- 8) Pouvez-vous me décrire la mobilisation citoyenne et vos relations avec cette dernière?
- 9) J'aimerais connaître votre perception concernant certains événements plus précis ayant eu lieu durant les 5 dernières années. Pourriez-vous me parler de votre perception de la création de la butte sur le terrain de l'entreprise Ray-Mont Logistiques?
- 10) Quelle est votre opinion sur la judiciarisation du projet?
- 11) La consultation publique de l'OCPM a été un moment important pour élaborer la vision de l'Écoparc industriel. Y avez-vous pris part et quelles impressions vous laissent cette consultation?
- 12) La semaine d'action organisée en juin 2021 semble avoir permis de faire émerger des aspirations et certaines revendications citoyennes sur le territoire. Comment avez-vous vécu cette semaine?
- 13) Depuis 2016, il y a eu plusieurs campagnes électorales? Comment le développement de ce territoire en a été affecté selon vous?

ANNEXE D

Guide d'entretien - citoyen·nes

- 1) En premier lieu, j'aimerais connaître vos impressions générales sur le territoire que j'étudie. Selon vous, quelles sont ses forces, ses faiblesses et vos usages par exemple. (Je présente une carte du territoire étudié)
- 2) En vous concentrant sur les 5 dernières années, pourriez-vous me parler des événements marquants concernant ce territoire?
- 3) Selon vous, quel a été l'élément déclencheur du conflit autour du projet de développement de ce territoire?
- 4) Concernant la mobilisation citoyenne, comment êtes-vous venus à vous y impliquer?
- 5) La mobilisation citoyenne semble avoir beaucoup évolué en 5 ans? Comment cette évolution s'est-elle déroulée selon vous?
- 6) Comment les contacts ont été établis avec les autres acteurs et quelles sont leurs conséquences?
- 7) Le projet de plateforme intermodale fait partie d'une vision plus globale qui inclut plusieurs projets. Comment ces projets s'articulent-ils selon vous?
- 8) J'aimerais connaître votre perception concernant certains lieux et événements plus précis ayant eu lieu les 5 dernières. Une butte sur le terrain de Ray-Mont Logistiques a été mise en place par l'entreprise. Pourriez-vous me parler de votre perception de ce lieu sur le terrain de l'entreprise Ray-Mont Logistiques?
- 9) Quelle est votre opinion de la judiciarisation du projet?
- 10) La consultation publique de l'OCPM a été un moment important pour élaborer la vision de l'Écoparc industriel. Y avez-vous pris part et quelles impressions vous laissent cette consultation?
- 11) La semaine d'action organisée en juin 2021 semble avoir permis de faire émerger des aspirations et certaines revendications citoyennes sur le territoire. Est-ce que vous y avez-vous participé et comment avez-vous vécu cette semaine?
- 12) Depuis 2016, il y a eu plusieurs campagnes électorales? Comment le développement de ce territoire en a été affecté selon vous?

BIBLIOGRAPHIE

- Abraham, Y.-M. (2016). Sortir de l'Entreprise-monde. Possibles.[Numéro spécial 40 e], p.102-116
- Abraham, Y.-M. (2019). *Guérir du mal de l'infini: produire moins, partager plus, décider ensemble*. Écosociété.
- Agglomération de Montréal. (2021). *Population totale et superficie des arrondissements de Montréal et des villes liées*.
https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CARTE_POPULATION%20ET%20SUPERFICIE%202021.PDF
- Aguilera, T. (2021). « Contre la métropole et son monde » : mouvements d'occupation et ZAD en France au XXI^e siècle. Dans T. Frineault, C. Le Bart et É. Neveu (dir.), *Nouvelle sociologie politique de la France* (Armand Colin, p. 215-227). Armand Colin.
<https://doi.org/10.3917/arco.frina.2021.01.0215>
- Alier, J. M. (2014). *L'écologisme des pauvres*. Les petits matins
- Andrade Pérez, R., Bonvalot, A.-L., Bordai, E., Bourguignon, C. et Colin, P. (2018). Territoires en lutte, différence radicale et écologies pluriverselles : des pistes pour une autre praxis relationnelle. Dans SENTIR-PENSER AVEC LA TERRE L'écologie au-delà de l'Occident. Seuil.
- Anonyme. (2021) Histoires de terrain vague. Collectif la guillotine
- Anonyme. (2017) Le Terrain Vague n'est à personne
- Ariès, P. (2007). *La décroissance: un nouveau projet politique*. Golias.
- Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Chapitre 14 du Plan d'urbanisme de Montréal - Arrondissement MHM.
https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,142423894&_dad=portal&_schema=PORTAL 2005.
- Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. (2017). *La future cité de la logistique*.
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_MHM_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PRESENTATIONMHM_FUTURE_CITE_LOGISTIQUE_28-01-2017_VF.PDF
- Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. (2024). Rapport de consultation sur le futur plan directeur de biodiversité de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
https://www.realisonsmtl.ca/biodiversite_mhm
- Atelier d'histoire de MHM. (2022). Comité des citoyens Caty-Bruneau.
<https://histoiremhm.org/archives/fonds-comite-des-citoyens-caty-bruneau>

- Atelier d'histoire de MHM. (2023). Origines de Longue-Pointe. Le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine : une œuvre magistrale entre deux rives. https://www.histoiresdecheznous.ca/v2/pont-tunnel-louis-hippolyte-lafontaine_bridge/histoire/origines-de-longue-pointe/
- Audet, R. (2014, 13-14 janvier). Une écologie politique du discours de la transition. Premier colloque Penser l'Écologie Politique. Fondation de l'écologie politique, Paris, France, <https://www.fondationecolo.org/blog/actesecologiepolitique1/>
- Audet, R. (2015). Le champ des sustainability transitions : origines, analyses et pratiques de recherche. *Cahiers de recherche sociologique*, (58), 73-93. <https://doi.org/10.7202/1036207ar>
- Bailly, É. (2022). 59. Ménagement. Dans *Psychologie environnementale : 100 notions clés* (p. 150-151). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.march.2022.01.0150>
- Balaut, L. et Chopot, A. (2021). *Nous ne sommes pas seuls. Politique des soulèvements terrestres*. Seuil
- Barles, S. (2010). De l'hygiénisme à la santé environnementale, regards sur la ville From sanitarianism to environmental health, views on the city. *Pollution atmosphérique*
- Baschet, J. (2018). Quels espaces libérés pour sortir du capitalisme?: À propos d'Utopies réelles d'Erik Olin Wright. *EcoRev'*, 46(1), 87-102. <https://doi.org/10.3917/ecorev.046.0087>
- Baschet, J. (2019). *Une juste colère*. Divergences
- Bécot, R., Duclerc, M. F., Gaudillière, J.-P. et Grisoni, A. (2022). Éditorial: Leur transition et la nôtre. Crises et justice écologiques. *Mouvements*, 109(1), 7-12. <https://doi.org/10.3917/mouv.109.0007>
- Beraud, H., Durand, M., Oates, R. et Gbedande, F. (2022). Fondamentaux hygiénistes ou résilience environnementale ? La gestion des déchets en crise Covid. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, (Vol. 13, n°2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.21154>
- Betasamosake Simpson, L. (2022). *Une brève histoire des barricades*. Mémoire d'encrier
- Bey, H. (1997). *TAZ - Zone autonome temporaire*, L'éclat
- Blanc, G. (2023). Fantômes d'une nature vierge et colonialisme vert. Dans *Écologies* (p. 390-397). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bours.2023.01.0390>
- Blaser, M. (2009). Political Ontology. *Cultural Studies*, 23(5-6), 873-896. <https://doi.org/10.1080/09502380903208023>
- Bonilla, O. (2021, 27 janvier). Ailton Krenak : « Les Blancs veulent manger le monde. Et nous, nous sommes le monde » (Idées pour retarder la fin du monde). diacritik. <https://diacritik.com/2021/01/27/ailton-krenak-les-blancs-veulent-manger-le-monde-et-nous-sommes-le-monde-idees-pour-retarder-la-fin-du-monde/>
- Bonneuil, C. et Fressoz, J.-B. (2013). *L'Événement Anthropocène*, Seuil
- Bookchin, M. (1991). Libertarian Municipalism: An Overview. *The Anarchist Library*.

- Briand, C.-A. (2016, 11-12 mai). Wasteland: Une zone autonome temporaire aux limites d'Hochelaga-Maisonneuve. 84 e congrès de l'ACFAS [Imaginaire du terrain vague], <https://www.acfas.ca/archives/evenements/congres/activites/12938>
- Camille, (2015). Grands projets inutiles : la folie des grandeurs. *EcoRev'*, 42(1), 71-78. <https://doi.org/10.3917/ecorev.042.0071>
- Casciarri, B. (2020). Réinventer une identité entre « nature » et « culture » pour une ancienne ville ouvrière de la banlieue rouge. *Journal des anthropologues*, 162163(4), 29-45
- Chaire de recherche sur la transition écologique UQAM et Campus de la transition écologique. (2024) Guide atelier Boussole. <https://www.campusdelatransition.org/boussole> 2024.
- Chambre de commerce de l'Est de Montréal, (2019) Mémoire présenté par la Chambre de commerce de l'Est Montréal dans le cadre de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le secteur Assomption-Sud Longue-Pointe. https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P93/8.13_chambre_de_commerce_de_lest_de_montreal.pdf 2019.
- Charbonneau, M. et CargoM. (2019) Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique du secteur Assomption Sud – Longue-Pointe dirigée par l'Office de consultation publique de Montréal. https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P93/8.3_cargom.pdf
- Chénier, J.-F. et Bélanger, Y. (2023). *Résister et fleurir*, Écosociété
- CIRRELT. (2017). *Etude pour Ray-Mont Logistics*.
- Clavel, M. (2008). Henri Lefebvre : une pensée critique de l'espace conçu et aménagé. Dans A. Frémont, S. Allemand et É. Heurgon (dir.), *Aménagement du territoire : Changement de temps, changement d'espace* (p. 171-179). Presses universitaires de Caen. <https://doi.org/10.4000/books.puc.10401>
- Clément, G. (2004). *Manifeste du Tiers Paysage*. Édition du commun
- Clément, V. (2004). Le développement durable : un concept géographique ? *Géoconfluences*, ISSN : 2492-7775. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/DevDur/DevdurScient.htm>
- Collectif dispositions. (2020). *Rattachements Pour une écologie de la présence*. Présence(s).
- Comby, J.-B. (2015). À propos de la dépossession écologique des classes populaires. *Savoir/Agir*, 33(3), 23. <https://doi.org/10.3917/sava.033.0023>
- Comité de Défense et de Décolonisation des Territoires. (2018) 1er journal du Comité de Défense et de Décolonisation des Territoires. <https://cloud.disroot.org/s/3Q1Vp93VqFnpES2?>
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU. (1987). Le Rapport Brundtland - Notre avenir à tous. <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/medien-und-publikationen/publikationen/nachhaltige-entwicklung/brundtland-report.html>

- Crutzen, P. (2007). La géologie de l'humanité : l'Anthropocène. *Ecologie politique*, N°34(1), 141-148.
- Dardot, P. et Laval, C. (2015). Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle. La Découverte
- Des plumes dans le goudron, E. (2018). *Résister aux grands projets inutiles et imposés. De Notre-Dame-des-Landes à Bure* (Textuel). <http://www.editionstextuel.com/livre/resister-aux-grands-projets-inutiles-et-imposes>
- Descartes, R. (1966). *Discours de la méthode.: Suivi d'extraits de la « Dioptrique », des « M'et'eoires », de la « Vie de Descartes », par Baillet, du « Monde », de « l'Homme » et de lettres*. Garnier-Flammarion.
- Des plumes dans le goudron, E. (2018). *Résister aux grands projets inutiles et imposés. De Notre-Dame-des-Landes à Bure*. Textuel
- Descartes, R. (1966), *Discours de la méthode*, Paris, Flammarion
- Descola, P. (2005). *Par-delà nature et culture*. Gallimard.
- de Sousa Santos, B. (2011). épistémologie du sud. *Études rurales*, (187), 21-49.
- Dianteill, E. (2015). Ontologie et anthropologie. *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, (53-2), 119-144. <https://doi.org/10.4000/ress.3314>
- Donaldson, S. et Kymlicka, W. (2011). *Zoopolis: A Political Theory of Animal Rights*. Oxford University Press.
- École d'innovation sociale Élisabeth-Bruyère, Philippe Dufort, Jonathan Durand Folco, Anahi Morales Hudon, Jamel Stambouli, Simon Tremblay-Pepin, Amanda Wilson et Julie Chateauvert. (2020). *Manuel pour changer le monde*. LUX
- Escobar, A. (2018). *Sentir-penser avec la Terre : une écologie au-delà de l'Occident*. Seuil.
- Ferdinand, M. (2019). *Une écologie décoloniale , penser l'écologie depuis le monde caribéen*. Seuil.
- Folco, J. D. (2018). Du municipal au municipalisme. *Nouveaux cahier du socialisme*, 20, 104-111.
- Fressoz, J.-B. (2022). La « transition énergétique », de l'utopie atomique au déni climatique : États-Unis, 1945-1980. *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 692(2), 114-146. <https://doi.org/10.3917/rhmc.692.0115>
- Gelper, N. (2020, 1^{er} octobre). Prolongement du boulevard de l'Assomption: le boisé Steinberg en péril. *Journal Métro*. <https://journalmetro.com/local/mercier-anjou/2530181/prolongement-du-boulevard-de-l-assomption-le-boise-steinberg-en-peril/>

- Giroux, D. (2019). *La généalogie du déracinement: Enquête sur l'habitation postcoloniale*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Giroux, D. (2023). *Une civilisation de feu*. Mémoire d'encrier.
- Gorz, A. (1974). Leur écologie et la notre. *Le sauvage*, (12), 10-12.
- Gorz, A. (2020). Introduction. « Leur écologie et la nôtre », une distinction toujours pertinente. Dans *Leur écologie et la nôtre* (p. 9-40). Le Seuil. <https://www.cairn.info/leur-ecologie-et-la-notre--9782021451863-p-9.htm>
- Gosselin, S. et Bartoli, D. gé. (2022). *La condition terrestre : habiter la Terre en communs*. Seuil
- Gouvernement du Québec. (2025). *Avantage Saint-Laurent – La vision maritime du Québec*. https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/avantage-st-laurent/Pages/avantage-st-laurent.aspx
- Grandbois-Bernard, E., Marcoux-Piché, S., Rivard-Patoine, A. et Maillochon, J. (2022). Appel à communications colloque Les mondes du terrain vague. <https://calenda.org/1032598>
- Grisoni, A. (2015). Les mouvements d'opposition contre les Grands projets inutiles imposés (GPII) à l'avant-garde de la ruralité ? : Le mouvement Notav contre le Lyon-Turin. *Mouvements*, 84(4), 126-130. <https://doi.org/10.3917/mouv.084.0126>
- Hache, É. (2016). Introduction. Dans *Reclaim: recueil de textes écoféministes* (p. 13-57). Cambourakis
- Harvey, D. (2004). Le « Nouvel Impérialisme » : accumulation par expropriation. *Actuel Marx*, 35(1), 71-90. <https://doi.org/10.3917/amx.035.0071>
- Hydro-Québec. (2019). *Poste Hochelaga à 315-25 kV et lignes d'alimentation à 315 kV*.
- Institut du nouveau Monde. (2017). *Consultation sur le projet de la cité de la logistique*. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_MHM_FR/MEDIA/DOCUMENTS/20170310-RAPPORT_INM_CONSULTATION_PUBLIQUE_MHM.PDF
- Inter-friches. (2023, 18 mai). L'école de la friche à défendre, Atelier de Montréal – Juin 2023 [Billet]. *Inter-friches*. <https://doi.org/10.58079/qddq>
- Izoard, C. (2024). *La Ruée minière au XXI^e siècle. Enquête sur les métaux à l'ère de la transition*. Seuil <https://www.seuil.com/ouvrage/la-ruée-miniére-au-xxie-siècle-celia-izoard/9782021515282>
- Koop, K. (2021). *Changer le monde, changer de mondes* [thesis, Université Grenoble Alpes]. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-03547799>
- Krenak, A. (2020). *Idées pour retarder la fin du monde*. Dehors
- La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve. (2019). *La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve - Portrait du quartier 2019*. <https://www.ltqhm.org/ressources/portrait-du-quartierhm2019>
- Laigle, L. (2013). Pour une transition écologique à visée sociétale. *Mouvements*, n° 75(3), 135-142.

- Lanctôt, A. (2022). Défendre l'ordinaire. *Le Devoir*, chroniques.
<https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/773055/chronique-defendre-l-ordinaire>
- Larrère, C. (2016). Postface : l'écoféminisme ou comment faire de la politique autrement. Dans *Reclaim: recueil de textes écoféministes* (p. 371-391). Cambourakis
- Latouche, S. (2010). La décroissance est-elle la solution de la crise ? *Ecologie & politique*, N°40(2), 51.
<https://doi.org/10.3917/ecopo.040.0051>
- Latour, B. (2004). *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*. La Découverte. <https://www.cairn.info/politiques-de-la-nature--9782707142191.htm>
- Latour, B. (2017). *Où Atterrir ? : Comment S'orienter en Politique*. La Decouverte
- Lecomte, A.-M. (2025, 14 avril). Montréal créera « un bouclier vert » pour diminuer l'impact de Ray-Mont Logistiques. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2156465/montreal-bouclier-vert-ray-mont-logistiques>
- Lefebvre, H. (1967). Le droit à la ville. *L Homme et la société*, 6(1), 29-35.
<https://doi.org/10.3406/homso.1967.1063>
- Lefebvre, H. (1972). *Espace et politique*. Anthropos
- Legault, F. (2025, 17 février). Publication intstagram. *Instagram*.
<https://www.instagram.com/p/DGMP6fVxw64/>
- Les Soulèvements de la terre. (2024). *Premières secousses*. La fabrique
- Lingaard, J., Latour, B., Servigne, P., Shiva, V., Damasio, A., Despentès, V., Graeber, D. et Ross, K. (2018). *Éloge des mauvaises herbes*. Les liens qui libèrent
- Löwy, M. (2011). *Écosocialisme: l'alternative radicale à la catastrophe écologique capitaliste*. Mille et une nuits
- Magnaghi, A. (2023). Dominer la terre ou la ménager ? *EcoRev'*, 55(2), 13-20.
<https://doi.org/10.3917/ecorev.055.0013>
- Maris, V. (2018). *La part sauvage du monde. Penser la nature dans l'Anthropocène*. Seuil
- Maris, V. et Huchard, É. (2018). Interventionnisme et faune sauvage. *Les ateliers de l'éthique*, 13(1), 115.
<https://doi.org/10.7202/1055121ar>
- Martin-Meyer, L. (2021). Apprendre à déshabiter.... *Sesame*, 9(1), 60-61.
- Massé, B. (2009). *Écologie Radicale Au Québec*. Lux
- Matthey, L. et Walther, O. (2005). Un « Nouvel hygiénisme » ? Le bruit, l'odeur et l'émergence d'une new middle class. *Articulo - Journal of Urban Research*, (1). <https://doi.org/10.4000/articulo.931>
- Maulpoix, C. L. (2021). *Écologies déviantes*. Cambourakis

- McKibben, B. (2014). "The End of Nature": from The End of Nature (1989). Dans *Sustainable Urban Development Reader* (3^e éd.). Routledge
- Meadows, D., Meadows, D. L., Randers, J. et Behrens, W. (1972). *The Limits to Growth* (Potomatac associated book). <https://www.clubofrome.org/publication/the-limits-to-growth/>
- MELCCFP. (2023). *Espèces exotiques envahissantes (EEE)*. environnement.gouv.ca. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/index.asp>
- Mercier-Ouest Quartier en santé. (2021, 29 avril). *Rencontre extraordinaire - Comité de milieu*. <https://vimeo.com/543334146>
- Michel Marié. (1985). De l'aménagement au ménagement du territoire en Provence. *Le genre humain*, 1(12), 71-92.
- Mobilisation 6600. (2019) Ligne du temps. <https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P93/6.15.2-lignedutemps1.pdf>
- Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM. (2021). Bienvenue au Parc-nature Résister et fleurir! – Résister et fleurir. <https://resisteretfleurir.info/2021/12/05/bienvenue-au-parc-nature-resister-et-fleurir/>
- Morizot, B. (2020). *Manières d'être vivant : Enquêtes sur la vie à travers nous*. Actes Sud
- Musée numérique du Canada et Musée du château Dufresne. (2023). *Hochelaga-Maisonneuve en trois temps; 1er temps : De villes ouvrières à cité modèle (1883-1918)*. https://www.histoiresdecheznous.ca/v1/pm_v2.php?id=exhibit_home&fl=0&lg=Francais&ex=0000729&pg=0
- Nolibé, M. (2021, 22 octobre). Des «Mères en colère» bloquent l'accès au site de Ray-Mont Logistiques. *Journal Métro*. <https://journalmetro.com/actualites/montreal/2714914/des-meres-en-colere-bloquent-lacces-au-site-de-ray-mont-logistiques/>
- Notebaert, J.-F. et Séjeau, W. (2010). *Écoblanchiment. Quand les 4x4 suavent la planète* (Les petits matins). <https://www.lespetitsmatins.fr/collections/essais/56-ecoblanchiment-quand-les-4x4-sauvent-la-planete.html>
- ONU. (2022, 20 décembre). *La COP15 se termine par un accord historique sur la biodiversité*. <https://www.unep.org/actualites-et-recits/recit/la-cop15-se-termine-par-un-accord-historique-sur-la-biodiversite>
- Ouassak, F. (2023). *Pour une écologie pirate: et nous serons libres*. La Découverte
- Oudot, J. et de l'Estoile, É. (2020). La transition écologique, de Rob Hopkins au ministère. *Regards croisés sur l'économie*, 26(1), 14-19. <https://doi.org/10.3917/rce.026.0014>
- Ouellette-Vézina, H. (2025, 14 avril). Est de Montréal: Montréal veut un écran vert autour de Ray-Mont Logistiques. *La Presse*, Grand Montréal. <https://www.lapresse.ca/actualites/grand->

- montreal/2025-04-14/est-de-montreal/montreal-veut-un-ecran-vert-autour-de-ray-mont-logistiques.php
- Paddeu, F. (2017). Agir à l'heure de l'anthropocène. Les quatre familles de l'environnementalisme urbain. *L'Information géographique*, 81(3), 32-53.
- Paquot, T. (2020). *Ménager nos territoires*. <https://topophile.net/rendez-vous/menager-nos-territoires-thierry-paquot-metamorphoser-lacte-de-construire/>
- Paquot, T. (2021, 13 juin). Ménager le ménagement. *Topophile*. <https://topophile.net/savoir/menager-le-menagement/>
- Paroles D'Honneur. (2025, 20 juillet). *Dérèglement climatique ou la vengeance des ancêtres : que peut l'écologie décoloniale ?* https://www.youtube.com/watch?v=6M_43loKDzM
- Pignocchi, A. (2019). *La Recomposition des mondes*. Seuil.
- Pignocchi, A. et Descola, P. (2022). *Ethnographies des mondes à venir*. Seuil.
- Plourde. (2018a). *Sur le bord du ruisseau de la Grande-Prairie, neuvième partie (boisé Steinberg)*. https://www.youtube.com/watch?v=oBQ_qZqFHac
- Plourde, F. (2018b). Le ruisseau Molson au début de la colonisation de la Longue-Pointe, deuxième partie. *Le ruisseau Molson au début de la colonisation de la Longue-Pointe, deuxième partie*. https://ruisseaumolsonreferences.blogspot.com/2018/06/le-ruisseau-molson-au-debut-de-la_11.html
- Plourde, F. et Bourbeau, J. Le mémoire des Amies du parc-nature Ruisseau-de-la-Grande-Prairie. <https://memoire-apanar-gp.blogspot.com/> 2019.
- Plumwood, V. (1993). *Feminism and the mastery of nature*. London ; New York : Routledge. <http://archive.org/details/feminismmasteryo0000plum>
- Popescu, C. A. (2022). Entretenir l'espoir entre écoanxiété et solastalgie. *Rhizome*, 82(1), 11-12. <https://doi.org/10.3917/rhiz.082.0011>
- Radio Canada. (2017). *Capsule du 375e : la bataille de Longue-pointe*. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/info/videos/1-7737967/capsule-375e-bataille-longue-pointe>
- Ray-Mont Logistiques.(2021) 2021-10-29 Infolettre. 2021.
- Réseau Québécois des Groupes Écologistes. (2023). *Une perspective dissidente sur le mouvement environnemental au Québec (1982-2022)* (Esprit libre). <https://zonelibre.ca/livres/9782925070238/reseau-quebecois-des-groupes-ecologistes/>
- Robert, M. (2014). *Un vieux village disparaît : Longue-Pointe (1724-1964)*. Archive de Montréal. <https://archivesdemontreal.com/2004/12/09/un-vieux-village-disparait-longue-pointe-1724-1964/>

- Romdhani, A. et Audet, R. Quatre discours de la transition écologique pour la région métropolitaine de Montréal. Les Contributions de la Chaire de recherche UQAM sur la transition écologique. 2022.
- Ross, K. (2023). *La forme-Commune*. La fabrique
- Roussopoulos, D. I. (1994). *L'écologie politique: au-delà de l'environnementalisme*. Écosociété
- Roy, S. (2022). Traverser le pont une fois rendus à la rivière: réflexions sur la mise en oeuvre des droits de la nature et l'évolution du droit de l'environnement. *McGill Journal of Sustainable Development Law*, 19(1).
- Salleh, A., Robert, J., Shiva, V. et Burgart Goutal, J. (2024). *Pour une politique écoféministe: comment réussir la révolution écologique*. Wildproject
- Sanexen. (2016). *Plan de réhabilitation environnementale de la propriété situé au 5227, rue Notre-Dame Est*.
- Sauvé, L. (2007). L'équivoque du développement durable. *Chemin de traverse*, (4), 31-47.
- Shiva, V. (2016). Étreindre les arbres. Dans *Reclaim: recueil de textes écoféministes* (p. 183-210). Cambourakis
- Strat, A. L. (2002). L'écologie peut-elle être populaire ? *Mouvements*, 23(4), 76-80.
<https://doi.org/10.3917/mouv.023.0076>
- Table citoyenne Littoral Est. (2021). *Table citoyenne Littoral Est - Publications / Facebook*.
<https://www.facebook.com/PourUnLittoralCitoyen/posts/pfbid0wn3RAyDbZTd5F72jsdL7VVBpHG22aXT5VreAWYfrZ4YYMcqunRZxystUtNqYCwl>
- Tilly, C. « Contentious Repertoires in Great Britain, 1758-1834 », dans Mark Traugott (ed.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham (N. C.), Duke University Press, 1995, p. 15-42
- Tozzi, P. (2013). Ville durable et marqueurs d'un « néo-hygiénisme » ? Analyse des discours de projets d'écoquartiers français. *Noroi. Environnement, aménagement, société*, (227), 97-113.
<https://doi.org/10.4000/noroi.4700>
- Trottier, M. C. (2016, 19 décembre). *Un « mini-Turcot » dans Hochelaga-Maisonneuve ? 24 heures § Nouvelles*. <https://www.24heures.ca/2016/12/19/ils-craignent-un-mini-turcot-dans-leur-cour>
- TVA nouvelle. (2019). En mode survie, un itinérant montréalais se construit un abri étonnant. *TVA Nouvelles*. <https://www.tvanouvelles.ca/2019/12/06/en-mode-survie-un-itinerant-se-construit-un-abri-etonnant>
- Vidalou, J.-B. (2017). *Être forêts: Habiter des territoires en lutte*. La découverte.
https://www.editionsладecouverte.fr/etre_forets-9782355221170
- Ville de Montréal. (2013). *Compte rendu arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve*. Division de la planification urbaine, service de développement économique et service de la mise en valeurs du

territoire. <https://ocpm.qc.ca/fr/consultation-publique/plan-developpement-montreal/documentation>

Ville de Montréal. (2016). *Positionnement économique pour le secteur de L'Assomption Sud/A-25*. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_MHM_FR/MEDIA/DOCUMENTS/resume_etude_cai_global.PDF

Ville de Montréal. (2017) Programme Particulier d'Urbanisme Assomption Nord. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PLAN_URBANISME_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PPU%20ASSOMPTION%20NORD.PDF 2017.

Ville de Montréal. (2019) Écoparc industriel de la grande prairie orientations préliminaires de développement. https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P93/1.3.1_assomption_orientationsocpm_20180622.pdf 2019.

Ville de Montréal. (2024) La Ville de Montréal annonce la sauvegarde du Boisé Steinberg et l'acquisition d'un terrain pour la création d'un nouveau corridor vert au cœur de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/la-ville-de-montreal-annonce-la-sauvegarde-du-boise-steinberg-et-l-acquisition-d-un-terrain-pour-la-creation-d-un-nouveau-corridor-vert-au-coeur-de-mercier-hochelaga-maisonneuve-888228704.html> 2024.

Ville de Montréal et Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. (2019). *Écoparc industriel de la grande prairie, document d'informations sur le développement économique et urbain du secteur Assomption Sud - Longue Pointe*. https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P93/3.1_-_assomption-sud_longuepointe_lowres.pdf

Wagner, T. (2024, 2 octobre). *La carte des pensées écologiques*. Bon Pote. <https://bonpote.com/la-carte-des-pensees-ecologiques/>